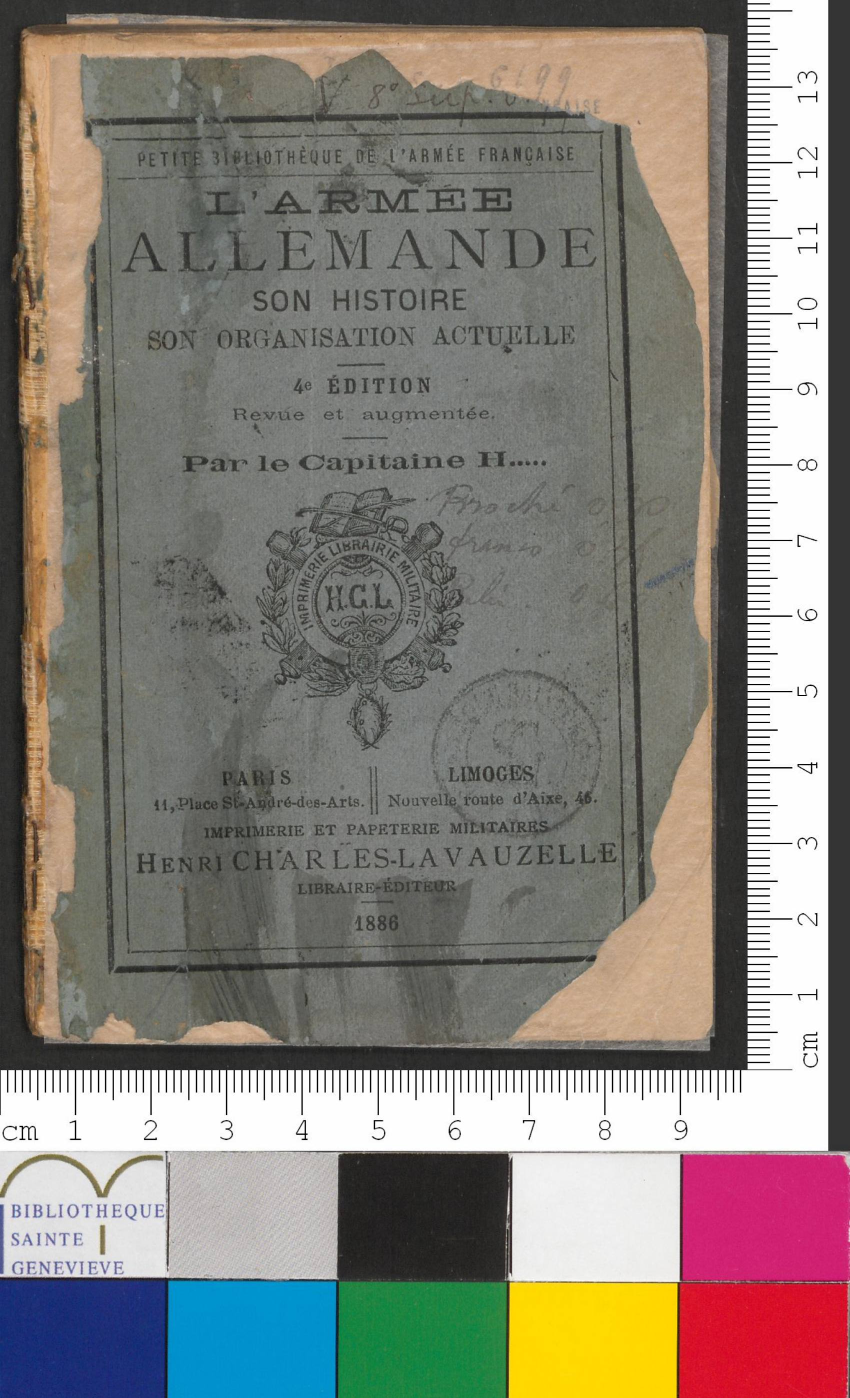






PETITE BIBLIOTHÈQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE

L'ARMÉE ALLEMANDE

SON HISTOIRE
SON ORGANISATION ACTUELLE

4e ÉDITION

Revue et augmentée.

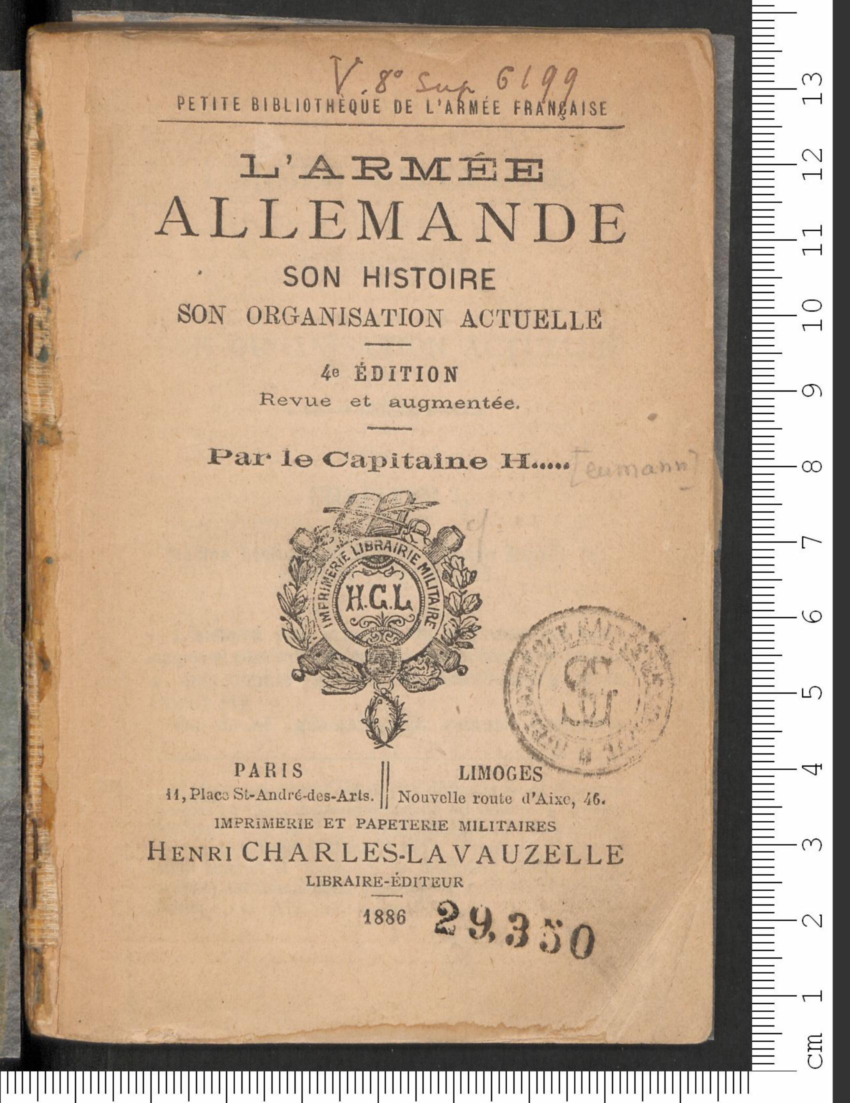
Par le Capitaine H.....

PARIS
11, Place St-André-des-Arts.

LIMOGES
Nouvelle route d'Aixe, 46.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE MILITAIRES
HENRI CHARLES-LAVAUZELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1886



PETITE BIBLIOTHÈQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE

L'ARMÉE ALLEMANDE

SON HISTOIRE
SON ORGANISATION ACTUELLE

4e ÉDITION
Revue et augmentée.

Par le Capitaine H..... [eumann]

IMPRIMERIE LIBRAIRIE MILITAIRE H.C.L.

PARIS
11, Place St-André-des-Arts.

LIMOGES
Nouvelle route d'Aixe, 46.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE MILITAIRES
HENRI CHARLES-LAVAUZELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1886

L'ARMÉE ALLEMANDE

SON HISTOIRE

SON ORGANISATION ACTUELLE

CHAPITRE I.

Notice historique sur la Prusse depuis les origines jusqu'à 1648.

L'histoire des origines de la Prusse est assez vague et obscure : de fait, la monarchie prussienne a une double origine, le Brandebourg et la Prusse (1).

On donne généralement comme premières

---

(1) Dans ses « *neuf livres de l'Histoire de la Prusse* » publiés en 1847, le grand historien allemand, M. Ranke, semblait faire dater la Prusse des Hohenzollern; mais, dans une seconde édition de 1874, il remonte beaucoup plus haut et il considère le margrave Albert l'Ours, comte d'Ascanie, comme un des prédécesseurs des rois de Prusse.

limites à ce pays la mer Baltique au nord, la Vistule à l'ouest, le Niémen à l'est. Des émigrations venues de la Scandinavie, des invasions des peuplades slaves, voilà sans doute l'origine de l'agglomération des tribus nombreuses que l'on désigne sous le nom de *Pruczi* ou *Porussi*, et qui vinrent s'établir sur les bords de la Baltique. Quant à l'étymologie de ce nom, donnons l'opinion la plus généralement admise : ce nom dériverait des mots *Pô*, qui en slavon veut dire « auprès », et *Russ*, rivière, une des branches du Niémen.

Les Pruczi vivaient au milieu des tribus slaves qui, parties des pays situés entre la Baltique, le Volga et le Caucase, étaient venues se heurter aux Goths établis au sud de la Baltique, dans le bassin de la Vistule. Ils donnèrent leur nom au pays qu'ils venaient de conquérir. Charlemagne les attaqua en 789, les vainquit, leur imposa un tribut annuel et la conversion au christianisme. Mais, à sa mort, les Pruczi reprirent les armes; l'empereur d'Allemagne Othon Ier marcha contre eux, les battit à plusieurs reprises et les réduisit en servitude. Boleslas, premier roi chrétien de Pologne, voulut leur imposer le christianisme qu'ils avaient abandonné pour revenir au culte de l'idolâtrie. La guerre fut longue et sanglante; c'est alors que Conrad, duc de Moravie, demanda au pape l'autorisation de faire venir les chevaliers de l'ordre teutonique engagés alors dans une expédition en Palestine. Le grand-maître de cet ordre religieux et guerrier, Hermann de Salza, entra dans le territoire de Kulm avec ses chevaliers, tous d'origine allemande. La conquête de la Prusse dura de 1230 à 1283. Les Pruczi essayèrent de secouer le joug de leurs maîtres, mais ce fut

en vain ; ils durent chercher ailleurs une autre patrie et abandonner leur pays aux mains des chevaliers qui firent de Marienbourg le siège de l'ordre teutonique (1309). Après une période de prospérité et de grandeur pendant laquelle l'ordre était parvenu à étendre son autorité sur plus de deux millions d'habitants, les guerres extérieures, les rapines et les cruautés des chevaliers amenèrent la décadence et la ruine. Les Polonais triomphèrent à la fameuse journée de Tanneberg: La paix de Thorn, en 1466, mit un terme à cette guerre; la Prusse céda à la Pologne la Prusse occidentale et elle se reconnut vassale de cette couronne; la capitale de l'ordre fut transférée de Marienbourg à Kœnigsberg.

En 1511, les chevaliers élurent pour grand-maître le margrave Albert, fils du margrave Frédéric d'Anspach et de Baireuth, de la ligne franconienne de Hohenzollern. Après une guerre malheureuse contre les Polonais, le prince Albert, voyant que la résistance était inutile, renonça en 1525 à son titre de grand-maître et embrassa le luthéranisme. Sigismond Ier, roi de Pologne, lui donna en échange la Prusse inférieure et le titre de duc. C'est de ce moment que date la sécularisation de la Prusse. L'ordre teutonique perdit toute son importance.

Albert était de la maison de Brandebourg, dont le véritable fondateur avait été Albert, surnommé l'Ours, de la dynastie ascanienne. La branche régnante s'était éteinte en 1411 ; le pays revint à Sigismond, fils et successeur de l'empereur Charles IV, qui, en 1415, abandonna tous ses droits sur le Brandebourg à son créancier Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg.

Albert eut pour successeur son fils Albert-Frédéric (1568). Ce dernier ayant perdu la raison, la régence passa d'abord au margrave Georges-Frédéric de Brandebourg-Anspach ; puis, à sa mort, à l'électeur Joachim-Frédéric, qui eut pour successeur son fils Jean-Sigismond.

En 1618, Jean-Sigismond reçut du roi de Pologne l'investiture de la Prusse ducale, qui se trouva ainsi définitivement réunie à l'électorat de Brandebourg.

Sigismond eut pour successeur son fils Georges-Guillaume (1619). Ce prince, faible et incapable, se laissa mener et diriger par son ministre, le comte de Schwartzemberg, catholique que l'on disait vendu à l'empereur. La guerre de Trente-Ans ravageait l'Allemagne ; les troupes suédoises, polonaises, impériales occupèrent alternativement la Prusse ; ce pays semblait perdu, lorsqu'il fut sauvé par Frédéric-Guillaume, fils et successeur de Georges-Guillaume.

CHAPITRE II.

Coup d'œil rétrospectif sur l'armée prussienne avant 1870.

A peine arrivé au pouvoir, *Frédéric-Guillaume*, le grand-électeur, réorganise son armée ; il maintient le service obligatoire introduit dès 1616 par *Jean Sigismond* (1), porte le nombre de ses régi-

---

(1) En 1619 fut créé *« un régiment à pied »* qui devint le noyau du *« 1er régiment de grenadiers de la*

ments d'infanterie à 12 et ceux de cavalerie à 14 ; puis, avec le secours des Suédois, il bat les Polonais, tombe ensuite sur ses alliés de la veille, les force à signer la paix d'Oliva en 1660, et les anéantit ensuite à la bataille de Fehrbellin, le 16 juin 1675. Moins heureux dans sa lutte contre Louis XIV, il se venge de ses insuccès en donnant asile dans ses Etats à 20,000 réfugiés protestants que la révocation de l'Edit de Nantes avait chassés de leur pays et qui portèrent en Prusse nos arts, les secrets de nos manufactures et surtout une haine profonde de la France.

Sous *Frédéric Ier*, reconnu roi de Prusse à Kœnigsberg, en 1701, le royaume s'agrandit aux dépens de l'Autriche, dont il devait bientôt contre-balancer la puissance.

Frédéric-Guillaume Ier consacra l'argent que son père dépensait pour l'entretien d'une cour brillante et ruineuse à réorganiser son armée et à obtenir pour son pays, à l'aide d'une forte organisation militaire, une place que lui refusaient, parmi les autres Etats européens, l'étendue de son territoire et le chiffre total de sa population. Il eut la manie d'avoir des soldats de haute taille ; ses embaucheurs parcouraient l'Allemagne et l'Europe pour trouver des géants, et il ne reculait devant aucun sacrifice pour arriver à ses fins ; il dépensa des sommes énormes pour son régiment de grenadiers : il prenait plaisir à rassembler ses soldats, à les compter, à les faire marcher, c'était sa joie, son bonheur ; il était comme un enfant qui

---

Prusse orientale » qui remonte ainsi déjà à deux cent cinquante ans. (Von Dossow.)

s'amuse à jouer avec des soldats de plomb, les comptant, les plaçant et les déplaçant à chaque moment : il haïssait la guerre parce qu'il aurait craint d'entamer sa petite armée et de ne plus avoir pour parader le même nombre de géants, de colosses ; c'était sa seule distraction, son unique préoccupation. Toutes ses troupes étaient continuellement exercées aux grandes manœuvres et pendant tout son règne elles furent soumises à la discipline rigoureuse des camps ; d'ailleurs, pour bien se rendre compte des forces militaires que Frédéric-Guillaume I[er], surnommé le « *Roi sergent* », légua à son successeur, on ne saurait mieux faire que de relire les *Mémoires de Brandebourg*, dont nous détachons les passages suivants :

« Toute l'armée, tant infanterie que cavalerie, fut mise en quartier dans les villes. Afin d'y introduire et d'y maintenir la discipline, le roi publia un règlement militaire qui instruisait chaque officier de son devoir ; il y tenait la main lui-même. Dans les commencements, les officiers n'enseignaient ces nouveaux principes et ces théories qu'à coups de bâton. On purgea dans chaque régiment le corps d'officiers de ces gens dont la conduite ou la naissance ne répondait point au métier des gens d'honneur.....

» On rangeait les bataillons sur 4 files, mais ils chargeaient sur 3 ; les bataillons contenaient 4 divisions, chaque division 2 pelotons, la compagnie de grenadiers à part.

» Le prince d'Anhalt s'était aperçu qu'on ne tirait pas des fusils tout l'avantage qu'on pouvait en attendre, il imagina des baguettes de fer et trouva le moyen d'apprendre aux soldats à charger avec une vitesse incroyable ; depuis l'année 1733,

le premier rang chargea la baïonnette au bout du fusil.

» L'exercice se faisait de la façon suivante : on commençait par le maniement des armes, ensuite on chargeait par pelotons et par divisions, on avançait lentement en faisant le feu, on battait en retraite de la même façon, après quoi on formait deux carrés.....

» Le roi abolit les manteaux, raccourcit l'habillement de l'infanterie et affecta à chaque compagnie deux chevaux de bât pour porter en campagne les tentes et les couvertures des soldats ; il institua dans toutes ses provinces des magasins d'approvisionnement..... Dès 1733, les provinces furent partagées en cantons qui furent assignés aux régiments ; ceux-ci en pouvaient tirer par an 30 hommes en temps de paix et 100 en temps de guerre.

» La cavalerie était absolument négligée, elle se composait de très grands hommes montés sur des chevaux énormes : c'étaient des colosses sur des éléphants, qui ne savaient ni manœuvrer ni combattre.

» Les fortifications de Magdebourg, de Wesel s'achevèrent, celles de Stettin furent commencées ; on créa un corps de trente ingénieurs..... »

L'armée était forte de 66 bataillons, 60 escadrons de cuirassiers, 45 escadrons de dragons, 9 de hussards, 2 bataillons d'artillerie : en tout, 90,000 hommes.

Frédéric II, à qui l'histoire a si justement donné le surnom de *Grand*, sut utiliser les ressources militaires que son père avait accumulées ; nous allons voir les perfectionnements qu'il introduisit dans l'armée, les augmentations qu'il

apporta peu à peu dans les effectifs, les changements nombreux qu'il opéra dans l'état militaire du pays, et enfin la tactique nouvelle qu'il employa et à laquelle il dut ses succès inouïs sur les Russes, les Autrichiens et les Français.

L'armée fut divisée en trois parties : les *régiments de campagne*, les *régiments de garnison*, les *bataillons francs*.

Les régiments de campagne étaient formés de tous les régiments d'infanterie connus sous le nom de *Feld-régiments* et comprenant des bataillons de gardes, d'infanterie, de fusiliers et de grenadiers. Ils avaient été organisés par le prince Léopold d'Anhalt-Dessau ; leur recrutement était médiocre, on y trouvait beaucoup de déserteurs. Ces régiments comptaient 2 bataillons à 6 compagnies, dont une de grenadiers. Deux pièces de canon marchaient avec chaque bataillon.

Les régiments de garnison étaient destinés à la garde des places et au dressage des recrues pour les régiments de campagne. On les divisait en régiments d'infanterie, régiments de fusiliers et régiments d'artillerie.

Les bataillons francs (*Freybataillons*) n'existaient pour ainsi dire qu'en temps de guerre : ils étaient chargés de la garde des avant-postes, des opérations de petite guerre ; ils étaient d'ordinaire levés à la hâte et généralement mal composés.

L'artillerie de garnison était répartie dans les places de guerre ; de plus, il y avait un corps d'artillerie à cheval à Potsdam qui servait d'école d'instruction.

La compagnie était de 200 hommes, commandée par un capitaine, deux lieutenants, deux enseignes. Le porte-drapeau de la compagnie, *Fahn-*

junker, devait être gentilhomme. Des sapeurs étaient chargés de la garde du drapeau et de la manœuvre des canons du bataillon. La baguette en fer avait été introduite dans l'armement dès 1730; le pas cadencé fut en usage dans toute l'armée.

Quant aux feux, ils devinrent un des principaux modes d'action : les feux de ligne, les feux à commandement, les feux de peloton sur trois rangs de pied ferme ou en marche (feu de charge ou feu de retraite, suivant qu'on allait en avant ou en retraite) ; le feu de parapet fut remplacé par le feu de deux rangs.

Généralement, les feux produisaient un effet plutôt moral que matériel, et, malgré la rapidité de la charge qui était triple de celle des autres nations, les résultats obtenus n'étaient guère sérieux ; cependant, Frédéric aimait à employer les feux : « Attaquer l'ennemi sans les avantages du feu, disait-il, c'est se battre contre des armes avec des bâtons. » Pourtant, il y eut certaines occasions où il défendit de se servir du feu, témoin la bataille de Hohen-Friedberg, où l'infanterie s'avança fièrement et en ordre en croisant la baïonnette.

Pendant la paix, au camp permanent de Potsdam, Frédéric exerça son infanterie aux manœuvres d'ensemble, représentant toujours quelque bataille gagnée ou perdue. L'armée prussienne acquit une régularité automatique, qui était toute nouvelle et qui donna aux Prussiens une grande supériorité sur les autres puissances.

La formation de bataille était une formation déployée et linéaire : les bataillons étaient séparés par des intervalles où l'on mettait des canons ; une deuxième ligne se trouvait à 150 mètres en

arrière. Les manœuvres favorites du roi étaient le changement de front et le développement des colonnes sur la droite ou sur la gauche ; c'est cette manœuvre qui constitue l'ordre oblique employé si souvent avec succès par Frédéric et auquel il dut ses victoires de Lissa, de Rosbach, de Freyberg.

La cavalerie fut entièrement créée par Frédéric ; elle se composait des gardes du corps, gens d'armes, carabiniers, cuirassiers, dragons, hussards. Les cuirassiers (5 escadrons par régiment) formaient la véritable cavalerie de bataille ; les dragons (10 escadrons par régiment) étaient exercés au combat à pied ; les hussards composaient la cavalerie légère et irrégulière. L'effectif de l'escadron était de 160 hommes sur deux rangs. L'ordre de bataille de la cavalerie était sur trois rangs et l'on chargeait sur deux. Il n'y avait aucun intervalle entre les escadrons de la première ligne; ceux de la seconde ligne avaient ordinairement des intervalles égaux à leur front, quelquefois aussi plus grands. Les officiers étaient toujours hors du rang.

La cavalerie chargeait toujours au grand galop.

Frédéric fut aidé dans son œuvre de réorganisation par des généraux dont les noms sont restés célèbres : Seidlitz, Zitten, Warnery. Sous le règne précédent, la cavalerie avait été bien montée et bien équipée, mais elle n'était nullement manœuvrière ; on employait exclusivement le feu et les allures lentes. Frédéric interdit l'usage du feu et le remplaça par le choc à l'arme blanche et aux grandes allures : ce fut une tactique nouvelle, une révolution complète. La cavalerie, dont le recrute-

ment était supérieur à celui de l'infanterie, comprenait plus de nationaux que les autres armes; Frédéric sut l'employer habilement dans les batailles et, chaque fois, elle lui rendit de grands services : en 1745, à la bataille de Hohenfriedberg, un régiment de dragons enfonça 20 bataillons, prit 64 drapeaux et fit 2,000 prisonniers.

Quant à l'artillerie, elle reçut elle aussi une grande impulsion. L'artillerie se divisait en artillerie de bataillon et en artillerie de réserve. On se servit fréquemment des obusiers de campagne. Frédéric II créa l'artillerie à cheval pour appuyer la cavalerie dans ses mouvements; elle rendit de grands services, d'abord à la bataille de Rosbach (1757), puis, en 1762, à la bataille de Reichembach.

C'est avec ces troupes disciplinées et manœuvrières que Frédéric put triompher de ses ennemis, battre successivement les Français, les Russes, les Autrichiens et jouer en Europe un rôle prépondérant. C'est grâce aussi au développement de l'esprit militaire en Prusse que le roi put obtenir les résultats surprenants qui ont signalé son règne. Les officiers avaient des prérogatives exceptionnelles, et une discipline sévère et rigoureuse maintenait constamment les soldats dans le devoir. Frédéric, qui à son avènement s'était trouvé à la tête de 70,000 hommes, augmenta rapidement l'effectif de ses troupes ; pendant la guerre de Sept-Ans, il eut 150,000 hommes et, à la fin de son règne, il avait mis sur pied près de 200,000 soldats.

Un manuscrit du duc de Choiseul nous donne des renseignements intéressants sur l'état militaire de la Prusse en 1770.

L'habit de l'infanterie a de grandes basques,

avec des retroussis et parements dont les couleurs varient d'après le corps.

La plume et l'aiguillette sont les marques distinctives des officiers généraux; la ceinture, celle de l'officier.

L'infanterie comprend six inspections;

La cavalerie en a quatre.

L'artillerie forme six bataillons et 41 compagnies.

L'armée prussienne est habillée de neuf tous les ans.

L'habit de la cavalerie est blanc pour la grande tenue avec retroussis cramoisis, l'habit de petite tenue est bleu : le chapeau est orné d'un plumet.

Récapitulation de la paye de l'armée.

Etat-major	140,000
Milices	25,000
Augmentation du rég. des gardes	124,936
Entretien des forteresses	12,100
Infanterie	6,336,114
Cavalerie	4,173,980
	10,803,330 Rt.

Récapitulation de la force de l'armée en y comprenant les officiers, sous-officiers et soldats.

CAVALERIE

Garde du corps	610
12 régiments de cuirassiers	9,372
12 — dragons	13,650
8 — hussards	12,261
1 — chasseurs	161
	36,054

INFANTERIE

49 régiments d'infanterie 17 bataillons de grenadiers	123,332
12 régiments de garnison	31,740
	155,072

Artillerie	304	10,722
Mineurs	294	
Chasseurs	487	
Cadets	250	
Ingénieurs	54	
Invalides	333	

Appréciation des revenus de Sa Majesté le roi de Prusse.

184,179,912 reichsthalers.

Appréciation du Trésor de Sa Majesté le roi de Prusse.

44,200,000 reichsthalers.

Partout, en Europe, on fut pris d'un engouement subit pour l'armée prussienne, ses manœuvres, sa façon de combattre; mais c'est en France surtout que l'on copia servilement les principes donnés par Frédéric à son armée. Guibert, envoyé aux manœuvres du camp de Potsdam en 1773, revint enthousiasmé de ce qu'il avait vu, et la tactique prussienne devint aussitôt celle des armées françaises. Cependant, Frédéric tomba dans des exagérations et des minuties telles que ses troupes, enivrées des succès prodigieux qu'elles avaient remportés, ne tardèrent pas à perdre la prépondérance militaire qu'elles avaient acquise, jusqu'au jour où le désastre d'Iéna amena la ruine complète de la Prusse.

Déjà, en 1792, les Prussiens avaient dû reculer devant les jeunes troupes de la République, mais cette leçon ne leur avait pas servi, et lorsque Napoléon eut triomphé à Austerlitz, le parti militaire, tout fier encore du souvenir de Rosbach, entraîna le roi *Guillaume II* à déclarer la guerre à la France.

La campagne de 1806 fut fatale à la monarchie

prussienne, mais cette puissance trouva dans l'excès même de ses malheurs le moyen de se relever et de reprendre peu à peu sa place parmi les grands Etats militaires de l'Europe. Stein, Scharnhorst et Gneisenau furent les sauveurs de leur patrie. Napoléon avait forcé la Prusse à n'avoir plus désormais sous les armes que 42,000 hommes; le général Scharnhorst, hanovrien de naissance, réorganisa l'armée sur des bases nouvelles qui permirent à la Prusse d'éluder les dures conditions qui lui étaient imposées et d'avoir à un moment donné une armée nombreuse et instruite tout en n'entretenant réellement que 42,000 soldats. Dès que les recrues étaient formées, on les renvoyait dans leurs foyers et on les remplaçait immédiatement par d'autres en nombre égal ; de cette façon, la Prusse fit passer successivement sous les drapeaux une très grande quantité de recrues qui, au jour voulu, formèrent une armée formidable composée de soldats instruits et exercés : telle fut l'origine de la *Landwehr* qui devint plus tard une institution publique grâce à laquelle le gouvernement prussien eut entre les mains une armée puissante et redoutable qui, dirigée par Scharnhorst et conduite par Blücher, surnommé *le maréchal Vorwärts* (en avant), Bülow, Gneisenau et York, foulera aux pieds le sol de la France et entrera en maîtresse à Paris, Déjà, en 1813 la Prusse, exaltée par la Société du *Tugendbund* (ligue de vertu), s'était jetée dans les bras de la coalition et avait pu, grâce à l'or anglais, nous opposer 120,000 hommes; la guerre terminée, on organisa définitivement l'armée d'après le système de Scharnhorst. Le service fut fixé à 3 ans dans l'armée active, 2 ans dans la réserve, 7 ans dans le

premier ban de la landwehr et 7 ans dans le second : de telle sorte qu'avec un contingent annuel de 40,000 hommes, la Prusse avait sous les armes 200,000 hommes de première ligne, 150,000 hommes de premier ban de la landwehr et 120,000 de second ban ; au total, 470,000 hommes au moins. L'effectif de paix était de 130,000. Le territoire fut partagé en circonscriptions, chacune d'elles dut fournir un bataillon à la ligne et un bataillon à la landwehr. Les différents grades d'officiers furent donnés à la suite d'examens sérieux et soumis au suffrage du corps d'officiers des régiments.

L'armée active comptait, depuis 1814, 42 régiments d'infanterie, 10 sections de chasseurs, 38 régiments de cavalerie, 9 brigades d'artillerie et 9 sections de troupes du génie (pionniers).

La nation accepta avec enthousiasme cette organisation militaire, dont les charges furent très lourdes au début ; l'armée devint la véritable école militaire du pays.

Cependant, ce système qui, au moment où la patrie était en danger, avait donné des résultats si merveilleux, dut subir plus tard de profondes modifications. A différentes reprises, on mobilisa l'armée : en 1830, lors de la révolution de Juillet ; en 1848, 1849, à propos de l'insurrection du Holstein contre le Danemark et du conflit de l'électeur de Hesse, la landwehr même dut être mobilisée. Mais les difficultés que l'on éprouva à réunir les contingents et la perturbation jetée dans le commerce et l'industrie, démontrèrent toutes les imperfections du système en vigueur. Les évènements de 1854 en Crimée et de 1859 en Italie portèrent le dernier coup à cette organisation militaire,

L'armée régulière était bonne, mais trop peu nombreuse et son embrigadement avec la landwehr lui était beaucoup plus nuisible qu'utile.

Guillaume (1), régent du royaume, résolut de réorganiser entièrement l'armée.

Le général De Roon présenta à la Chambre des députés, le 1er février 1860, un projet de réorganisation qui trouva dans le Parlement une opposition constante. Cependant, le roi ne tint aucun compte de l'hostilité des députés, qui tous les ans refusaient les crédits demandés : il poursuivit son œuvre avec la plus grande vigueur et la fit soutenir énergiquement par son ministre, M. de Bismarck-Schoenhausen (2), qu'il avait appelé près de lui le 22 septembre 1862.

« Le 18 janvier 1861, le roi Guillaume avait distribué les drapeaux des nouveaux régiments. Chacun des anciens régiments de ligne servit de noyau à un régiment nouveau ; les 8 régiments de réserve devinrent régiments de fusiliers ; de nouveaux régiments de cavalerie furent créés.

« Désormais, la landwehr ne dut plus être employée en première ligne en campagne ; on put ménager davantage les hommes de la landwehr, la plupart pères de famille. L'armée réorganisée se composait de 81 régiments d'infanterie, 10 bataillons de chasseurs, 48 régiments de cavalerie, dont 8 de la garde, 9 brigades d'artillerie, 9 bataillons du génie, 9 bataillons du train. » Il y avait 8 corps d'armée, plus le corps de la garde.

En 1864, la guerre contre le Danemark exigea la mobilisation partielle de l'armée prussienne. Le

---

(1) Né le 22 mars 1797.
(2) Né le 1er avril 1814.

général de Moltke (né le 26 octobre 1800) d'origine danoise et chef d'état-major du prince Frédéric-Charles, dirigea les opérations militaires.

Le feld-maréchal Wrangel reçut le commandement en chef de l'armée alliée. Les troupes prussiennes se composaient de la façon suivante :

1er corps : *prince Frédéric-Charles.*

6e division d'infanterie : *lieutenant-général Manstein.*

11e brigade d'infanterie : *major-général Caustein* (60e et 35e régiments).

12e brigade d'infanterie : *major-général Ræder II* (64e et 24e régiments).

11e régiment de uhlans.

3e bataillon de pionniers.

Total : 10,000 hommes, 20 canons.

13e division d'infanterie : *lieutenant-général Wintzingerode.*

25e brigade d'infanterie : *major-général Schmid* (53e et 13e régiments).

26e brigade d'infanterie : *major-général Gœben* (55e et 15e régiments).

7e bataillon de chasseurs.

7e régiment de dragons.

1re division à pied de la 7e brigade d'artillerie.

7e bataillon de pionniers.

Total : 11,000 hommes, 26 canons.

Deux brigades de cavalerie :	15 escadrons	2,400 h.
Deux batteries à cheval :	8 pièces	
Artillerie de réserve :	42 pièces	
Equipage de pont.		

Les Danois, malgré une résistance opiniâtre, durent céder sous le nombre de leurs adversaires ; le Schleswig-Holstein fut donné à l'Autriche et à la Prusse.

Malgré les succès des troupes allemandes, les Chambres continuèrent à rejeter les crédits militaires, mais le roi poursuivit son œuvre et compléta l'organisation de son armée qui, en 1866, put infliger à l'Autriche un épouvantable désastre.

L'effectif des troupes de 1re ligne avait été considérablement augmenté; la durée du service fut porté à 7 ans dans l'armée active, dont 4 dans la réserve, et à 5 ans dans la landwehr ; enfin, le contingent annuel fut élevé de 40,000 à 63.000 hommes. C'est ce qui permit à la Prusse d opposer à l'Autriche des forces considérables.

ÉTAT NUMÉRIQUE DES FORCES PRUSSIENNES.

1° *Avant* 1859

Armée active.....	160,000	hommes
Landwehr........	250,000	1er ban
	410,000	
Landwehr........	115,000	2e ban
	525,000	

2° *Après* 1859

Armée active.....	375,000	hommes
Réserve..........	85,000	
Landwehr........	165,000	1er ban
	625,000	

C'est-à-dire, un homme sur 32 habitants.

En 1863 et 1864, l'artillerie fut augmentée.

Toute l'armée était répartie d'une façon permanente entre 8 corps d'armée, non compris le corps de la garde. Chaque corps comprenait 2 divisions ; les chefs-lieux de ces corps d'armée étaient Berlin (garde), Kœnigsberg, Stettin, Berlin, Magdebourg, Posen, Breslau, Munster et Coblentz.

Les forteresses occupées par la Prusse étaient, avant 1866 :

Luxembourg	places fédérales.		
Mayence			
Rastadt			
Sarrelouis,	Coblentz (Ehrenbreistein),		Cologne,
Deutz,	Wesel,	Minden,	Erfurth,
Magdebourg,	Spandau,	Custrin,	Stettin,
Swinemunde,	Stralsund,	Colberg,	Glogau,
Kosel,	Glatz,	Schweidnitz,	Neisse,
Posen,	Graudenz,	Thorn,	Dantzig.
Pillau,	Kœnigsberg,		

Comme armement, l'infanterie avait le fusil Dreyse ou fusil à aiguille (Zündnadelgewehr) (1).

L'usine Krupp, à Essen, sur la Ruhr, était déjà célèbre pour sa fonderie de canons.

Des écoles militaires de sous-officiers et de cadets donnaient tous les ans à l'armée des cadres instruits.

La marine enfin faisait l'objet de soins constants de la part du roi de Prusse. Elle comprenait :

36	navires à vapeur, avec	241 canons,
3	frégates à voiles......	114 —
3	bricks à voiles.......	28 —
36	chaloupes canonnières	68 —
78		459 canons.

4,600 matelots : 1 bataillon d'infanterie de ma-

(1) Dreyse avait été l'apprenti de l'armurier parisien Pauly qui, en 1813, présenta à Napoléon Ier le premier modèle de fusil se chargeant par la culasse. Les évènements empêchèrent l'empereur de s'occuper de cette invention. Pauly mourut de misère et Dreyse vint, en 1814, s'établir à Berlin, où il fit accepter son fusil.

rine de six compagnies et trois compagnies d'artillerie. Puis venait la *réserve* ou *Seewehr*.

La campagne de 1866, qui était devenue *une nécessité historique*, fut menée avec une rapidité surprenante. Les Prussiens forment trois armées, présentant une force de 326,000 combattants ; prêts avant leurs ennemis, ils prennent immédiatement l'offensive, et, grâce à une initiative énergique, ils empêchent les Autrichiens et leurs alliés d'opérer leur concentration ; l'armée hanovrienne capitule à Langensalza, les combats de Liebenau, de Turnau de Podol, de Münchengratz, de Gitchin, de Nachod, de Trautenau rejettent les Autrichiens sur la place forte de Kœniggraetz, en avant de laquelle se livre la bataille de *Sadowa* (3 juillet). Les Prussiens sont vainqueurs. Le traité de Prague consacre la défaite et l'abaissement de l'Autriche. La confédération germanique est détruite ; la Prusse, devenue toute puissante, s'annexe un grand nombre de territoires qui augmentent sa population de plus de 4 millions d'habitants.

L'armée prussienne pouvait être fière de ses succès ; elle avait triomphé de la fameuse cavalerie autrichienne et de la solide infanterie austro-hongroise qui, particulièrement à Sadowa, se fit remarquer, soit dans l'offensive en exécutant des charges à la baïonnette, soit dans la défensive en résistant avec calme et sang-froid, malgré les vides énormes que le tir du fusil prussien faisait dans ses rangs. Les Prussiens avaient, il est vrai, un armement supérieur à celui de leurs adversaires ; le fusil à aiguille produisait des effets terribles aux petites distances, mais ils surent aussi adopter une tactique d'éparpillement et d'ordre

dispersé qui leur permit d'essuyer des pertes relativement peu considérables et de faire des mouvements tournants qui paralysèrent chaque fois les efforts des Autrichiens marchant bravement à l'ennemi en colonnes ou en lignes régulières.

COMPOSITION ET FORCE DES ARMÉES PRUSSIENNES DANS LA CAMPAGNE DE 1866.

IIe *Armée, dite de Silésie.*

La garde, les Ier, V^e, VIe corps et une division de cavalerie.

90 bataillons d'infanterie, 5 bataillons de chasseurs.

94 escadrons.

4 bataillons de pionniers.

348 pièces.

Total : 115,000 combattants sous les ordres du prince royal.

Ire *Armée.*

IIe, IIIe, IVe corps et un corps de cavalerie.

69 bataillons d'infanterie, 3 bataillons de chasseurs.

74 escadrons.

3 bataillons de pionniers.

300 pièces.

Total : 93,300 combattants sous le commandement du prince Frédéric-Charles.

Armée de l'Elbe.

VIIIe corps, 14e division.

36 bataillons d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs.

1/2 bataillon de pionniers.
26 escadrons.
144 pièces.

Total : 46,000 combattants sous les ordres du général Herwarth de Bittenfeld.

Corps de réserve à Berlin,	24 bat.	24 esc.	54 p.	24,300 h.
13e division,	12 —	9 —	36 —	14,300
Corps Manteuffel,	12 —	8 —	24 —	14,100
Division Beyer,	18 —	5 —	18 —	19,600

Total général : 326,600 combattants.

Pertes des Prussiens pendant la campagne de 1866.

Tués..................	4,450
Morts par maladies.......	6,427
Morts des suites de blessures.	16,177
	27,044

En 1867, la guerre faillit éclater entre la Prusse et la France, à propos du Luxembourg. La conférence de Londres conjura le danger, mais la ville de Luxembourg dut être démantelée, et la Prusse en retira les troupes prussiennes qui y tenaient garnison.

CHAPITRE III.

1870-1874

Loin de s'endormir sur ses succès, M. de Bismarck organisa les nouvelles forces militaires dont la Prusse pouvait disposer ; il reconstitua le trésor de la Guerre, 30 millions de thalers furent déposés à cet effet dans la tour Julius, de Spandau, puis il fit donner à la Prusse le commandement de toutes les forces militaires de l'Allemagne du Nord.

Tout Allemand fut tenu au service militaire. Le chiffre de présence des hommes sous les drapeaux en temps de paix fut fixé à 1 °/₀ de la population et les Etats particuliers durent verser dans la caisse fédérale 225 thalers (843 fr. 75) par homme.

« Le ministre de la Guerre prussien, dont l'activité s'étendait à tout, régla d'une façon uniforme, sur la base de la Constitution et des conventions particulières, les rapports militaires de la Prusse avec les divers Etats de la confédération, à l'exception du duché de Brunswick. L'acquisition du Hanovre, du Schleswig-Holstein, de la Hesse-Electorale, du Nassau et de Francfort, et l'incorporation des petits contingents confédérés dans l'armée prussienne avaient procuré à celle-ci un augmentation de 21 régiments d'infanterie, 3 bataillons de chasseurs, 17 régiments de cavalerie, 3 régiments d'artillerie de campagne, 3 abtheilung d'artillerie de place (4 batteries), 3 bataillons de pionniers (génie) et 3 bataillons du train.

» On en forma les IXe, X^e^ et XIe corps prussiens, dans lesquels étaient également compris les contingents autonomes des deux duchés de Mecklembourg et du duché de Brunswick (3 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 3 régiments de cavalerie et 5 batteries). L'armée de la confédération de l'Allemagne du Nord se compléta par l'adjonction du XIIe corps composé de l'armée du royaume de Saxe, reconstituée sur le modèle prussien par le ministère de Dresde, et de la 25e division, qui, par suite d'une convention spéciale, comprenait la totalité du contingent du grand-duché de Hesse.

» Les différentes armes furent également l'objet de modifications. Ainsi, un effectif de paix plus

considérable fut attribué aux régiments de cavalerie, tous uniformément portés à 5 escadrons, dont 1 demeurerait à l'intérieur pour former dépôt en cas de mobilisation. L'artillerie fut complètement pourvue de pièces rayées, et, au moment où la guerre éclata, on avait commencé à appliquer aux fusils à aiguille des améliorations sérieuses que les évènements forcèrent d'ailleurs à interrompre.

» Enfin, toutes les dispositions provisoires, provoquées depuis 1859 par la réorganisation de l'armée, reçurent la sanction légale par la promulgation de la loi militaire du 9 novembre 1867. L'organisation de la réserve, de la landwehr et des hommes du *Beurlaubtenstand* (hommes en congé ou disponibles) fut réglementée à nouveau. Le nombre des bataillons de landwehr fut en effet porté de 116 à 216. En même temps, l'instruction sur le recrutement du 26 mars 1868 vint asseoir le recrutement sur une base uniforme dans toute l'étendue de la Confédération.

» Mettant à profit les expériences faites en 1866, le ministre de la Guerre et l'état-major général avaient arrêté de concert un nouveau plan de mobilisation et une nouvelle composition sur le pied de guerre de l'armée de la Confédération. Le service d'étapes, en particulier, fut l'objet d'une réforme radicale; de nouveaux règlements complétèrent l'organisation des télégraphes, des chemins de fer et du service des vivres.

» Une attention spéciale fut donnée à tout ce qui concernait la tactique, et les travaux exécutés à ce sujet par l'état-major reçurent, en 1869, l'approbation du roi.

» La Bavière, le Wurtemberg opéraient dans leurs armées des réformes identiques et s'assimilaient le système prussien. » (*Guerre franco-allemande,* par le grand état-major prussien.)

Nous allons résumer en quelques lignes les principes généraux du recrutement en Prusse, au moment de la guerre de 1870.

Les forces militaires comprenaient :

1° L'armée ;

2° La marine ;

3° Le landsturm (1).

L'armée et la marine se subdivisaient en deux parties distinctes.

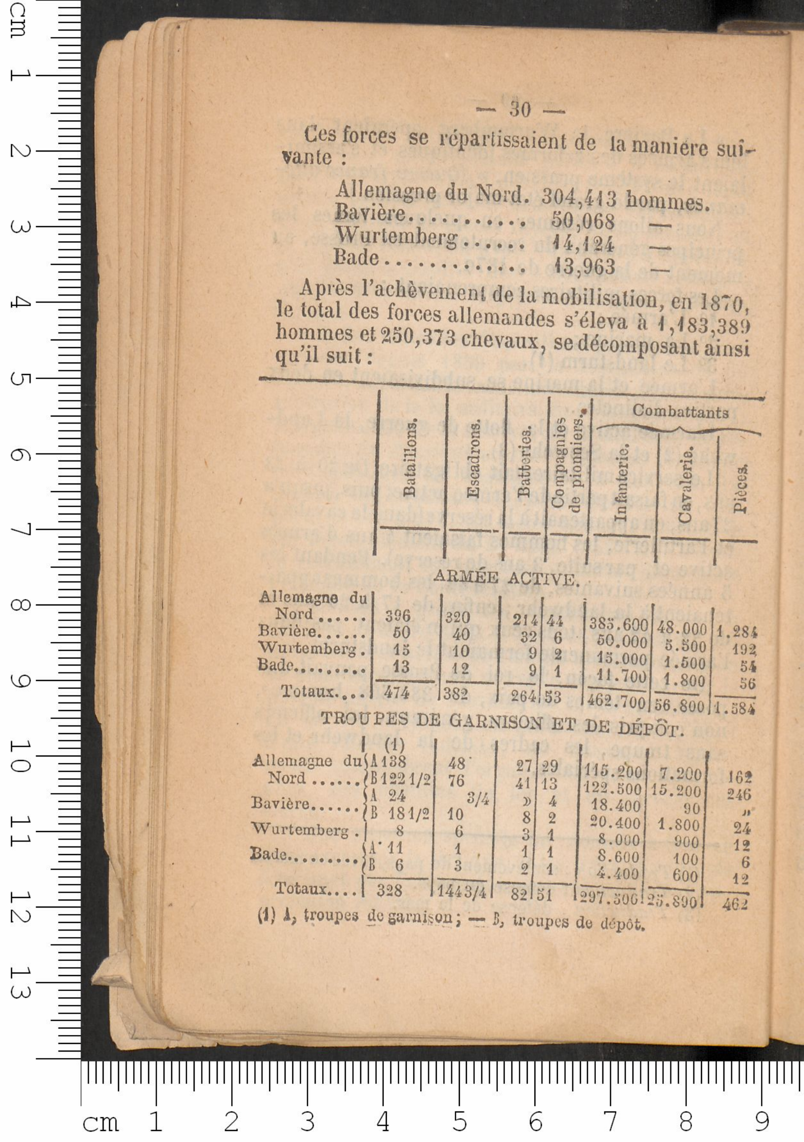
L'armée active et la flotte de guerre, la Landwehr (2) et la Seewehr (3).

Le service militaire était obligatoire. De 20 à 23 ans, on faisait partie de l'armée active; puis, jusqu'à 27 ans, on appartenait à la réserve (dans la cavalerie et l'artillerie, les hommes faisaient 4 ans d'armée active et, par suite, 3 ans de réserve). Pendant les 5 années suivantes, de 27 à 32, les hommes appartenaient à la landwehr ; enfin, de 17 à 20 ans et de 32 à 42 ans, tous ceux qui n'étaient pas dans l'armée permanente formaient le landsturm.

De cette façon, le roi de Prusse pouvait disposer, en temps de paix, de 382,568 hommes, non compris les officiers généraux, les officiers sans troupe, les cadres de la landwehr et les formations spéciales.

---

(1) *Traduction* : soulèvement du pays, levée en masse.
(2) *Traduction* : défense du pays.
(3) *Traduction* : défense de la mer.



Ces forces se répartissaient de la manière suivante :

Allemagne du Nord. 304,413 hommes.
Bavière............ 50,068 —
Wurtemberg...... 14,124 —
Bade.............. 13,963 —

Après l'achèvement de la mobilisation, en 1870, le total des forces allemandes s'éleva à 1,183,389 hommes et 250,373 chevaux, se décomposant ainsi qu'il suit :

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries.	Compagnies de pionniers.	Combattants — Infanterie.	Combattants — Cavalerie.	Combattants — Pièces.
ARMÉE ACTIVE.							
Allemagne du Nord	396	320	214	44	385.600	48.000	1.284
Bavière......	50	40	32	6	50.000	5.500	192
Wurtemberg.	15	10	9	2	15.000	1.500	54
Bade.........	13	12	9	1	11.700	1.800	56
Totaux....	474	382	264	53	462.700	56.800	1.584
TROUPES DE GARNISON ET DE DÉPÔT.	(1)						
Allemagne du Nord ...... A	138	48	27	29	115.200	7.200	162
Allemagne du Nord ...... B	122 1/2	76	41	13	122.500	15.200	246
Bavière...... A	24	3/4	»	4	18.400	90	»
Bavière...... B	18 1/2	10	8	2	20.400	1.800	24
Wurtemberg.	8	6	3	1	8.000	900	12
Bade......... A	11	1	1	1	8.600	100	6
Bade......... B	6	3	2	1	4.400	600	12
Totaux....	328	144 3/4	82	51	297.500	25.890	462

(1) A, troupes de garnison ; — B, troupes de dépôt.

Il faut ajouter à ces troupes 201 compagnies d'artillerie de place donnant un effectif de 40,500 combattants.

La marine disposait de 10,382 hommes, de 25 navires et de 22 canonnières.

Les forces allemandes furent mobilisées du 16 au 23 juillet et la concentration commença le 24. On forma *d'abord* 3 armées.

Ire *Armée.*

VIIe corps. Général Zastrow,
VIIIe — Goeben.
1re division de cavalerie (Manteuffel).
Total : 55,000 h., 180 pièces.

Général en chef : de Steinmetz. — De Trèves à Coblentz.

IIe *Armée.*

Garde.
IIIe Corps. Général Alvensleben II.
IVe — — Alvensleben II.
Xe — — Voigts-Rhetz.
2 divisions de cavalerie.
Total : 143,000 hommes, 456 pièces.

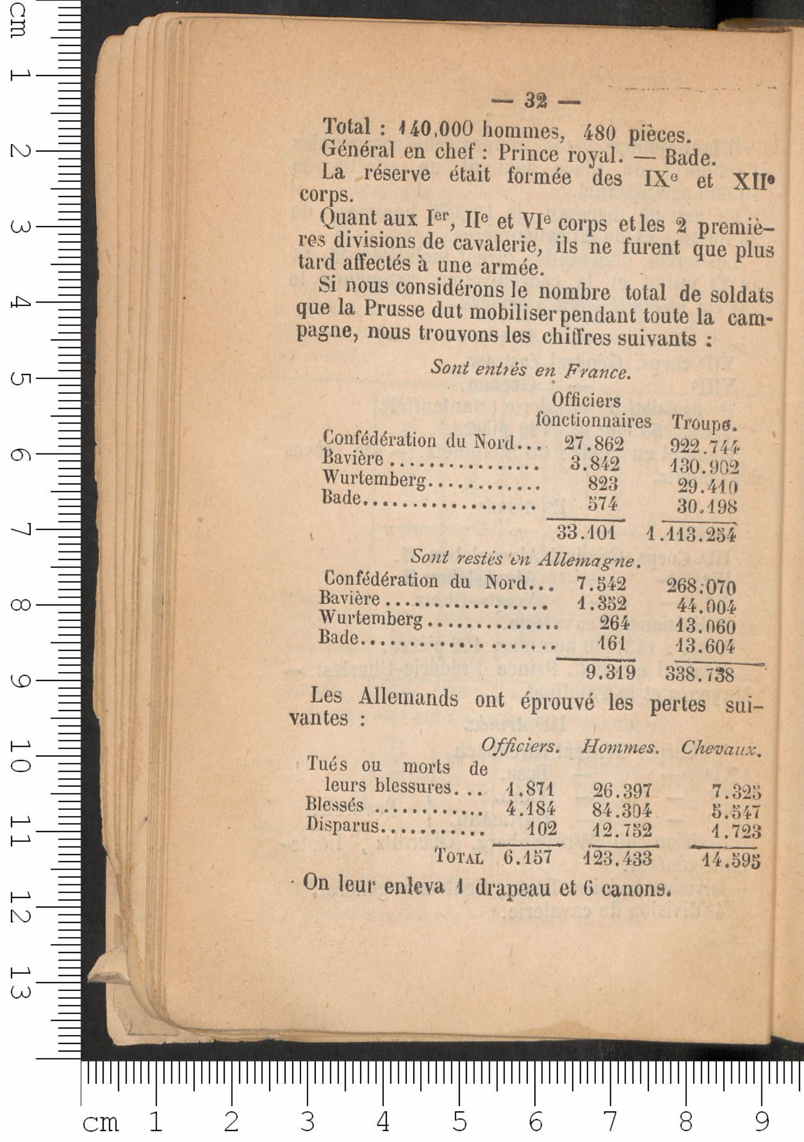
Général en chef : Prince Frédéric-Charles. — Mayence et le Palatinat.

IIIe *Armée.*

Ve Corps. Général Kirchbach,
XIe — — Bose.
Ier — — Tann. } Bavarois.
IIe — — Hartmann. }

Division du Wurtemberg. Obernitz, lieutenant général.

Division badoise. Beyer, lieutenant-général.
4e division de cavalerie.



Total : 140,000 hommes, 480 pièces.

Général en chef : Prince royal. — Bade.

La réserve était formée des IXe et XIIe corps.

Quant aux Ier, IIe et VIe corps et les 2 premières divisions de cavalerie, ils ne furent que plus tard affectés à une armée.

Si nous considérons le nombre total de soldats que la Prusse dut mobiliser pendant toute la campagne, nous trouvons les chiffres suivants :

Sont entrés en France.

	Officiers fonctionnaires	Troupe.
Confédération du Nord...	27.862	922.744
Bavière	3.842	130.902
Wurtemberg............	823	29.410
Bade..................	574	30.198
	33.101	1.113.254

Sont restés en Allemagne.

Confédération du Nord...	7.542	268.070
Bavière	1.352	44.004
Wurtemberg............	264	13.060
Bade..................	161	13.604
	9.319	338.738

Les Allemands ont éprouvé les pertes suivantes :

	Officiers.	*Hommes.*	*Chevaux.*
Tués ou morts de leurs blessures...	1.871	26.397	7.325
Blessés	4.184	84.304	5.547
Disparus..........	102	12.752	1.723
TOTAL	6.157	123.433	14.595

On leur enleva 1 drapeau et 6 canons.

La guerre avait duré sept mois, l'armée allemande était victorieuse ; la France, vaincue et mutilée, perdait l'Alsace et la Lorraine, et payait 5 milliards à l'Allemagne. (Traité de Francfort, 10 mai 1871.)

Le 18 janvier 1871, le roi de Prusse s'était fait proclamer à Versailles empereur d'Allemagne : c'était l'anniversaire du couronnement du premier roi de Prusse, Frédéric Ier, en 1701.

Le jour de son départ de France, l'empereur d'Allemagne adressa aux troupes l'ordre de l'armée suivant :

« Soldats de l'armée allemande !

» Je quitte aujourd'hui le territoire français sur lequel le nom allemand a acquis tant de nouvelle gloire, mais sur lequel tant de sang précieux a été versé.

» Une paix glorieuse est maintenant assurée et le retour des troupes vers la patrie est en partie commencé. Je vous dis adieu et vous exprime encore une fois, du fond du cœur, ma reconnaissance profonde et solennelle pour tous les services que vous avez rendus pendant cette campagne, par votre bravoure et votre persévérance. Vous rentrez dans vos foyers, la conscience fière d'avoir combattu victorieusement dans une des plus grandes guerres qui se soient jamais vues dans l'histoire du monde, d'avoir empêché l'ennemi de fouler le sol de notre chère patrie et d'avoir reconquis à l'empire allemand des provinces qu'il avait depuis longtemps perdues. Que l'armée de l'Allemagne, désormais unie, se souvienne toujours que, seuls, les efforts constants qu'elle fera pour se perfectionner la maintiendront sur le

faîte où elle est arrivée, et nous pourrons alors envisager l'avenir avec confiance.

» Nancy, le 25 mars 1871.

» GUILLAUME. »

Le 16 septembre 1873, le général De Manteuffel quitta le sol français avec les dernières troupes allemandes.

Le général De Moltke et le ministre de la Guerre De Roon, qui, par leur énergie, leurs talents militaires et leur génie, ont su organiser d'une façon merveilleuse l'armée d'Allemagne et préparer ainsi les succès inouïs que les troupes allemandes ont successivement remportés, ont repris et continué leur œuvre d'organisation. Profitant de l'expérience de la guerre de 1871, ils introduisirent dans l'organisation militaire certaines réformes reconnues utiles et nécessaires ; ils s'occupèrent de la transformation des forteresses allemandes, de la réparation et de l'augmentation du matériel de l'armée, et enfin de l'accroissement des effectifs.

Cependant, en présence des charges croissantes imposées par l'état militaire, le Parlement opposa une certaine résistance aux projets du ministre de la Guerre. Un compromis avait permis d'étendre aux années 1873, 1874 le bénéfice de la mesure adoptée dès 1867 en fixant l'effectif de paix une fois pour toutes et d'une manière définitive ; à la suite d'une discussion générale très orageuse et malgré les critiques les plus vives, l'amendement de transaction de M. de Benningsen fut adopté et l'effectif de paix fut fixé à 401,000 hommes pour

une période de sept ans, du 1er janvier 1875 au 31 décembre 1881.

La constitution du nouvel empire avait posé les principes fondamentaux de la loi militaire ; des dispositions législatives spéciales réglèrent, en 1872 et 1873 le Code pénal et les principales questions relatives au logement des troupes en temps de paix, aux pensions et secours accordés aux militaires et marins, aux servitudes militaires et aux prestations de guerre, à la conscription des chevaux, etc.

Une loi du 2 juillet 1873 consacra 166,846,810 thalers au rétablissement de l'armée allemande.

Le trésor de la Guerre (1) fut reconstitué à l'aide de 150,000,000 fr., dont 4/5 en pièces d'or de 20 marcs (le marc vaut 1 fr. 25), et 1/5 en pièces d'or de 10 marcs.

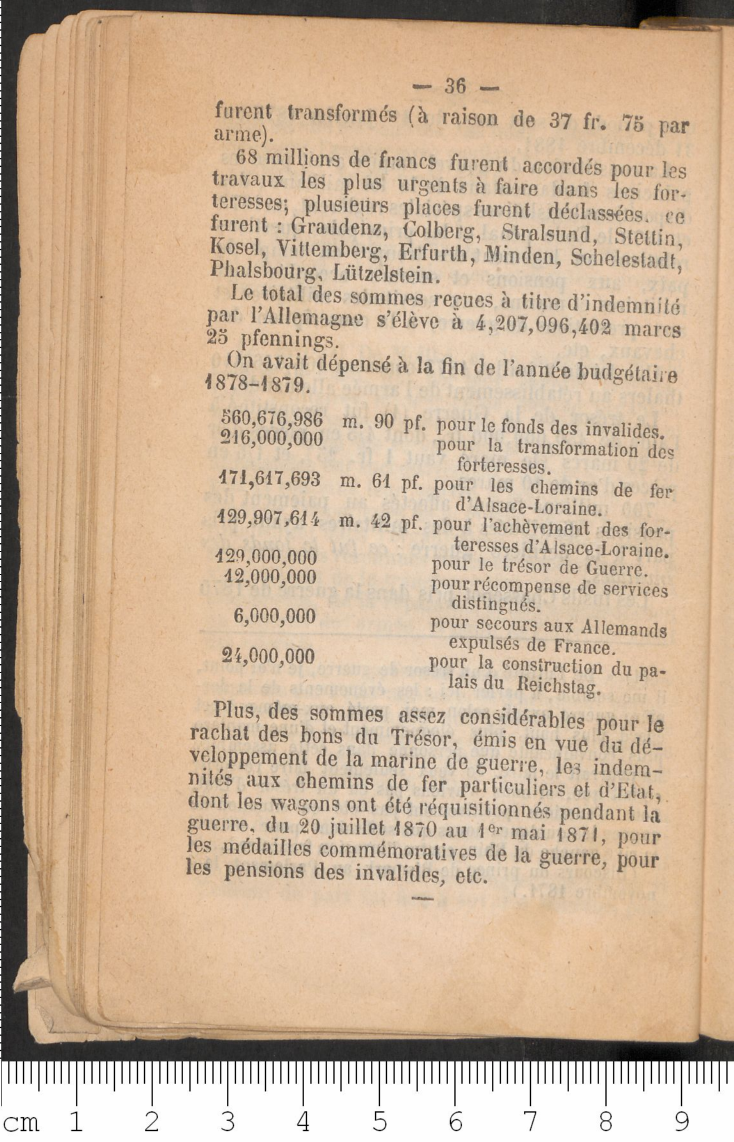
700 millions furent affectés au paiement des pensions distribuées à des militaires ayant pris part à la dernière guerre : *ce fut le fonds des invalides*.

Les fusils Chassepot pris dans la guerre de 1870

---

(1) « De l'utilité d'un trésor de guerre, je n'ai point, il me semble, à parler ici : les évènements de la dernière guerre ayant, selon moi, parlé eux-mêmes à cet égard plus haut, plus éloquemment et d'une manière plus convaincante que personne dans cette assemblée ne pourrait le faire. Je veux seulement faire ressortir ce fait que, si nous n'avions pas eu un trésor d'Etat, nous n'eussions positivement pas été en situation de gagner les quelques jours qui suffisaient pour couvrir la rive gauche du Rhin, contre l'invasion française..... »

(Discours du prince de Bismark au Parlement, le 4 novembre 1871.)



furent transformés (à raison de 37 fr. 75 par arme).

68 millions de francs furent accordés pour les travaux les plus urgents à faire dans les forteresses; plusieurs places furent déclassées. ce furent : Graudenz, Colberg, Stralsund, Stettin, Kosel, Vittemberg, Erfurth, Minden, Schelestadt, Phalsbourg, Lützelstein.

Le total des sommes reçues à titre d'indemnité par l'Allemagne s'élève à 4,207,096,402 marcs 25 pfennings.

On avait dépensé à la fin de l'année budgétaire 1878-1879.

560,676,986	m. 90 pf.	pour le fonds des invalides.
216,000,000		pour la transformation des forteresses.
171,617,693	m. 61 pf.	pour les chemins de fer d'Alsace-Loraine.
129,907,614	m. 42 pf.	pour l'achèvement des forteresses d'Alsace-Loraine.
129,000,000		pour le trésor de Guerre.
12,000,000		pour récompense de services distingués.
6,000,000		pour secours aux Allemands expulsés de France.
24,000,000		pour la construction du palais du Reichstag.

Plus, des sommes assez considérables pour le rachat des bons du Trésor, émis en vue du développement de la marine de guerre, les indemnités aux chemins de fer particuliers et d'Etat, dont les wagons ont été réquisitionnés pendant la guerre, du 20 juillet 1870 au 1er mai 1871, pour les médailles commémoratives de la guerre, pour les pensions des invalides, etc.

—

M. de Bismarck présenta au Reichstag, le 8 février 1874, le projet qui est devenu la loi du 2 mai et qui fut soutenu par M. de Moltke et le général De Kameke, successeur du ministre de la Guerre De Roon (1).

Le projet fut adopté par 214 voix contre 123.

La loi du 12 février 1875 fixa les obligations de service des hommes assujettis au *Landsturm*.

CHAPITRE IV.

1874-1882

ORGANISATION DE L'ARMÉE ALLEMANDE EN 1874

L'armée comprend :

1° L'*armée permanente* dans laquelle on fait trois ans de service actif et quatre ans de réserve ;

2° La *Landwehr*, à laquelle on appartient pendant cinq ans ;

3° Le *Landsturm*, qui comprend les jeunes gens de 17 à 20 ans et les libérables de 32 à 42 ans.

La durée du service est donc, en temps de paix, de 12 ans et elle peut, en cas de guerre, être portée à 25 ans.

L'incorporation a lieu dans l'année où les jeu-

---

(1) Le général De Roon reçut en 1871 le titre de comte, puis une dotation votée par le Parlement. Feld-maréchal le 1er janvier 1873, président du Conseil des ministres le 28 du même mois, membre de la Chambre des seigneurs, il se retira le 9 novembre pour cause de santé. Il est mort à Berlin le 23 février 1879. Il avait été chargé de l'éducation militaire du prince Frédéric-Charles.

nes gens ont atteint 20 ans, généralement au commencement de novembre. Mais, ceux qui sont d'une constitution faible ne sont incorporés qu'à 21 ou 22 ans ; ils doivent trois ans de service du jour de leur incorporation.

L'effectif de paix (*Friedens präsenzstärke*) s'élève à 401,659 hommes, dont 52,969 sous-officiers. (Voir page 82.)

Les officiers (17,000), les volontaires d'un an (de 4 à 5,000) ; la gendarmerie et 3,644 employés ne sont pas compris dans cet effectif.

Les effectifs de paix sont fixés d'une manière invariable pour chaque unité, de sorte que chaque homme libéré est immédiatement remplacé par un autre homme du recrutement ; de cette façon, les effectifs réglementaires sont toujours au complet.

RECRUTEMENT.

Le recrutement est *régional*, c'est-à-dire que le territoire de l'empire est divisé en régions de corps d'armée, occupées chacune d'une manière permanente par un corps d'armée qui y puise, en temps de paix comme lors d'une mobilisation, tous ses effectifs.

Le territoire de chaque région est partagé en 17 districts de bataillon de landwehr, à la tête desquels se trouve un officier supérieur chargé de tout ce qui concerne le recrutement et l'administration. Quatre districts forment la circonscription de recrutement d'une brigade. Chaque district est fractionné en districts de compagnie où réside un sergent-major de district. Ces districts, groupés par deux, forment huit circonscriptions de recrutement de landwehr et d'un régiment d'infan-

terie de ligne. Il y a, en outre, un district de *bataillon de landwehr de réserve*, destiné à compléter les ressources des districts du corps d'armée les moins riches.

Les dragons, les hussards se recrutent dans les districts de la brigade d'infanterie.

Les cuirassiers, les uhlans, les fusiliers, les chasseurs, l'artillerie, les pionniers, le train, les corps administratifs se recrutent sur tous les districts de la circonscription du corps d'armée.

La garde se recrute sur tous les districts de l'empire (1).

Les opérations du recrutement sont faites par :

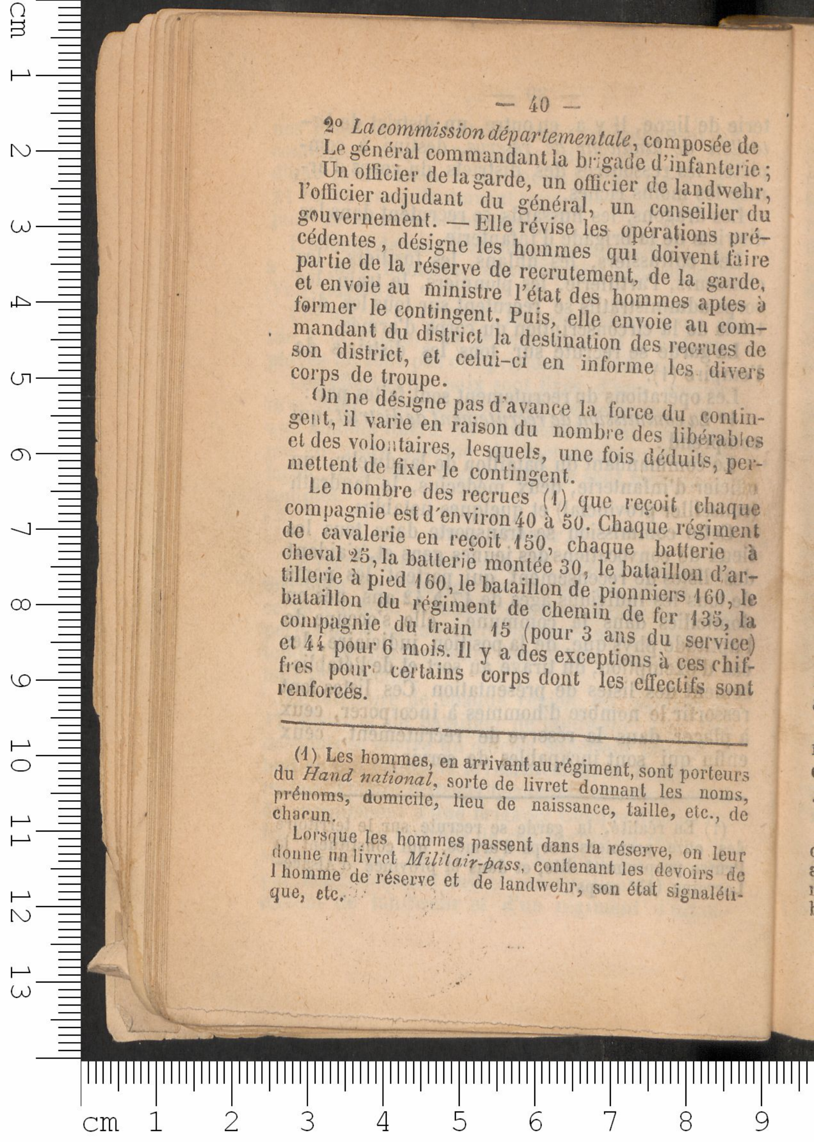
1° *La commission de recrutement de district*, qui comprend :

Le commandant du bataillon de landwehr, un officier d'infanterie, deux médecins, le landrath (conseiller provincial) et quelques notables

Cette commission se transporte dans tous les lieux de convocations des jeunes gens et, s'aidant des listes de recensement qui portent les noms de tous les individus âgés de 17 à 42 ans, nés ou domiciliés dans la commune, elle s'occupe de l'aptitude physique, de la position judiciaire, des cas d'exemption, du tirage au sort et de l'établissement des listes de présentation Ces listes font ressortir le nombre d'hommes à incorporer, ceux à placer dans la réserve de recrutement, ceux enfin qui sont incapables de servir;

---

(1) En réalité, la garde se recrute sur le territoire des onze premiers corps d'armée, qui constituent la Prusse proprement dite, et dans la province d'Alsace-Lorraine (15° corps).



2° *La commission départementale*, composée de
Le général commandant la brigade d'infanterie ;
Un officier de la garde, un officier de landwehr, l'officier adjudant du général, un conseiller du gouvernement. — Elle révise les opérations précédentes, désigne les hommes qui doivent faire partie de la réserve de recrutement, de la garde, et envoie au ministre l'état des hommes aptes à former le contingent. Puis, elle envoie au commandant du district la destination des recrues de son district, et celui-ci en informe les divers corps de troupe.

On ne désigne pas d'avance la force du contingent, il varie en raison du nombre des libérables et des volontaires, lesquels, une fois déduits, permettent de fixer le contingent.

Le nombre des recrues (1) que reçoit chaque compagnie est d'environ 40 à 50. Chaque régiment de cavalerie en reçoit 150, chaque batterie à cheval 25, la batterie montée 30, le bataillon d'artillerie à pied 160, le bataillon de pionniers 160, le bataillon du régiment de chemin de fer 135, la compagnie du train 15 (pour 3 ans du service) et 44 pour 6 mois. Il y a des exceptions à ces chiffres pour certains corps dont les effectifs sont renforcés.

---

(1) Les hommes, en arrivant au régiment, sont porteurs du *Hand national*, sorte de livret donnant les noms, prénoms, domicile, lieu de naissance, taille, etc., de chacun.

Lorsque les hommes passent dans la réserve, on leur donne un livret *Militair-pass*, contenant les devoirs de l'homme de réserve et de landwehr, son état signalétique, etc.

Les ouvriers de profession (*Œkonomie-handwerker*), destinés à recruter les compagnies hors rang, sont incorporés dans tous les corps ; leur nombre est au moins égal au tiers du chiffre réglementaire du nombre d'ouvriers qu'ils doivent posséder.

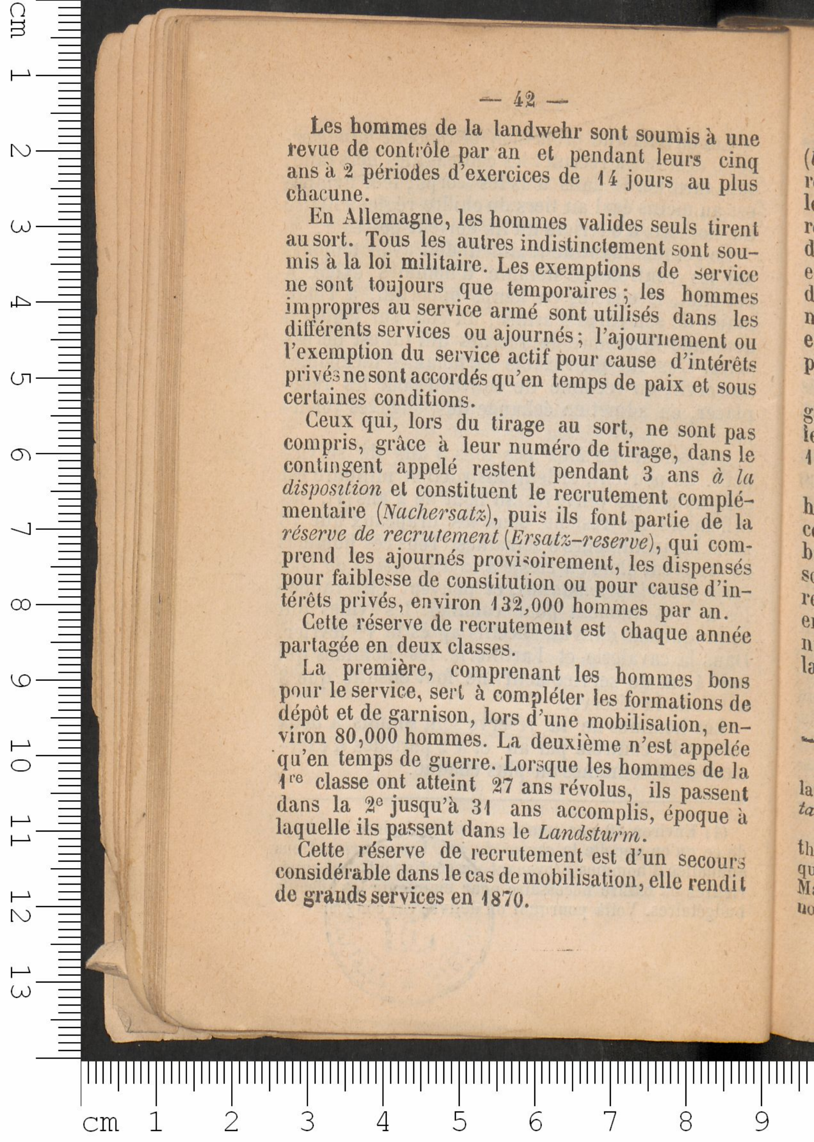
Le commandant de régiment doit avoir toujours sur les contrôles le nombre d'hommes exigé. A cet effet, il envoie, en temps opportun, à l'état-major de son corps d'armée, un état sur lequel il demande le nombre de recrues qui lui est nécessaire. C'est lui qui renvoie les hommes incapables de servir, en réclame de nouveau pour les remplacer, ou admet en échange des engagés volontaires.

Les soldats ne font pas tous 3 ans de service actif. Ils peuvent, si leur instruction militaire est suffisante, être renvoyés au bout de 2 ans (1), les infirmiers ne restent sous les drapeaux que 18 mois les instituteurs 6 semaines. Tous ces hommes se trouvent alors *en congé à la disposition de leur corps* (*Beurlaubtenstand*), et peuvent être rappelés à tout moment pour combler les vides qui se produisent dans les effectifs après le 1er février. Dans la cavalerie et l'artillerie, les hommes qui font 4 ans de service actif ne font ensuite que 3 ans dans la réserve.

Les hommes de la réserve sont soumis à deux revues de contrôle par an et à 2 périodes d'exercices de 8 semaines au plus chaque.

---

(1) Environ 10 par compagnie partent ainsi en vertu de ce qu'on appelle le *congé du roi*. Les incorporations annuelles d'hommes provenant du contingent sont supérieures au chiffre nécessaire pour maintenir les effectifs budgétaires. Voilà pourquoi on délivre ces congés



Les hommes de la landwehr sont soumis à une revue de contrôle par an et pendant leurs cinq ans à 2 périodes d'exercices de 14 jours au plus chacune.

En Allemagne, les hommes valides seuls tirent au sort. Tous les autres indistinctement sont soumis à la loi militaire. Les exemptions de service ne sont toujours que temporaires ; les hommes impropres au service armé sont utilisés dans les différents services ou ajournés ; l'ajournement ou l'exemption du service actif pour cause d'intérêts privés ne sont accordés qu'en temps de paix et sous certaines conditions.

Ceux qui, lors du tirage au sort, ne sont pas compris, grâce à leur numéro de tirage, dans le contingent appelé restent pendant 3 ans *à la disposition* et constituent le recrutement complémentaire (*Nachersatz*), puis ils font partie de la *réserve de recrutement* (*Ersatz-reserve*), qui comprend les ajournés provisoirement, les dispensés pour faiblesse de constitution ou pour cause d'intérêts privés, environ 132,000 hommes par an.

Cette réserve de recrutement est chaque année partagée en deux classes.

La première, comprenant les hommes bons pour le service, sert à compléter les formations de dépôt et de garnison, lors d'une mobilisation, environ 80,000 hommes. La deuxième n'est appelée qu'en temps de guerre. Lorsque les hommes de la 1re classe ont atteint 27 ans révolus, ils passent dans la 2e jusqu'à 31 ans accomplis, époque à laquelle ils passent dans le *Landsturm*.

Cette réserve de recrutement est d'un secours considérable dans le cas de mobilisation, elle rendit de grands services en 1870.

Le *Beurlaubtenstand* (1) ou position de congé (*Urlaub*, congé) comprend d'abord les hommes renvoyés avant l'expiration du temps de service, les hommes de la 1re classe de la réserve de recrutement, les recrues laissées provisoirement dans leurs foyers, les hommes liés au service actif et renvoyés pour une des causes d'ajournement ou d'exemption, etc. En cas de besoin (2), tous ces hommes peuvent être rappelés aussitôt dans leurs corps et par ordre de classes d'âge, en commençant par la plus jeune.

La taille minima exigée est de 1m 70 pour la garde, 1m 57 pour l'infanterie, 1m 67 pour la cavalerie de ligne, 1m 62 pour la cavalerie légère et 1m 65 pour l'artillerie.

L'effectif moyen de chaque classe est de 430,000 hommes environ ; mais, par suite de l'émigration considérable qui a lieu chaque année, ce nombre se réduit à 390,000 jeunes gens, dont 90,000 sont rejetés pour défaut de conformation, etc. Il reste alors 300,000 jeunes gens, dont 140,000 environ sont incorporés de suite (les premiers numéros) et 160,000 forment les deux classes de la réserve de recrutement.

Si nous considérons les ressources totales don-

---

(1) En 1882, le total des hommes de réserve et de landwehr convoqués pour les exercices du *Beurlaubtenstand* est de 106,329.

(2) Le Code pénal punit d'une amende de 50 à 1,000 thalers ou d'un emprisonnement d'un mois à un an quiconque aura cherché à se soustraire au service. Malgré ces peines, le nombre des condamnations prononcées est très grand et va toujours en augmentant.

nées par le recrutement, nous trouvons en chiffres ronds :

Armée active (3 classes)..........	400,000
Réserve de recrutement (1re et 2e cl.)	700,000
Réserve de l'armée active (4 classes).	500,000
Landwehr........................	600,000
Landsturm........................	1,000,000
	3,200,000

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

Il peut être contracté des engagements volontaires de trois ans dès l'âge de 17 ans. Les engagés volontaires de la cavalerie doivent servir pendant quatre ans. Tout engagé volontaire a le droit de choisir son arme et son corps de troupe. Dans l'infanterie, on ne reçoit que 40 engagés au plus par bataillon ; il n'y a pas de limite pour les autres armes.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES D'UN AN.

Les jeunes gens qui doivent contracter un engagement volontaire d'un an peuvent se présenter de 17 à 20 ans. Ils subissent un examen d'aptitude devant une commission spéciale composée de 2 officiers supérieurs, 2 membres de l'administration civile et de professeurs (1). Une fois admis, ils peuvent retarder jusqu'à 23 ans la date de leur incorporation ; ils ont le droit de servir, selon leur profession, comme soldat, mécanicien, médecin, etc. Après six mois d'instruction spéciale, ils peuvent être nommés *Gefreite*

---

(1) Les commissions de recrutement ont la faculté de retarder cet engagement jusqu'à leur 28e année, s'il y a pour cela des motifs sérieux et valables.

(premier grade militaire) remplir alors les fonctions de sous-officier et apprendre les devoirs d'officier. Enfin, à la suite d'un examen final, ils peuvent recevoir un brevet de capacité d'officier de réserve.

Leur nombre varie annuellement entre 4 et 5,000. Il ne peut y avoir plus de 4 engagés volontaires d'un an par compagnie ou escadron, excepté si la troupe dans laquelle ils servent est en garnison dans la ville où ils étudient. L'Etat les arme et les équipe moyennant une légère rétribution ; ils s'habillent, se logent et se nourrissent à leurs frais ; les cavaliers et les artilleurs doivent amener leurs chevaux à moins de payer une indemnité de 375 fr. moyennant laquelle ils sont autorisés à se servir des chevaux de l'Etat. En cas de guerre, tous les volontaires d'un an ayant atteint l'âge à partir duquel on est assujetti au service doivent se présenter aussitôt sous les drapeaux. Ils ont comme signe distinctif un liséré blanc et noir autour de l'épaulette.

RENGAGEMENTS.

Les hommes qui ont terminé leur temps d'activité peuvent rengager pour 1, 2 ou 3 ans, avec l'autorisation du chef de corps. Exceptionnellement, le rengagement peut être renouvelable jusqu'à 9 ans et même au delà. Les soldats qui demandent à rengager dans l'infanterie doivent être dans les conditions pour être nommés *Gefreite* et plus tard sous-officiers. Dans la cavalerie, cependant, on admet des rengagements d'un an sans conditions. Le rengagé porte le nom de *Kapitulant*.

DU SERMENT.

Tout soldat, en arrivant au régiment, doit prêter serment devant le chef du corps et un officier subalterne (1).

DES CADRES DE L'ARMÉE.

L'empereur d'Allemagne est le chef suprême de l'armée qui a pour devise : *Für Gott, König und Vaterland* (pour Dieu, le Roi et la Patrie). Les souverains fédéraux nomment les officiers de leur contingent, mais ces nominations sont soumises à l'approbation de l'empereur.

Le *ministère de la Guerre*, à la tête duquel se trouve le général Bronsart von Schellendorf qui a remplacé en 1883 le général de Kameke, comprend deux départements : 1° le département général, qui se subdivise en 5 divisions ; 2° le département économique, qui comprend 4 divisions et qui est chargé de l'administration de l'armée.

Le *cabinet militaire* s'occupe des affaires con-

---

(1) *Formule du serment* : Je fais devant Dieu qui sait et qui peut tout, le serment solennel de servir avec honneur et fidélité Sa Majesté le roi de Prusse Frédéric Guillaume Ier, mon gracieux souverain, dans toutes les circonstances et dans tous les lieux, sur terre et sur mer, en temps de paix et en temps de guerre, de veiller attentivement à tout ce qui peut lui convenir et lui être profitable, d'éviter au contraire tout ce qui pourrait lui porter tort ou préjudice; de me conformer aux règlements militaires que l'on vient de lire en ma présence, ainsi qu'aux ordres et prescriptions qui me seront donnés, comme il convient à un soldat loyal, vaillant et esclave du devoir et de l'honneur. Si je fais ainsi, que Dieu me vienne en aide, par Jésus-Christ, dans l'éternité.

cernant le commandement les troupes de la Confédération.

Le *grand état-major* se compose d'officiers d'état-major et d'officiers appartenant aux différentes armes et détachés temporairement ; ils font alors partie du *cadre latéral* (*Neben-état*) ; il comprend 7 divisions : les trois premières étudient chacune un théâtre de la guerre, la quatrième s'occupe des chemins de fer, la cinquième a dans ses attributions l'histoire militaire ; la sixième étudie la géographie et la statistique, et la septième la topographie et la géodésie. Le chef de l'état-major général est le feld-maréchal comte de Moltke (1). Outre les officiers des différentes armes qui sont employés au grand état-major, M. de Moltke a eu recours souvent aux lumières des savants et des ingénieurs civils (2). Les officiers en mission ou attachés militaires sont dits *agrégés* (*aggregirt*). La bibliothèque du grand état-major, créée dès 1816, comptait en 1857 plus de 11,000 volumes. Elle s'est accrue depuis d'une partie de la bibliothèque de l'état-major général de la Hesse, et, en 1872, de celle de l'école d'application de Metz, composée de 5,000 ouvrages en 18,700 volumes. En 1878, la bibliothèque comptait 16,120 ouvrages et 51,000 volumes.

---

(1) Depuis 60 ans, il n'y a eu que 4 chefs de l'état-major de l'armée : les généraux de Müffling, de 1821 à 1829 ; de Krauseneck, de 1829 à 1848 ; de Reyher, de 1848 à 1857, et le comte de Moltke.

(2) C'est ainsi que l'impression des cartes a été confiée à un architecte, et que plusieurs historiens, tels que MM. Mommsen et Gneist, ont collaboré à la relation de la guerre franco-allemande.

Le *corps d'état-major* comprend environ 120 officiers du grade de capitaine à celui de colonel ; ces officiers doivent sortir de l'Académie de guerre de Berlin.

Les *services administratifs* comprennent : l'intendance, les médecins militaires et l'auditoriat, chargé de rendre la justice militaire.

ÉCOLES MILITAIRES.

L'*Académie de guerre* (*Kriegs-Academie*), établie à Berlin, est une école d'enseignement militaire supérieur, qui correspond à notre Ecole supérieure de la guerre ; elle est dirigée par un lieutenant-général assisté d'une commission d'études. Sont admis à y entrer après concours, les lieutenants et capitaines qui ont 3 ans de service comme officiers. Le cours le plus important est celui d'histoire militaire, qui se continue pendant les trois années ; la fortification, la balistique, la géographie, les mathématiques, le tir, l'administration, le français, le russe, font l'objet d'études sérieuses et approfondies. La durée des cours est annuellement de 9 mois ; 30 jours sont ensuite consacrés à des exercices pratiques ou à des voyages ; les deux autres mois sont employés à suivre les grandes manœuvres en Allemagne.

L'*école d'artillerie et de génie* est une école d'application pour les seconds lieutenants de l'artillerie et du génie, qui y passent deux ans, et aussi pour les officiers d'infanterie et de cavalerie, qui désirent entrer dans cette école pour sortir ensuite dans les armes spéciales.

L'*école d'équitation* établie à Hanovre est destinée à former des cavaliers agiles et des instructeurs : chaque régiment de cavalerie y envoie

annuellement un officier, un sous-officier et deux soldats ; chaque régiment d'artillerie y envoie un officier tous les deux ans ; chaque année, le directeur de l'école propose 24 officiers pour rester un an de plus.

L'*école de tir* (1) de Spandau comprend deux sections : la première y reste à poste fixe, pour étudier et expérimenter les nouvelles inventions relatives au tir ; la deuxième se compose d'officiers et de soldats détachés des régiments, pendant six mois, et destinés à devenir des instructeurs de tir.

Un ordre du 6 janvier 1882 a fixé ainsi les cours : le cours d'information, pour les chefs de corps et les officiers supérieurs d'infanterie, durera 10 jours ; les deux séries de cours d'instruction, pour les premiers et les seconds lieutenants et pour la troupe, devront durer trois mois et demi.

L'école de tir de l'artillerie est à Tegel, près Spandau : les cours comprennent annuellement deux séries pour lesquelles chaque régiment désigne un officier et un sous-officier.

L'*école de gymnastique*, à Berlin, comprend deux séries de cours destinés : les uns aux officiers d'infanterie et de cavalerie détachés de leurs régiments, les autres aux sous-officiers.

L'*institut médical et chirurgical*, où les élèves reçoivent un enseignement gratuit pendant quatre ans, sous la condition de se consacrer par la suite au service de l'armée.

L'*école vétérinaire* de Berlin a les mêmes règlements.

---

(1) L'école de tir bavaroise est installée à Lechfeld.

Le *bataillon d'instruction*, à Potsdam, est composé d'officiers, de sous-officiers et de soldats provenant de tous les régiments ; il manœuvre au printemps et est destiné à conserver une uniformité absolue dans tout ce qui est relatif au service de l'infanterie. En cas de guerre, ce bataillon sert, concurremment avec l'école d'équitation, à former la garde d'état-major, au grand quartier général de l'empereur d'Allemagne.

On appelle *avantageurs* les jeunes gens âgés de moins de 23 ans qui entrent au service avec l'intention de devenir officiers ; au bout de six mois de service, ils subissent à Berlin, devant une commission militaire, les examens d'enseigne porte-épée (*Fähnrich*).

Les cadets sont les élèves des écoles militaires instituées en vue d'assurer le recrutement des officiers. Il y en a 9, dont 7 en Prusse, savoir : Potsdam, Kulm, Wahlstadt, Bensberg, Ploen, Oranienstein, Lichterfeld, Dresde et Munich.

Les six premiers reçoivent des élèves de 10 à 15 ans, qui vont ensuite terminer leurs études à l'école supérieure de Lichterfeld, Dresde et Munich, où les élèves des gymnases peuvent entrer à la suite d'un concours (1). Après deux ans d'études, les élèves concourent pour le grade de porte-épée. Les 50 premiers font une troisième année d'études et subissent ensuite l'examen d'officiers ; les *selecta* sont admis dans le corps d'officiers sans subir le vote des officiers du régiment. Ceux de la

---

(1) Les cadets portent le même uniforme que les soldats et le même signe distinctif que les volontaires d'un an.

classe première supérieure servent, à leur sortie de l'école, six mois comme porte-épée, puis ils subissent le vote des officiers. Les autres doivent, après avoir servi au moins cinq mois comme porte-épées, passer par une des 9 écoles de guerre (*Kriegschulen*), établies à Potsdam (100 élèves), Erfurth (53) (transférée à Glogau en 1885), Neisse (107), Engers (100), Cassel (80), Hanovre (93), Anklam (96), Metz (120), Munich. Ils y restent 10 mois, puis ils subissent, à Berlin, leur examen d'aptitude au grade de sous-lieutenant (*seconde*-lieutenant) et ensuite ils sont soumis au vote des officiers du régiment, qui statuent sur l'honorabilité, le caractère, la position sociale du candidat.

Les sous-officiers forment cinq classes :

1° *Les sous-officiers* proprement dit (*Unter-offizier*) qui ont des fonctions analogues à celles de nos caporaux ; on les appelle *Oberjäger* dans les chasseurs à pied.

2° *Les sergents* (*Sergeant*) ; ce sont les plus anciens sous-officiers.

3° *Les vice-feld-webel*, aspirants sergents-majors (créés en 1873).

4° *Les Feld-webel*, sergents-majors ; ou les *Wachmeister*, maréchaux des logis chefs.

5° *Les Fähnriche.*

En 1877, on a créé le grade de *feld-webel lieutenant*, situation intermédiaire entre le sergent-major et l'officier, pour compléter les cadres de la réserve et du landsturm ; on nomme à ce grade les sous-officiers sortis de la landwehr.

Il y a encore les *fourriers*, les *capitaines d'armes* et *quartiers-maîtres*, chargés de l'habillement, et enfin les *Zahlmeister* ou payeurs.

On peut encore classer les sous-officiers en deux catégories (1).

1° Ceux qui ont le droit de porter la dragonne d'officier, ce sont :

a) Les chefs artificiers, les sergents-majors, les maréchaux des logis chefs, les vice-sergents-majors et vice-maréchaux des logis chefs, les sergents détachés comme administrateurs aux écoles de cadets.

b) Les enseignes porte-épée.

c) Les gardes des fortifications, les sergents-majors du personnel technique.

d) Les chasseurs à cheval de campagne.

e) Les vétérinaires.

f) Les musiciens-majors, clairons-majors et trompettes-majors.

g) Les gendarmes qui, avant leur entrée dans la gendarmerie, avaient déjà le droit de porter la dragonne d'officier.

2° Ceux qui n'ont pas droit de porter la dragonne d'officier, ce sont :

a) Les artificiers.

b) Les sergents.

c) Les sous-officiers.

d) Les gendarmes.

e) Les tambours, trompettes, musiciens, clairons d'infanterie, le timbalier du régiment des gardes du corps.

f) Les sergents du personnel technique.

g) Les aides-vétérinaires et les maréchaux-ferrants.

h) Les chefs boulangers militaires.

---

(1) *Revue militaire de l'Etranger*.

i) Les aides de lazaret majors et les aides de lazaret.

j) Les élèves militaires de l'Ecole de médecine vétérinaire militaire qui ont été sous-officiers dans l'armée.

Sont classés comme simples soldats :

Les appointés chefs de l'artillerie, les appointés boulangers militaires, les sous-aides de lazaret, les simples soldats, les fusiliers et appointés des écoles de sous-officiers, les infirmiers, les ouvriers militaires, etc.

Les sous-officiers proviennent :

1° Des 9 écoles de sous-officiers (Potsdam, Juliers, Biberich, Weissenfels, Etlingen (1), Marienberg, Annaburg (2), Marienwerder). Les élèves, au nombre de 500 par école, sont recrutés parmi le engagés volontaires de moins de 20 ans. Les cours sont de 3 ans. A leur sortie, ils sont nommés sous-officiers au fur et à mesure des vacances et d'après leur ordre de mérite ; en attendant, ils sont simples soldats ou *Gefreite*. De plus, ils doivent encore six ans de service à l'Etat (3).

On a créé, en 1877, à Weilbourg (Nassau), une école préparatoire aux écoles de sous-officiers.

---

(1) Depuis le 1er avril 1882, l'Ecole des sous-officiers d'Etlingen (Bade) compte quatre compagnies au lieu de deux, et celle de Juliers deux au lieu de quatre.

(2) L'Ecole d'Annaburg est réservée aux fils de soldats et de sous-officiers.

(3) Les demandes sont si nombreuses que l'on a dû, en 1879, refuser les deux tiers des postulants. Il est question d'établir une 6e école à Neuf-Brisach et une en Bavière, à Furstenfeldbruck, près Munich.

Elle renferme 250 élèves de 15 à 16 ans. Les cours durent 2 ou 3 ans ;

2° Les anciens soldats rengagés après leurs 3 ans de service, qui ont suivi les cours des écoles régimentaires organisées au siège de l'état-major des différents corps de troupe, et qui portent le nom de *Kapitulanten-schulen.*

Les sous-officiers qui quittent le service actif passent, avec leur grade, dans la réserve ou la landwehr.

DE L'AVANCEMENT.

Les nominations de caporaux et de sergents sont faites par les chefs de corps, sur la proposition des commandants de compagnie.

En principe, l'avancement des officiers n'a lieu qu'à l'ancienneté : il se fait par régiment jusqu'au grade de capitaine inclus. A partir de ce grade, les nominations se font sur toute l'arme, y compris la garde. Lorsqu'un officier plus jeune est nommé avant celui qui le précède par ancienneté, ce dernier quitte aussitôt le service, car c'est une preuve pour lui qu'il est incapable de remplir les fonctions du grade supérieur. Il n'y a d'exception que pour les officiers sortant de l'Académie de guerre : ils peuvent être nommés au choix ; leur avancement est, par suite, très rapide.

La hiérarchie des officiers allemands est la suivante (4) :

Feld-maréchal ; général (corps d'armée) ; lieu-

(4) Le grade de *quartier-maître général* a été créé récemment, il correspond à l'adjoint du chef d'état-major. Depuis le 27 décembre 1881, le Général De Waldersée est titulaire de ce grade.

tenant-général (divisionnaire) ; général-major (brigadier) ; *Oberst* (colonel) ; *Oberst*-lieutenant (lieutenant-colonel) ; major : *Hauptmann* et *Rittmeister* (capitaine) ; premier lieutenant ; *Seconde*-lieutenant (sous-lieutenant).

Les officiers dits *à la disposition* du commandant en chef sont d'anciens officiers qui, après avoir quitté le service, s'engagent à revenir dans l'armée en cas de guerre. A ce titre, ils ont le droit de porter leur ancien uniforme.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

L'intendance a sa hiérarchie particulière sans aucune assimilation aux grades de la hiérarchie militaire.

Il y a deux catégories d'employés et fonctionnaires de l'intendance : les fonctionnaires supérieurs qui correspondent à l'intendance française et les employés inférieurs qui correspondent aux officiers d'administration.

Les premiers se recrutent par voie d'examen, surtout parmi les fonctionnaires civils, et aussi parmi les officiers de l'armée, ayant au moins six ans de service. Les autres sont formés par des candidats civils et principalement par les sous-officiers comptables de l'armée, ou d'autres sous-officiers, et même des officiers ayant douze ans de service qui satisfont aux examens. Les employés inférieurs peuvent, par promotion, devenir fonctionnaires supérieurs.

En temps de paix, il y a dans chaque corps d'armée :

1° Une intendance de corps entièrement subordonnée au commandement et rattachée aux bureaux de l'état-major général du corps d'ar-

mée; mais les intendants du corps correspondent directement avec le ministère pour toutes les affaires sérieuses;

2° Une intendance de division est subordonnée au général de division.

Quant à ce qui concerne les corps de troupe, l'intendance allemande a des attributions analogues à celles de l'intendance française.

Pour le service de santé, le corps médical a entièrement la direction de son service, l'intendance n'a qu'une simple surveillance à exercer sur le fonctionnement administratif.

SERVICE
DE L'HABILLEMENT ET DE L'EQUIPEMENT.

Il y a dans chaque corps :

1° Les magasins de compagnie, escadron ou batterie;

2° Les magasins de bataillon ou d'*Abtheilung*;

3° Les magasins de régiment.

Les premiers renferment la tenue de guerre (*Kriegs-garnitur*) composée d'effets *entièrement neufs*, la tenue de parade portée dans des circonstances solennelles et assez rares, la tenue du dimanche et des parades ordinaires, la tenue de service, la tenue de corvée.

Le capitaine est l'administrateur de l'habillement de sa compagnie; les magasins de bataillon contiennent les effets nécessaires à l'habillement des hommes appelés pour compléter l'effectif de guerre.

Les magasins de régiment comprennent les effets de la landwehr et du dépôt et des effets de réserve. Ces deux derniers magasins sont sous la surveillance de commissions spéciales.

L'Etat fournit le *drap* aux corps qui font confectionner les effets d'habillement soit par l'industrie privée, soit par les ouvriers des régiments. (*Oekonomie-Handwerker*).

Il est alloué à chaque régiment un « *fonds d'anticipation pour les dépenses* ». Il est libre d'en disposer à sa guise, et il doit l'employer à acheter et à entretenir tout ce dont il a besoin.

Le commandant de compagnie dispose donc d'une certaine somme pour assurer le bon entretien des effets et, de plus, il reçoit des effets hors de service et des parements, collets, pattes d'épaules neufs qui lui servent à réparer ou rafraîchir les effets de ses hommes.

Lors d'une mobilisation, les différentes fractions touchent les effets qui leur sont nécessaires et versent ceux qu'elles n'emportent pas.

La commission d'habillement du dépôt se constitue, on emballe les effets destinés au corps et on les envoie au premier signal ; le personnel des ateliers est considérablement augmenté à l'aide des landwehriens.

Le remplacement des effets s'opère *d'après les besoins réels*, soit par les envois du dépôt, soit par l'achat direct et sur place moyennant remboursement ultérieur par la caisse du dépôt.

Après la démobilisation, les comptes de gestion sont remis à l'intendance dans les quatre mois ; le contrôle les vérifie et en ordonnance le montant dans un délai maximum de deux mois.

CADRES DE LA RÉSERVE,
DE LA LANDWEHR ET DU LANDSTURM.

La réserve et la landwehr tirent leurs *sous-officiers* :

1° Des sous-officiers congédiés de l'armée active ;

2° Des soldats libérés ou des soldats de la landwehr aptes à remplir les fonctions ;

3° Des volontaires d'un an.

Les *sous-officiers de réserve* sont pris parmi :

1° Les officiers de l'armée active qui la quittent avant sept ans de service ;

2° Parmi les enseignes porte-épée ;

3° Parmi les engagés volontaires de un et de trois ans ayant obtenu le certificat ;

4° Parmi les hommes de la réserve reconnus aptes.

Les officiers de ces trois dernières catégories sont soumis à un stage et au vote du corps d'officiers : ils avancent à l'ancienneté et doivent à chaque nouveau grade faire un stage dans un corps de troupe.

Les *officiers du landsturm* sont choisis parmi ceux de la landwehr qui ont fini leur temps dans la landwehr et aussi parmi les sergent-majors et sous-officiers qui ont obtenu, après leur temps de service, un emploi dans les administrations civiles.

Les *officiers de landwehr* proviennent :

1° De ceux qui quittent l'armée active ou la réserve après leurs 7 ans de service ;

2° Des sous-officiers qui quittent l'armée active avec le brevet d'officier de landwehr;

3° Des hommes de la landwehr reconnus aptes.

REMONTE DES CHEVAUX.

Le service des remontes achète généralement des chevaux de 3 à 5 ans. Il y a actuellement 20 dépôts de remonte dont 15 dans l'Allemagne

du Nord et 5 en Bavière. Il n'y a pas de dépôts en Saxe ni en Wurtemberg : dans ces deux pays, on achète les chevaux et on les sert immédiatement dans les régiments. L'effectif normal de paix est 100,000 chevaux, le renouvellement annuel se fait à peu près par dixièmes ; les régiments sont autorisés à garder les meilleurs de leurs chevaux réformés ; ils servent sous le titre de *Krümperpferde* à l'instruction des recrues (1).

Les ressources chevalines de l'Allemagne atteignent environ 3 millions et demi de chevaux ; la mobilisation de l'armée allemande exige un supplément de 200.000 chevaux que l'on obtient par réquisitions. (Loi de 1873 et règlement de 1875.)

Les officiers de troupes mobilisées se procurent eux-mêmes leurs chevaux moyennant une indemnité de 100 thalers. Quand un officier perd un cheval en campagne, l'Etat le lui remplace ou lui donne une nouvelle indemnité.

BUDGET DE LA GUERRE.

En 1878, le budget de la guerre était de :

327,815,754 marcs. — 409,769,942 francs (dépenses ordinaires).

En 1879-1880, le budget montait à 364,000,000 marcs. En 1884 il était de 366,635,168 marcs.

En 1885 il est de 386,146,749 marcs. Le budget de la Prusse, de la Saxe et du Wurtemberg atteint déjà 298,434,778 marcs sans compter 12,740,123 marcs pour dépenses spéciales. Le budget extraordinaire de l'armée est de 26,211,359 marcs.

---

(1) A proprement parler *Krümper* signifie : cheval de réserve ; ce nom date de la guerre de 1813.

Organisation tactique des troupes allemandes en 1874.

INFANTERIE

La *compagnie* comprend 2 pelotons (*züge*), 4 demi-pelotons et un nombre variable d'escouades de 12 à 18 hommes. Elle a :

Sur le pied de paix.	*Sur le pied de guerre.*
1 capitaine monté ;	5 officiers ;
1 lieutenant en 1er ;	20 sous-officiers ;
2 lieutenants en 2e ;	230 combattants ;
14 sous-officiers (1) ;	4 non-combattants.
115 soldats ;	259
5 non-combattants (2).	
134	

Le cadre de paix est les 3/4 de l'effectif de guerre ; l'effectif de paix atteint la moitié de l'effectif de guerre. En campagne, le capitaine a 2 chevaux. La compagnie dispose d'une voiture à quatre roues et de 2 chevaux pour porter les couvertures, etc.

Approvisionnement de cartouches.

80 sur l'homme, 11 dans la voiture de compagnie, 20 dans le caisson, 60 au parc.

Total 171. — Les sous-officiers portent 30 cartouches (3).

---

(1) 1 sergent-major, 1 vice-sergent-major, 1 enseigne porte-épée 4 sergents, 7 sous-officiers, 12 gefreite.

(2) 1 infirmier, 4 ouvriers. Sur le pied de guerre, il y a 4 infirmiers par compagnie ; ils portent au bras gauche un brassard rouge, mais ils sont combattants.

(3) La voiture de munitions du bataillon (peinte en gris) porte 19,200 cartouches ; les 4 voitures de compagnies en contiennent 11,520.

Le *bataillon* est formé de 4 compagnies comprenant :

Sur le picd de paix.	*Sur le pied de guerre.*
512 combattants;	1002 combattants;
20 non-combattants ;	31 non-combattants ;
16 officiers de compagnie;	22 officiers ;
1 major;	40 chevaux ;
1 lieutenant-adjudant ;	9 voitures.
6 chevaux d'officier.	

Les bataillons de chasseurs au nombre de 20 (dont 14 pour la Prusse, 2 pour la Saxe et 4 pour la Bavière) ont la même composition. En cas de mobilisation, ils formeraient une 5e compagnie mobile appelée *compagnie de réserve* et une 6e *compagnie de remplacement*.

Le bataillon a 200 bêches et 40 haches portées par les hommes ; 54 pelles, 18 pioches, 12 haches, 26 grandes haches sur les voitures.

Le *régiment* a 3 bataillons.

Sur le pied de paix.	*Snr le pied de guerre.*
57 officiers.	69 officiers.
1553 combattants.	3016 combattants.
72 non-combattants.	102 non-combattants.
21 chevaux.	109 chevaux. 25 voit. (1).

Le 12e capitaine créé en 1877 est destiné à remplir les fonctions d'officier supérieur dans la réserve ; c'est le plus ancien. Il y a aussi un cinquième officier supérieur du grade de major qui, nouvellement promu, fait son stage dans l'état-major du régiment.

(1). Poids des bagages des officiers: officier supérieur et adjudant-major, 33 kil. ; capitaine, 25 kil. ; lieutenant, 17 kil.

Les 2 premiers bataillons sont appelés bataillons de *grenadiers*, de *fusiliers* ou de *mousquetaires*, le troisième est toujours dit bataillon de *fusiliers*.

Les compagnies sont numérotées dans le régiment de 1 à 12.

Les régiments ont, outre leur numéro de classement général, un autre numéro d'ordre dans leur corps d'armée et souvent en plus ils portent le nom d'un prince ou d'un général.

En cas de mobilisation, on forme un 4e bataillon mobile et un 5e bataillon de remplacement. Les quatrièmes bataillons sont destinés à former soit la garnison des places fortes, soit des régiments de marche ou même une armée de réserve forte de 4 corps au moins.

A chaque régiment correspond un régiment de landwehr à 2 bataillons.

Il y a 148 régiments, dont 123 d'infanterie (1), 9 de la garde et 16 bavarois (2). Le numérotage de ces régiments présente certaines particularités. Les 9 régiments de la garde et 8 régiments de grenadiers forment 17 régiments d'*élite*.

La *brigade* est formée par deux régiments. Il y a 74 brigades, dont 4 de la garde, 8 bavaroises et 62 numérotées de 1 à 62. Depuis 1878, il y a une brigade en plus provenant de la création des 2 régiments bavarois.

---

(1) Sur les 123 régiments, il y en a 19 de grenadiers et 13 de fusiliers.

(2) En 1878, on créa 2 nouveaux régiments bavarois par la suppression de 6 bataillons de chasseurs. Ce qui donne en tout 150 régiments, dont 115 pour la Prusse, 9 pour la Saxe, 8 pour le Wurtemberg, 20 pour la Bavière.

Il y avait avant 1878 26 bataillons de chasseurs : ce chiffre a été réduit après à 20. Ils sont inégalement répartis par corps d'armée.

Deux brigades forment la *division*. Les divisions sont numérotées de 1 à 31, y compris la division hessoise; il y a, en outre, 4 divisions bavaroises et 2 de la garde; au total : 37.

En principe, le *corps d'armée* comprend : en infanterie, 2 divisions d'infanterie, plus 1 régiment de fusiliers et 1 bataillon de chasseurs, soit : 28 bataillons.

Nous avons vu plus haut l'organisation de la landwehr; à part quelques exceptions, à chaque régiment d'infanterie de ligne ou de grenadiers correspondent 2 bataillons de landwehr, et à chaque régiment de fusiliers correspond 1 bataillon de landwehr de réserve. En réalité, il y a 238 bataillons de landwehr et 17 de réserve (dans les 14 premiers corps d'armée). On doit y ajouter les bataillons de la garde, de la Bavière, du Wurtemberg, d'Alsace-Lorraine. Au total : 277 bataillons de landwehr et 23 de réserve.

En résumé, les troupes d'infanterie comprennent :

449 bataillons actifs (1).
20 bataillons de chasseurs.
150 quatrièmes bataillons.
5 batail. (ou 20 comp.) de réserve de chasseurs.
277 bataillons de landwehr.
23 bataillons de réserve.
150 bataillons de dépôt.
5 bataillons de dépôt de chasseurs.
———
1,079

(1) Il y a 150 régiments à 3 bataillons, moins le ré-

Chaque bataillon a en moyenne, sur le pied de guerre, 1,000 hommes : ce serait donc une force de 1,079,000 hommes pour l'infanterie seule.

Les troupes bavaroises, qui, jusqu'ici, avaient conservé le fusil Werder transformé, ont reçu le fusil Mauser, modèle 1871, qui, transformé en fusil à magasin, sera donné sans doute à certains corps spéciaux. (La manufacture d'Oberndorf a reçu en 1882 une commande de 2,000 fusils à répétition destinés au 1er régiment d'infanterie de la garde à Potsdam.)

CAVALERIE.

L'escadron est à 4 pelotons. Il comporte sur le pied de paix 5 officiers, 136 combattants, 6 non-combattants et 148 chevaux. Sur le pied de guerre, il a 150 combattants, 8 non-combattants, 174 chevaux, 2 voitures.

Le *régiment* comprend 5 escadrons, 4 actifs et 1 de dépôt, 28 officiers, environ 700 hommes et 757 chevaux. Il est commandé par un officier supérieur du grade de colonel : il y a un second officier supérieur et quelquefois un troisième. Sur le pied de guerre, le régiment ne comporte plus que 4 escadrons, le 5e devient dépôt et reçoit tous les chevaux mauvais du régiment.

L'effectif est porté à 23 officiers, 661 cavaliers, 711 chevaux, 8 voitures.

Les régiments sont numérotés et dénommés d'une manière analogue aux régiments d'infanterie.

---

giment hessois nº 116, qui n'en a que 2, ce qui donne 449 bataillons, chiffre fixé par la loi militaire de 1874.

Ils sont répartis sur le territoire suivant les ressources, à raison de 4 ou 5 par région.

La *brigade* de cavalerie a une composition assez peu uniforme, elle est rattachée pour ordre aux divisions d'infanterie. Les brigades sont numérotées comme les divisions d'infanterie.

Il y a 38 brigades, dont 3 de la garde à 2, 3 ou 4 régiments. Il existe 3 divisions de cavalerie indépendantes, celle de la garde (8 régiments, 3 brigades) ; celle d'Alsace-Lorraine (2 brigades de 3 régiments) ; celle du XIIe corps saxon (2 brigades de 3 régiments).

Il y a 93 régiments dont 14 d'élite, se décomposant de la façon suivante :

Cavalerie légère. — 56 régiments.

20 régiments de hussards.
28 — dragons.
6 — chevau-légers bavarois.
1 — cavalerie de la garde. } Saxons
1 — carabiniers. }

Grosse cavalerie. — 37 régiments.

10 régiments de cuirassiers.
25 — uhlans (lanciers).
2 — grosse cavalerie (bavarois).

Les cuirassiers sont armés de carabines, 32 par escadron. Les uhlans ont la lance et la carabine, la grosse cavalerie a le sabre et le pistolet. Il y a dans chaque escadron 27 cavaliers porteurs de haches renfermées dans des sacoches : les voitures portent en plus 8 grandes pelles et 6 haches.

En cas de mobilisation, la cavalerie fournirait :

93 régiments à 4 escadrons, c'est-à-dire 372 escadrons actifs ;

93 escadrons de dépôt;

Et 148 escadrons de réserve provenant de la for-

mation dans chaque corps d'armée de 2 régiments à 4 escadrons, organisés avec les réservistes et les landwehriens.

Ce qui donne un total de : 613 escadrons à 150 chevaux. Un régiment de cavalerie divisionnaire serait attaché à chaque division d'infanterie, et l'on formerait des divisions de cavalerie indépendantes à 2 ou 3 brigades, avec 1 batterie à cheval par brigade.

On désigne sous le nom de *Feldjäger*, chasseurs de campagne, un corps composé de jeunes gens de 19 à 23 ans appartenant à l'administration des forêts et ayant été volontaires d'un an ou avantageurs; on leur donne des missions de confiance, on les emploie comme courriers, guides, etc.

ARTILLERIE.

La *batterie* est à six pièces : elle comporte, sur le pied de guerre, 18 voitures (8 caissons, 1 forge, 3 chariots de batterie) attelées de 6 chevaux et 170 ou 163 hommes. En temps de paix, 4 pièces sont attelées.

L'*artillerie de campagne* compte 36 régiments (1), dont 2 de la garde, et comprend :

254 batteries montées ;
46 — à cheval.

Au total : 300 batteries, 1,800 canons.

Ces régiments sont répartis en 18 brigades, c'est-à-dire un par corps d'armée ; la division hessoise n'a qu'un régiment, de même pour le corps d'armée d'Alsace-Lorraine.

Les batteries montées ont le canon de 9 cent. ou lourd et transportent 136 coups par pièce.

---

(1) Avant l'augmentation de 1880 (Voir page 80).

Les batteries à cheval ont le canon de 8 cent. ou léger et portent 154 coups par pièce.

Le régiment de corps (1) se compose de 2 groupes (*Abtheilungen*) de 4 batteries montées et de 1 groupe de 3 batteries à cheval.

Le régiment divisionnaire (1) comprend deux groupes de 4 batteries montées. Il n'y a pas de dépôt. En cas de guerre, on forme 2 batteries de remplacement ou de dépôt par régiment.

Le régiment est commandé par 1 officier supérieur : sa force moyenne est de 25 officiers et de 700 hommes.

L'artillerie à pied ou *artillerie de forteresse* comprend 116 compagnies groupées en 20 bataillons formant 13 régiments. En cas de mobilisation, la landwehr fournit 116 autres compagnies.

Sur le pied de guerre, l'artillerie de campagne pourra donner :

300 batteries actives.
72 batteries de dépôt.
54 batteries de réserve.

426 batteries de 6 pièces : 2,556 canons.

Les batteries de réserve, 3 par région, sont fournies par l'excédant des réservistes.

Il y a 5 inspections d'artillerie de campagne, 2 d'artillerie de forteresse et 4 de dépôts d'artillerie à Posen, Stettin, Cologne et Strasbourg (1er avril 1880).

GÉNIE.

Le corps du génie est divisé en 4 inspections ; il est sous la direction d'un inspecteur général.

Les troupes du génie consistent en bataillons de

(1) Ces dénominations ne sont plus en usage.

pionniers ; il y en a 19 (1), dont 15 prussiens, 2 bavarois, 1 saxon, 1 wurtembergeois. Le bataillon a 4 compagnies, la compagnie est forte de 4 officiers et 117 sous-officiers et soldats.

Chaque bataillon comprend 3 compagnies de sapeurs-pontonniers et 1 de mineurs. Les pionniers sont chargés de tous les travaux techniques relatifs aux routes, à la fortification, aux ponts et à la télégraphie militaire. Les officiers de pionniers appartiennent au *corps des ingénieurs* chargé de la construction des forteresses.

En temps de guerre, chaque quatrième compagnie se transforme en trois nouvelles compagnies, dont une dite de *réserve* et deux dites de *forteresse* En outre, chaque bataillon forme une septième compagnie de *dépôt*. Seuls, les bataillons de pionniers de la garde et du 4e corps organisent des sections télégraphiques de campagne : on détache tous les ans plusieurs lieutenants à l'inspection de la télégraphie militaire à Berlin, pour les préparer au commandement des 12 *Abtheilungen* (7 de campagne et 5 de réserve) qui doivent être formés lors de la mobilisation. Les *pigeonniers militaires* sont rattachés à ce service.

Le régiment de chemin de fer ne comprenait lors de sa création, en 1871, qu'un seul bataillon. En 1876, on créa un régiment à 2 bataillons de 4 compagnies. Ce régiment se recrute principalement parmi les différents métiers qui ont rapport aux chemins de fer. Ces troupes sont exercées à construire des chemins de fer de campagne, à jeter des ponts de guerre en fer, à percer

---

(1) Le 19e a été créé en avril 1881.

des tunnels, etc. Il y a aussi une compagnie bavaroise de chemins de fer.— En cas de guerre, on formera 14 compagnies : 4 d'exploitation ayant chacune 6 officiers et 206 hommes ; 8 de construction, avec 9 officiers et 222 hommes chaque, et 2 d'ouvriers, avec 2 officiers et 202 hommes chacune.

SERVICE DES ÉTAPES ET DES CHEMINS DE FER.

L'inspecteur général chargé de ce service a sous ses ordres autant *d'inspections d'étapes* qu'il y a d'armées ou de corps d'armée opérant isolément, et il a à sa disposition des troupes pour garder les lignes de communication, des dépôts de matériel et de personnel d'ambulances, d'hôpitaux, de voitures, de chevaux, etc. Chaque ligne de chemin de fer stratégique est surveillée par une *commission de ligne* qui dépend de la *commission d'étapes* installée aux points d'embarquement et de débarquement.

Pour le service militaire des chemins de fer, l'inspecteur général a spécialement sous ses ordres un chef de chemins de fer qui a lui-même sous sa dépendance des directions militaires de chemins de fer, les commissions d'exploitation des diverses lignes, les commandants des gares et leur personnel, les compagnies de construction et d'exploitation tirées du bataillon de chemins de fer.

En 1876, on créa 3 emplois de *commissaires de ligne* destinés à devenir en temps de guerre des *commandants de ligne*. Le budget de 1878-1879 comporta des crédits pour la nomination de 8 nouveaux emplois, ce qui porta leur nombre à 11 (6 pour la Prusse, 1 pour la Saxe, 1 pour la Bavière) : ces places sont données à des offi-

ciers supérieurs qui vont faire, au préalable, un stage à la *direction des chemins de fer* du grand état-major. On créa successivement deux nouvelles commissions de lignes, dont les sièges furent à Kœnigsberg et Dusseldorf. Aujourd'hui, il y en a 14.

TRAIN.

Le corps du train s'occupe de l'entretien des équipages miltaires, du transport des munitions, des approvisionnements, des voitures d'ambulances, etc.

Chaque corps d'armée comprend un bataillon du train de deux compagnies, plus un dépôt, une section d'ouvriers et une section de boulangerie.

L'effectif d'une compagnie est de 4 officiers, 23 sous-officiers, 15 *gefreite,* 69 soldats, 63 chevaux, 12 voitures. La section d'ouvriers a 10 soldats ; celle de boulangerie, 9 hommes.

En temps de guerre, le bataillon se subdivise et forme 5 colonnes de vivres, 6 colonnes de parc mobile (*Fuhrpark*), 3 détachements sanitaires, 1 dépôt de chevaux et 1 boulangerie de campagne.

INFIRMIERS, BRANCARDIERS, AMBULANCES.

En campagne, on forme avec les hommes de la landwehr les classes les plus vieilles des compagnies de brancardiers ; ils portent le brassard de la convention de Genève et reçoivent une instruction spéciale en temps de paix.

Le bataillon prussien possède : 2 médecins, 4 infirmiers pouvant faire des pansements, 16 brancardiers, 1 voiture de matériel, 2 sacs d'ambulance. — Le régiment de cavalerie a 3 médecins, le régiment d'artillerie en a 6 ou 7. Il y a

une ambulance légère par division d'infanterie, une pour l'artillerie de corps, une par division de cavalerie.

Le corps d'armée a ainsi :

1° 3 détachements de brancardiers forts chacun de 7 médecins, 1 pharmacien, 8 infirmiers, 8 soldats panseurs, 191 brancardiers, 8 voitures de transport et 3 fourgons à bagages ;

2° 12 ambulances mobiles comprenant 5 médecins, 1 pharmacien, 9 infirmiers, 12 garde-malades.

INVALIDES.

Berlin et Stolp possèdent un hôtel des invalides. Celui de Berlin contient 400 places. Il y a des compagnies d'invalides à Drengfürth, Scheidemühl, Prenzlau, Eisleben, Loewenberg, Siegbourg ; hôtel de Benediktbeuern (Bavière).

AUMÔNERIE.

Il y a deux aumôniers, l'un protestant, l'autre catholique, dans chaque division, chaque grande garnison et chaque établissement militaire. Le personnel de l'aumônerie d'un corps d'armée est sous la surveillance d'un aumônier supérieur. Il n'y a point de rabbin attaché à l'armée, mais les militaires israélites ont toute latitude pour aller dans les synagogues.

COMPAGNIES DE DISCIPLINE.

Les compagnies de discipline comprennent :

1° Les militaires condamnés aux travaux forcés par les conseils de guerre subissent leur peine dans des compagnies de discipline au nombre de vingt réparties dans dix-neuf places.

2° Les militaires condamnés pour s'être muti-

lés volontairement avant leur entrée au service et les hommes incorporés alors qu'ils étaient temporairement privés de leurs droits civils, envoyés à Wesel, à Neisse ou à Torgau.

GENDARMERIE.

En temps de paix, la gendarmerie dépend du ministère de l'intérieur; elle se recrute parmi les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée. Elle comprend onze brigades, un commandant inspecteur, 11 commandants de districts, 44 officiers, 1,500 gendarmes à cheval, 1,800 à pied.

En temps de guerre, elle fait la police des camps, des places fortes, des lieux d'étapes.

Chaque corps d'armée est pourvu d'un détachement de gendarmerie composé de 1 capitaine, 2 maréchaux des logis chefs et de 50 gendarmes.

JUSTICE MILITAIRE. — TRIBUNAUX D'HONNEUR

Il y a des *auditeurs* de corps d'armée et de division et un tribunal dans chaque district militaire. Les conseils de guerre sont constitués, suivant le cas, par des conseils de garnison, de régiment, de division ou de corps d'armée. L'auditeur instruit le procès et soutient l'accusation; dans les conseils de régiment ou de garnison, des officiers remplissent cette fonction.

Dans chaque bataillon ou régiment, les officiers constituent un tribunal d'honneur pour juger ceux de leurs camarades qui ont failli à l'honneur.

L'armée allemande est toujours organisée en corps d'armée. Chacun d'eux est constamment pourvu de ses états-majors, de ses corps de troupes et de ses services administratifs, et occupe d'une manière permanente la circonscription territoriale

de laquelle il doit tirer ses réservistes et ses effectifs de l'activité. Il y a, cependant, quelques exceptions, telles sont : celles concernant le recrutement de la garde, des régiments cédés par certains corps d'armée à d'autres pour établir le système des *compensations* (1), des garnisons des places importantes et, enfin, du corps d'armée d'Alsace-Lorraine.

Il y a 17 corps d'armée, plus un 18e formé par la garde.

Ils sont répartis entre cinq *inspections d'armée* à la tête desquelles sont placés des princes de la Confédération :

1re inspection : 4e, 5e, 6e corps ....
2e — 1er, 2e, 9e corps : Grand-duc de Mecklembourg ;
3e — 7e, 8e, 10e, 12e corps : Prince Frédéric-Charles ;
4e — 3e, 11e, 13e, Ie, IIe bavarois : Prince impérial d'Allemagne ;
5e — 14e, 15e corps : Grand-duc de Bade.

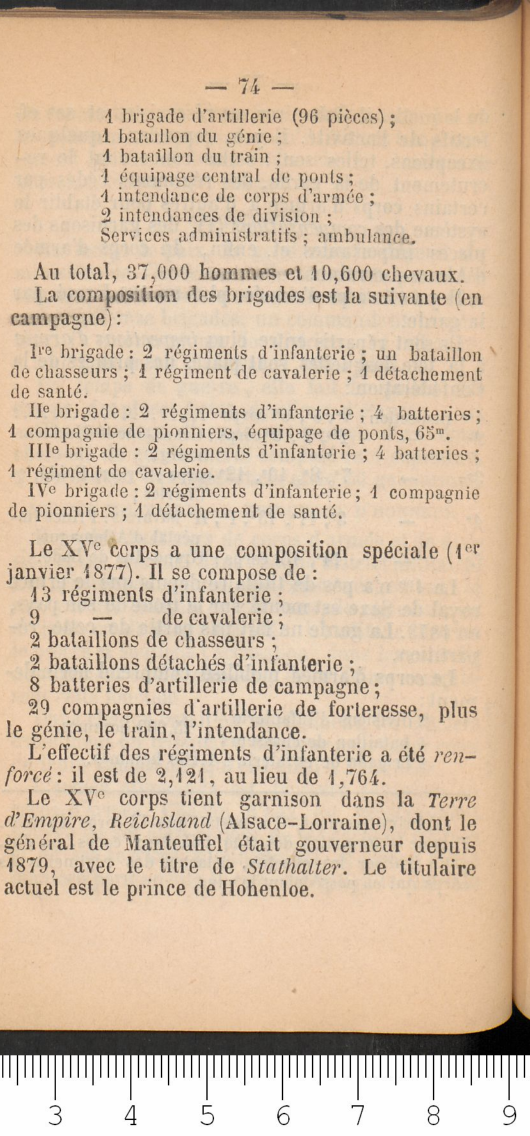
La 1re n'a pas de titulaire depuis que le prince royal de Saxe est monté sur le trône de son pays, en 1873. La garde ne fait pas partie de cette répartition.

Le corps d'armée mobilisé comprend normalement :

2 divisions d'infanterie } 25,000 hommes.
1 bataillon de chasseurs }
1 brigade de cavalerie : 1,200 hommes.

---

(1) Primitivement, il n'existait que 13 corps d'armée. Lors de la formation des cinq nouveaux corps, on dut, pour égaliser les effectifs, détacher des régiments des corps qui en possédaient le plus.



1 brigade d'artillerie (96 pièces) ;
1 bataillon du génie ;
1 bataillon du train ;
1 équipage central de ponts ;
1 intendance de corps d'armée ;
2 intendances de division ;
Services administratifs ; ambulance.

Au total, 37,000 hommes et 10,600 chevaux.

La composition des brigades est la suivante (en campagne) :

Ire brigade : 2 régiments d'infanterie ; un bataillon de chasseurs ; 1 régiment de cavalerie ; 1 détachement de santé.

IIe brigade : 2 régiments d'infanterie ; 4 batteries ; 1 compagnie de pionniers, équipage de ponts, 65m.

IIIe brigade : 2 régiments d'infanterie ; 4 batteries ; 1 régiment de cavalerie.

IVe brigade : 2 régiments d'infanterie ; 1 compagnie de pionniers ; 1 détachement de santé.

Le XVe corps a une composition spéciale (1er janvier 1877). Il se compose de :

13 régiments d'infanterie ;
9 — de cavalerie ;
2 bataillons de chasseurs ;
2 bataillons détachés d'infanterie ;
8 batteries d'artillerie de campagne ;
29 compagnies d'artillerie de forteresse, plus le génie, le train, l'intendance.

L'effectif des régiments d'infanterie a été *renforcé* : il est de 2,121, au lieu de 1,764.

Le XVe corps tient garnison dans la *Terre d'Empire*, *Reichsland* (Alsace-Lorraine), dont le général de Manteuffel était gouverneur depuis 1879, avec le titre de *Stathalter*. Le titulaire actuel est le prince de Hohenloe.

Tableau de répartition des corps d'armée.

Nos	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	DIVISIONS.
	Avant 1866.	
Garde	Berlin.	Berlin. — Berlin.
1er	Kœnigsberg.	Kœnigsberg. — Dantzig.
2e	Stettin.	Stettin. — Bromberg.
3e	Berlin.	Francfort-s-Oder. — Brandebourg.
4e	Magdebourg.	Magdebourg. — Erfurt.
5e	Posen.	Glogau. — Posen.
6e	Breslau.	Breslau. — Neisse.
7e	Munster.	Munster. — Dusseldorf.
8e	Coblentz.	Cologne. — Trèves.
	Après 1866.	
9e	Altona.	Schwerin. — Flensbourg.
10e	Hanovre.	Hanovre. — Hanovre.
11e	Cassel (Hesse).	Francfort-sur-Mein. — Cassel.
12e	Dresde.	Dresde. — Leipzig.
	Après 1870.	
13e	Stuttgard.	Stuttgard. — Ulm.
14e	Carlsruhe.	Carlsruhe. — Fribourg.
15e	Strasbourg.	Metz. — Strasbourg.
	(Bavarois.)	(Bavarois.)
1er	Munich.	Munich. — Augsbourg.
2e	Wurtzbourg.	Nuremberg. — Wurtzbourg.

La cavalerie est répartie inégalement dans les corps d'armée : il y a trois divisions de cavalerie actuellement constituées ; leurs quartiers généraux sont : Berlin, Dresde, Metz.

L'artillerie à pied est répartie dans les places, suivant les besoins.

A la tête de chaque corps d'armée se trouve un officier-général (*Commandirende Général*), qui ne relève, en principe, que du souverain ; les généraux de brigade sont tout spécialement chargés du service territorial correspondant à leur brigade.

Sur le *pied de paix*, l'état-major d'un corps d'armée comporte :

1 officier supérieur, chef d'état-major;
2 officiers d'état-major ;
2 officiers de l'*Adjudantur*.

Sur *le pied de guerre*, il se compose de:

1 officier supérieur d'état-major;
3 officiers d'état-major;
4 officiers de l'*Adjudantur*.

Il y a, en plus, au quartier-général :

1 commandant de l'artillerie, avec 2 aides de camp;
1 commandant du génie, avec un officier-adjoint ;
1 détachement de gendarmerie (1 officier, 52 hommes);
1 garde d'état-major (52 fantassins, 46 cavaliers).

Sur le pied de paix, l'état-major de la division ne comprend qu'un officier d'état-major et un de l'*Adjudantur* ; en campagne il y a en plus un officier de l'*Adjudantur*.

Les généraux de brigade n'ont que des officiers d'ordonnance.

FORCE TOTALE DE L'ARMÉE ALLEMANDE
EN 1880 (1er janvier) (1) SUR LE PIED DE PAIX.

Répartition par contingents.

	officiers.	soldats.	chevaux.
Prusse et troupes incorporées	13,281	311,423	62,757
Bavière..................	2,127	48,244	8,726
Saxe royale..............	1,011	24,208	5,055
Wurtemberg.............	764	17,784	3,355
	17,183	401,659	79,893

(1) Avant l'augmentation.

Répartition par armes.

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Train
Prusse.....	213.001	50.672	35.670	7.984	3.191
Bavière....	32.143	7.132	5.600	1.383	1.072
Saxe.......	16.467	4.193	2.820	499	225
Wurtemberg.....	12.555	2.712	1.810	458	210
	274.766	64.709	45.900	10.324	4.998
Officiers....	9.648	2.358	2.312	394	202
Chevaux....	4.360	69.326	15.126	252	2.457

1.218 canons.

Lors d'une mobilisation, les forces de l'Allemagne seraient, *au début* :

	Officiers.	Combattants.	Chevaux.	Canons.
Troupes de campagne.	17.310	687.594	233.592	1.800
— de dépôt.....	4.426	243.095	30.530	426
— de garnison..	10.107	353.102	37.414	324
	31.843	1283.791	301.536	2.550

Plus 25,975 médecins, vétérinaires, payeurs, armuriers, employés, et 150.000 non-combattants, le tout réparti entre :

1,065 bataillons. 613 escadrons, 426 batteries.

Ou mieux :

Infanterie....	926.472	hommes.
Cavalerie	106.776	—
Artillerie	146.291	—
Génie........	34.405	—
Train........	49.973	—
	1.264.017	hommes.

MODIFICATIONS A LA LOI MILITAIRE DE 1874 (LOI DU 6 MAI 1880).

D'après la loi de 1874, l'effectif de l'armée fixé à 1 °/₀ de la population, devait être invariablement de 401,000 jusqu'en 1881. La population de l'Allemagne augmentant tous les ans dans des proportions considérables, le prince de Bismarck soumit au Reichstag un projet de loi tendant à augmenter les forces militaires de l'Empire.

Tableau indiquant la progression de la population et les charges militaires de la Prusse.

ANNÉES.	POPULATION.	SOLDATS.	POUR cent.	BUDGET.
				th.
1701	1.730.000	36.000	2.08	
1800	10.000.000	250.000	2.50	16.800.000
1862	18.478.458	202.420	1.01	37.800.000
1870	24.056.845	240.568	1.00	54.000.000
1871	40.854.700	401.000	0.96	90.225.000
1875	42.436.560	401.000	0.94	90.225.000
1880	45.000.000	425.615	0.94	121.300.000

Population de l'Alsace-Lorraine :

1866........	1.597.228	1875.........	1.531.804
1871........	1.540.738	1880.........	1.571.971

Population de Berlin :

1880........	1.116.200	1885........	1.316.282

Cette augmentation constante a lieu en dépit de l'émigration qui tous les ans enlève à l'Allemagne une masse d'habitants.

ANNÉES.	ÉMIGRÉS.	ANNÉES.	ÉMIGRÉS.
1871	101.740	1877	21.904
1872	154.751	1878	24.217
1873	115.000	1879	42.327
1874	45.112	1880	106.191
1875	30.773	1881	175.000
1876	28.368	1884	143.786

En 1880, il y eut 14,000 jeunes gens qui se sont soustraits ainsi au service militaire.

La proposition du prince de Bismark causa une véritable surprise au pays qui comptait sur une diminution des charges résultant du budget de la guerre. Le maréchal de Moltke répondit à plusieurs députés : « Voulez-vous rendre l'Alsace-Lorraine à la France ? Cela changera la question ; si vous ne voulez pas, vous n'avez alors qu'à adopter le projet. »

Le gouvernement allemand, en donnant l'exposé des motifs du projet de loi, s'appuya sur la « disproportion qui existait entre l'infanterie et l'artillerie de l'Allemagne et des pays voisins, et sur la nécessité, pour l'Allemagne, de parer au danger qui pourrait surgir à la fois sur plusieurs points de ses frontières » ; quant à la cavalerie, dont l'effectif était plus considérable en Allemagne que partout ailleurs, le gouvernement prétendit qu'elle était nécessaire à la sûreté du pays dans le cas où une guerre serait faite simultané-

ment de plusieurs côtés, guerre qui ne pourrait être soutenue avec succès que grâce à des opérations offensives, énergiques, lesquelles ne sauraient être exécutées sans une cavalerie considérable, capable de faire des reconnaissances à de grandes distances et de couvrir les mouvements du reste des troupes.

L'augmentation demandée et accordée fut de :

901 officiers;
25,615 hommes sur le pied de paix, et 92,406 sur le pied de guerre;
1.736 chevaux.

ce qui donnait :

11 régiments d'infanterie (8 prussiens, 2 saxons, 1 bavarois);
1 bataillon d'infanterie (il manquait au régiment 116 de la Hesse grand'ducale);
1 régiment d'artillerie de campagne à 8 batteries (prussien);
32 batteries d'artillerie de campagne (24 prussiennes, 4 bavaroises, 2 saxonnes, 2 wurtembergeoises);
1 régiment d'artillerie à pied (Prusse);
1 bataillon de pionniers (Prusse).

La réserve de remplacement (*Ersatz-reserve*) qui se compose des jeunes gens non appelés sous les drapeaux avec les hommes de leur classe dont est formé le contingent annuel, mais qui peut être appelée en cas de guerre, devra, dès le temps de paix, assister à des exercices qui seront au nombre de quatre. Les deux premiers dureront chacun huit semaines, les deux derniers, deux semaines au plus. Cette disposition concerne la première classe de cette réserve et se rattache étroitement à la loi du 15 février 1875 sur le *Landsturm*; de plus, les soutiens de famille et autres ajournés, dans l'intérêt du pays, seront exemptés de ces exercices en temps de paix; enfin, les hommes

de la première classe *exercés* passeront neuf ans dans cette classe sans jamais compter dans la deuxième.

La réserve de recrutement comprendra donc désormais deux catégories :

1° Les réservistes exercés, qui feront neuf ans dans la première classe, environ 39,000 hommes par an, ce qui fera 351,000 hommes ;

2° Les réservistes non exercés qui passeront cinq ans dans la première classe et quatre dans la deuxième, environ 39,000 hommes par an, ce qui donnera, pour cinq ans, 195,000 hommes.

Le total des hommes de la première classe sera donc de 351,000 + 195,000 = 546,000. En déduisant 25 % pour les pertes ordinaires, il restera environ 490,000 hommes, dont 260,000 exercés.

Les jeunes gens qui veulent s'habiller, s'équiper et s'entretenir à leurs frais pendant la période d'exercices peuvent, s'ils possèdent les connaissances exigées des volontaires d'un an, choisir le corps de troupe dans lequel ils désirent accomplir leur premier exercice.

Le passage de la réserve dans la *Landwehr* et la sortie de la *Landwehr*, auront lieu aux réunions de printemps qui *suivront* la libération, ce qui augmentera encore les forces actives de l'armée.

En vertu de la nouvelle loi, le nombre annuel des recrues sera d'environ 140,000 au lieu de 130,220. Il faut ajouter à ce contingent les 15,000 hommes que le pays fournit tous les ans pour remplacer les morts et les malades, plus les volontaires d'un an et les hommes de la réserve supplémentaire. Le nombre de ces réservistes s'é-

lève à 45.000 au moins, déduction faite des morts et des malades.

Le nombre annuel des recrues sera donc en tout d'environ 190,000.

Les dépenses occasionnées par les modifications apportées à la loi militaire sont de :

17,150,222 *marcs* (22,012,803 fr.), pour dépenses permanentes.

26,713,146 marcs (33,391,450 fr.), pour dépenses de premier établissement.

Les effectifs de paix seront désormais les suivants (1882-1883) :

	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS.	SOLDATS.	TOTAL.
Prusse	14.008	39.591	291.038	330.629
Saxe	1.137	3.283	24.323	27.606
Wurtemberg .	773	2.341	16.474	18.815
Bavière	2.216	6.366	43.873	50.224
	18.134	51.581	375.708	427.274

non compris les volontaires, la gendarmerie, etc.

Les effectifs de guerre seront :

Troupes de campagne (Feld-Armee).

161 régiments d'infanterie à 3.096 h. .	498,456	h.
20 bataillons de chasseurs à 1,026 h. .	20,520	
93 régiments de cavalerie à 643 h. . .	59,649	
37 régiments d'artillerie de campagne, 340 batteries	93.500	
A reporter	672,125	h.

Report.	672,125	h.
10 bataillons de pionniers à 3 compagnies. . . . . Le régiment de chemins de fer à 14 compagnies (1) . . . . La compagnie bavaroise de chemins de fer.	22,049	
18 bataillons du train à 16 colonnes. .	43,004	
Etats-majors	2,176	
Administration.	4,827	
Non-combattants (médecins, payeurs, armuriers, selliers).	25,975	
TOTAL.	771.749	h.
161 quatrièmes bataillons à 1,000 h. . .	161,000	
TOTAL.	932,749	h.

RÉSERVE OU LANDWEHR.

307 bataillons à 838 h. (2).	257,226	h.
20 compagnies de chasseurs à 201 h. .	4,020	
36 régiments de réserve de cavalerie. .	22,986	
54 batteries de réserve.	8,748	
TOTAL.	293.020	h.

TROUPES DE DÉPÔT OU DE REMPLACEMENT.
(*Ersatz-Truppen.*)

161 bataillons à 1,048 hommes.	226,688	h.
34 (par la suite 36) bataillons de landwehr.	47,872	
20 compagnies de chasseurs à 340 h. . .	6,800	
93 escadrons à 258 hommes	23,994	
A reporter.	305,354	h.

(1) Il est question aujourd'hui de ne pas attendre la fin de la période septennale (1888) pour augmenter de *deux* les 2 bataillons existant actuellement.

Report	305,354 h.
74 batteries..........................	16,879
21 compagnies de pionniers et de chemins de fer..................	6,960
39 colonnes des trains..............	12,287
	341.480 h

TROUPES DE GARNISON (*Besatzungs-Truppen.*)

66 bataillons de landwehr à 1,044 h ...	68,904
62 bataillons d'artillerie à pied à 808 h.	50,096
51 compagnies de pionniers de forteresse à 134 hommes	6,834
	125,834

RÉCAPITULATION

Troupes de campagne	771,749 h.
4es bataillons	161,000
Landwehr	293,020
Troupes de dépôt.....................	341,480
Troupes de garnison	125,834
TOTAL général.......	1,693,083 h.

A ce chiffre, il faut encore ajouter :

Hommes à la disposition..............	237,000
Landsturm (1)	500,000
Hommes de la 1re classe à appeler.	230,000
	2,660,000 h.

En temps de guerre il sera formé 10 divisions de cavalerie indépendante ayant chacune 4,500 cavaliers et 18 canons.

Chaque corps d'armée formera une *division de réserve* portant le numéro du corps d'armée et constituée avec l'excédent des réservistes.

(1) On pourrait former de suite avec le landsturm 238 bataillons, 17 régiments de cavalerie et 34 compagnies de chasseurs, soit environ 3,718 officiers et 202,500 hommes.

CHAPITRE V

Armement.

L'infanterie allemande est armée du fusil Mauser (modèle 1871).

L'armée bavaroise, qui était armée du fusil Werder, transforma d'abord cette arme en fusil système Mauser.

Le IIe corps bavarois fut le premier à être muni du nouveau fusil Mauser modifié, de sorte que toute l'armée bavaroise possède maintenant le fusil Mauser (modèle 1871).

POIDS ET DIMENSIONS

	DU FUSIL.	DU sabre-baïonnette	DE LA cartouche.
Poids..,...	4 kil. 500.	0 kil. 830.	0 kil. 042
Longueur..	1m 33.	0m 50.	0.078.
Calibre....	117 mm.		
Rayures...	4 de gauche à droite.		
Hausse....	1,600 m.		

C'est une arme à verrou, à cartouche métallique, à percussion centrale. Le canon est bruni. Un appareil de sûreté disposé au dessous de la vis-bouton qui termine le chien permet d'empêcher le départ du coup.

La balle pèse 25 grammes. La vitesse initiale est de 430 mètres, la zône dangereuse à 600 mètres est de 68 mètres pour une hauteur de 1^m80.

Quelques sabres-baïonnettes (6 0/0 par régi-

ment) portent des dents de scie sur le dos de la lame.

La cartouche à blanc a une charge de poudre de 3 gr. 5.

La cartouche d'exercice destinée à exercer les hommes à la charge se compose d'un étui sans capsule et d'un mandrin de bois de charme.

Ces deux dernières cartouches portent une cannelure.

La cartouche des exercices préparatoires de tir se compose d'une petite cartouche en papier munie d'une balle ronde en plomb et placée dans un étui, modèle 1871. La charge est de 1 gr. 2.

Les chasseurs et les carabiniers (*Schützen*) ont un fusil un peu plus court, 1 mètre 20 seulement. Il est muni d'une baïonnette en forme de couteau de chasse de 0 mètre 50 de long.

L'armement de l'infanterie se compose encore :

De 679,329 fusils à aiguille qui pourraient au besoin être donnés au landsturm ;

De 200,000 chassepots transformés à raison de 37 fr. 75 par arme ;

De fusils Mauser fabriqués par l'industrie privée au prix de 82 fr. par fusil et par les manufactures de l'Etat au prix de 77 fr. 50 ;

De sabres-baïonnettes dont le prix de revient est de 11 fr. 25.

De 50,000 couteaux de chasse.

Les officiers doivent avoir en campagne le revolver, une jumelle et le sabre.

Les Feld-Webel, porte-fanions et les tambours ont le revolver modèle 1883 fabriqué à Sommerda dans les ateliers de M. Dreyse. Il pèse 1,500 grammes et il a 0^{m}, 27 de longueur.

Les Allemands semblent *attacher une grande*

importance au tir du fusil à répétition. La manufacture Mauser à Oberndorf à livré 2,000 fusils Mauser à répétition au gouvernement allemand qui en a armé le 1er régiment d'infanterie de la garde à Postdam. Précédemment déjà, le bataillon de fusiliers du 3e régiment de grenadiers de la garde, à Spandau, avait reçu ces fusils qui ont donné de très bons résultats (1). On a essayé sans succès les chargeurs Löve et Krika.

La *cavalerie* est armée de la carabine Mauser, modèle 1871, à l'exception des cuirassiers qui n'en ont provisoirement que 32 par escadron.

La carabine a 1 mètre de long et pèse 3 kil. 30; elle a la même cartouche que le fusil d'infanterie.

Les *uhlans* ont une lance de 3 mètres 14 de long.

L'*artillerie de campagne* possède les canons de 8 c. et de 9 c., dont les calibres sont 78,5 m/m et 88m/m un peu inférieurs à nos calibres. Leur poids est de 390 kil. et 450 kil. Les portées maxima sont 6,000 mètres et 7,000 mètres. Ce sont des pièces en acier fondu, frettées, à chargement par la culasse, système Krupp.

Le *matériel de siège et de place* consiste dans :

Des canons de 9 c. et de 12 c. en bronze, modèle 1872;

Des canons de 15 c. court en acier, modèle 1870;

Des canons de 15 c. en acier fretté, modèle 1872;

Des mortiers de 21 c. en bronze et des mortiers lisses.

---

(1) M. Mauser est mort au mois de mai 1882.

Le *matériel de côte* comprend :

Les canons de 15 c., de 21 c., de 24 c., de 28 c., le mortier rayé de 21 centimètres.

L'*artillerie de marine* dispose :

Des canons frettés de 12 c., 15 c., 15 c. court, 17 c., 21 c., 24 c., 26 c. et 30 c. 5.

Il y a *deux parcs de siège* de 400 bouches à feu à Spandau, à Coblentz et Posen.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLERIE.

4 *arsenaux* à Spandau, Deutz, Dantzig, Strasbourg ;

Les *fonderies* de Spandau, Augsbourg, Essen ;

Les *fonderies* de projectiles à Siegberg, Ingolstadt ;

Les *laboratoires pyrotechniques* de Spandau, Munich ;

5 *poudreries* à Spandau, Hanau, Metz, Gnaschwitz et Ebenhausen ;

L'*Institut électro-technique* pour les mines et les torpilles.

Ateliers de construction à Dantzig, Spandau, Deutz, Dresde, Ludwigsbourg, Strasbourg, Munich.

Suhl et Sommerda fabriquent le nouveau *revolver* allemand.

Les *armes blanches* viennent de Solingen sur la Wipper.

La *fabrique d'Essen* sur la Ruhr date de 1810. Le propriétaire actuel, Alfred Krupp, qui soutenait dès 1826 la fabrication, l'a reprise depuis 1848 pour son compte personnel. La fabrique possède aujourd'hui :

450 machines à vapeur d'une force de 185,000 chevaux ;

82 pilons à vapeur d'un poids de 100 à 50,000 kilogrammes.

21 laminoirs;

1,622 machines à outils;

1,556 fourneaux parmi lesquels 14 hauts fourneaux;

88 locomotives, 893 wagons;

5 vapeurs à hélice d'un tonnage de 7,800 tonnes.

La production annuelle est de 130,000 tonnes d'acier et de 26,000 tonnes de fer.

Le nombre des ouvriers est de 20,000, et la population ouvrière de plus de 65,000.

L'établissement possède pour ses besoins propres : un champ de tir, à Dülmen, qui a 7,500 m. de longueur, un second champ de tir près de Meppen, qui a 17 kilomètres, etc.

L'usine Krupp fournit des canons à presque toutes les puissances; cet établissement a jusqu'à ce jour livré plus de 20,000 canons.

Places fortes.

Après la guerre de 1870, la commission nommée en Allemagne pour la défense de l'empire proposa les mesures suivantes :

1° Créer plusieurs points centraux de défense;

2° Abandonner les vieilles places trop faibles pour résister;

3° Transformer certaines places pour les mettre à hauteur des exigences de la guerre moderne.

On déclassa en effet un assez grand nombre de petites places, telles sont :

Phalsbourg, Marsal, Schlestadt, Lichtemberg, la Petite-Pierre, Landau, Juliers, Minden, Stade,

Erfurth, Wittemberg, Rendsburg, Stettin (1), Kosel, Graudenz (2).

On a conservé en les améliorant et en les augmentant considérablement les places suivantes :

FRONT OCCIDENTAL.

Huningue. — Pont sur le Rhin protégé par 4 tours.

Neufbrisach. — Fort Mortier, tête de pont.

Strasbourg (3). — Sur la rive gauche : fort Fransecky dans la forêt de Wantzenau, Moltke en arrière de Reichstett, Roon entre Mundolsheim et Souffelweyersheim, Kronprinz près de Niederhausbergen, Grosherzog von Baden près Mittelhausbergen, Bismarck près Wolfisheim, Kronprinz von Sachsen près Lingolsheim, von der Tann près Graffenstaden, Werder près d'Illkirch, Altenheim dans la forêt de Neuhof.

Sur la rive droite : Kirchbach entre Marlen et Sundheim, Bose, Blumenthal près Auenheim.

La garnison est de 35,000 hommes d'infanterie, 7,000 d'artillerie 1,000 pionniers, 1,000 pièces. Les forts sont reliés par des batteries intermédiaires et ont une ceinture de 30 kilomètres.

Rastadt. — Place avec ouvrages avancés, 11 petites lunettes, citadelle, enceinte bastionnée inondable.

Germersheim. — Très forte tête de ponts (forts

---

(1) Moins le fort.

(2) Le démantèlement de Graudenz n'a pas été achevé.

(3) Forts construits tout récemment :

Fort Schwarzhoff près Altenheimerhof au sud, fort Podbielski près Mundolsheim, entre les forts Roon et Prince Royal.

Siebein, Friedrich, Wrède, Deroy, Vincenti; — Zandt, Seidewitz, Treuberg).

Mayence. — Forts Haupstein, Joseph, Philippe, Elisabeth, Charles, Hechstheim, Hardenberg, Weissenau, Erbenheim, Petersberg, Kastel, Mainspitze. — Immense camp retranché.

Coblentz. — Forteresse d'Ehrenbreitstein sur la rive droite. — Forts Neuendorf, Moselle, François, Alexandre, Constantin et Blücher (rive gauche). Batteries à Arzheim, Kleinhel, Niederberg.

Cologne (*Köln*) et *Deutz*. — Sur la rive droite, 8 forts nouveaux, 5 batteries. Tête de pont à Deutz.

Dusseldorf. — Tête de pont de Hamm.

Duisburg. — Tête de pont de Rheinhausen.

Wesel. — Fort Blücher et batteries, place très forte. Ouvrages de Büdelich, Fürstemberg, etc.

Metz (1). — Fort de Alvensleben (Plappeville), Manteuffel (Saint-Julien), Gœben (Queuleu), Manstein (Saint-Quentin), Wurtemberg (Saint-Privat), Steinmetz (Bellecroix), Voigt-Rhetz (Moselle), Kameke (Woippy), Zastrow (Saint-Eloy), batteries.

Camp retranché de 25 kilomètres. — Garnison de guerre : 35,000 hommes.

Thionville (Diedenhofen). — Forts et gare militaire.

Bitche. — Fort inexpugnable.

Sarrelouis. — Tête de pont. Forts Rauch, Roden.

FRONT MÉRIDIONAL.

Ulm et *Neu-Ulm*. — Vaste camp retranché; l'enceinte, qui date de 1842, est protégée par les forts de Michelsberg, Wilhemsfeste, Geilsberg, etc.

Ingolstadt. — Grand arsenal bavarois, fonderie

---

(1) Nouveau fort : fort Hindersin près Saint-Eloy.

de canons; camp retranché, forts Zuchering, Oberstimm, Manching. — Catharinaberg, Heppberg, Geimersheim, Gerolfing, Dunglau.

Passau. — Citadelle d'Oberhaus.

Forts de Rosenberg (Haute-Franconie), de Marienberg près Wurtzbourg. — Forts de Königstein sur l'Elbe.

Glatz, Neïsse, défendent la ligne de l'Oder.

FRONT ORIENTAL.

Boyen. Fort près de Lötzen, entre les lacs Mauer et Spiriding, près le lac Lœwentin.

Kœnigsberg. Enceinte polygonale; 13 forts (Neudamm Lauth, Quednau, Charlottemberg, Marienberg, Schönfliess, Karschau, Seligenfeld, Kalgen, Neue dorf, Beidritten, Ernsthof, Tuilerie royale).

Thorn. Sur la Vistule, 8 forts détachés.

Marienburg, *Dirschau*, forteresses.

Posen Citadelle Winiary, 12 forts.

Graudenz. Nouveaux forts projetés.

Custrin. Enceinte, citadelle, deux têtes de pont, 6 forts: grande importance stratégique.

Glogau. — Tête de pont et citadelle.

FRONTIÈRE MARITIME.

Memel. — Vieille citadelle renforcée par deux ouvrages à l'entrée du Kurisches-Haff.

Pillau. — 3 forts, coupoles cuirassées Gruson.

Dantzig. — Forts de Hagelsberg, Bichofsberg, Stolzenberg, Ziganhenberg; port de guerre défendu par les forts Neufahrwasser, Weichselmünde, Brœsen, Saspe: forts Hamburger et Kronprinz qui relient le port à la place.

Colberg. — Forts Stopelmünde, Rugenswalde.

Swinemünde. — A l'embouchure de l'Oder.

Stettin.— A conservé son front maritime. Chantiers de Bredow de la compagnie du Vulcain.

Weichselmünde. — Au nord de Dantzig ; forts.

Stralsund-Rugen. — Nombreuses batteries.

Rostock. — Grands chantiers de construction.

Wismar-Travemünde. — Plusieurs ouvrages.

Kiel. — La « reine de la Baltique », le plus grand établissement maritime de l'Allemagne, au fond d'une baie de 10 kil. de long sur 2 de large et défendu par les forts Friedrichsort, Brauneberg, Stosch, Tägerberg, Korrügen, Möltenort, Hey-Kendorf. — Kiel communique avec la mer du Nord par le canal de l'Eider sur lequel est Rendsbourg (arsenal, casernes, magasins). En 1870, le maréchal de Moltke voulait transformer ce canal en canal maritime ouvert aux navires de guerre, mais on abandonna ce projet pour consacrer à la flotte les sommes que l'on aurait eu à dépenser. Aujourd'hui, on a changé d'avis ; les dépenses sont évaluées à 156 millions de marcs.

Cuxhaven. — Défend l'embouchure de l'Elbe.

Bremerhafen. — A l'embouchure du Weser.

Wilhemshafen. — De création récente (1870), dans la baie de la Jahde, a un port de guerre de 1,200 pieds de long sur 750 de large, défendu par les forts Heppens, Mariensiehl, Heiligen, Groden, Schaar et plusieurs batteries.

Embouchure de l'Ems. — Quelques batteries

Les rivages de la Baltique ont une étendue de 950 kil. Les plages sont plates, en pentes douces et rendent impossible l'approche des grands navires.

Une ligne stratégique longe les côtes de Hadersleben à Memel et sert de point de départ à différentes lignes secondaires. — Des dépôts de torpilles, *seeminen-depot*, sont établis à Cuxhaven, à Brunshausen.

A L'INTÉRIEUR.

Torgau. — *Magdebourg* entouré de forts. — *Spandau* qui couvre Berlin.

Télégraphe souterrain.

Le réseau commencé en 1876 est terminé (câble Siemens et Halske). Berlin est aujourd'hui relié avec les principales villes de l'empire et avec le câble transatlantique, par Greetsiel.

PIGEONNIERS MILITAIRES. — AÉROSTATION.

On a créé des stations de pigeons voyageurs dans la plupart des places fortes. 35,000 marcs sont affectés à ce service. — Il existe à Berlin une station d'expériences d'aérostation militaire.

TARIFS DE SOLDE (Infanterie.)

	Maximum.	Minimum.
Commandant...............	9,005 fr.	7,447 fr
Capitaine 1re classe.........	6,600	5,198
Capitaine 2e classe..........	4,725	3,303
Premier lieutenant..........	2,325	1,755
Second lieutenant...........	1,190	1,620

MARINE ALLEMANDE.

Le plan de création de la flotte, *Flottengründungsplan*, date de 1873. Le général von Stosch, remplacé en 1883 par le général von Caprivi, donna au ministère de la marine la plus vive impulsion ;

aujourd'hui, la flotte est à la hauteur des derniers progrès accomplis dans l'art naval ; tous les navires sont construits dans les chantiers allemands à *Elbing*, *Stettin*, *Grabow*, *Kiel*, *Hambourg*, *Brême*, *Dantzig et Wilhelmshafen*.

En 1881, la flotte comprenait 103 navires.

En 1885, le *matériel* se composait de :

13 vaisseaux cuirassés.	10 vaisseaux-écoles.
14 bâtiments cuirassés.	43 torpilleurs.
9 frégates.	1 bat. pour sondages.
10 corvettes.	2 transports.
5 croiseurs.	12 bâtiments divers.
4 canonnières.	9 bateaux pilotes.
8 avisos.	bâteaux phares.

Le *personnel* comprenait :

2 vice-amiraux.	24 artificiers.
7 contre-amiraux.	13 officiers torpilleurs.
475 officiers de marine.	45 officiers payeurs.
32 off. de bat. de mar.	6 officiers pensionnés.
43 ingénieurs.	79 aspirants.
76 médecins.	32 cadets.

Le bataillon de marine (*See-bataillon*) à 6 compagnies avec un effectif de 1,032 hommes.

2 divisions de matelots à 6,826 hommes.
2 divisions de chantiers à 3,049 hommes.
2 sections de matelots artilleurs à 916 hommes.
1 section de mousses à 478 hommes.

Total : 724 officiers et 12,396 hommes.

BUDGET DE LA MARINE.

Budget ordinaire : 37,398,900 marcs.
Budget extraordinaire : 11,000,000 marcs.

UNIFORMES

(Extrait de l'instruction pour le fantassin allemand).

INFANTERIE.

Tunique : Bleue (Bavière, bleu clair ; Brunswick, noire), col et parements rouges (Brunswick, bleu de bluet) ; pattes d'épaule blanches, rouges, jaunes, bleu clair ou foncé ; elles portent le numéro du régiment ou les initiales du titulaire, boutons blancs ou jaunes (Brunswick, noirs) ; les troupes de Wurtemberg en ont deux rangées. Le bouton de la patte d'épaule indique le numéro de la compagnie.

Bonnet : Même couleur que la tunique ; large bande rouge avec la cocarde sur le devant. Tous les sous-officiers portent, outre le bonnet, la casquette à visière, comme les officiers.

Capote : Gris mêlé, a aussi des pattes d'épaule soit de la même couleur que celles de la tunique (garde, Hesse, Saxe, Wurtemberg, Bavière), soit dans les autres corps, de la même couleur que la tunique.

Pantalon bleu foncé (Bavière, bleu clair), passepoils rouges.

Casque à la prussienne pour toute l'infanterie (le Brunswick a un schako de cuir à panache ; Mecklembourg, une petite boule sur la pointe du casque ; Bavière, une chenille de laine au lieu de pointe).

Sur le casque de l'infanterie prussienne se

trouve l'aigle héraldique; dans la garde, l'aigle aux ailes déployées; pour l'infanterie des autres pays allemands, divers insignes. (Saxe, une étoile avec les armes de Saxe; Bavière, le chiffre royal avec la couronne; Bade, un griffon ailé; Hesse, un lion; Wurtemberg, un livre et cerf, etc.)

La cocarde est portée à droite du casque (Bavière, à gauche).

Le fourniment est noir dans les régiments de fusiliers et blanc dans les autres régiments prussiens; l'infanterie allemande, non prussienne, a le fourniment noir.

CHASSEURS ET TIRAILLEURS.

Tunique verte (Bavière, bleu clair), pattes d'épaule et parements rouges.

Bonnet vert à bande rouge.

Capote gris-mêlé.

Pantalon bleu foncé (Bavière, bleu clair).

Shako avec l'aigle.

Fourniment noir, dragonne verte.

Le gland de la dragonne du sabre forme le *signe du bataillon*, sans parler de la buffleterie. Il est blanc pour le 1[er] bataillon, rouge pour le second et jaune pour le bataillon de fusiliers.

Les couleurs du *coulant* du *gland* et de la *couronne*, dans la dragonne du sabre, forment le *signe distinctif de la compagnie*.

Le *coulant* et la *couronne* sont blancs dans les 1[re], 5[e] et 9[e] compagnies; rouges dans les 2[e], 6[e] et 10[e]; jaunes dans les 3[e], 7[e] et 11[e]; bleus dans les 4[e], 8[e] et 12[e]. Le gland est blanc dans les 4 premières (1[er] bataillon); rouge dans les 4 suivantes (2[e] bataillon) et jaune dans les 4 dernières (3[e] bataillon).

Les régiments de la garde portent des galons de laine blanche ou jaune au collet et aux parements ; au casque, ils ont l'aigle aux ailes déployées avec l'étoile de la garde.

Ces régiments portent au casque des crinières qui sont blanches aux bataillons de grenadiers et noires pour les fusiliers.

CAVALERIE.

Cuirassiers prussiens. Veste blanche, pattes d'épaule blanches, parements et pattes de col de couleur. Bonnet blanc. Capote grise, culottes blanches, bottes à revers, éperons chevalière, cuirasse et casque de métal blanc ou jaune avec l'aigle. — (Bavière : tunique bleue, collet et parements rouges, casque blanc à chenille, pas de cuirasse, buffleterie blanche.)

Hussards. Tunique courte de couleur, avec des ferrets au lieu de boutons, brandebourgs, bonnet de couleur variable, capote d'infanterie, talpacn de fourrure au lieu de casque, culottes collantes, demi-bottes.

Uhlans. Tunique courte bleu sombre à deux rangs de boutons, épaulettes de cuivre, czapska, buffleterie blanche, culottes collantes.

Dragons. Tunique bleu clair, collet, pattes d'épaule, parements de couleur, casque de cuir d'infanterie, buffleterie blanche. — (Hesse : tunique vert sombre, buffleterie noire.)

Cavaliers de la garde et carabiniers saxons. Tunique bleu clair, épaulettes de cuivre, casque de cuir noir à étoile de cuivre.

Chevau-légers bavarois. Tunique vert d'acier, pattes d'épaule rouges, casque d'infanterie à panache blanc, buffleterie blanche.

ARTILLERIE.

Dans l'*artillerie de campagne*, on porte la *tunique* d'infanterie avec collet noir et boutons jaunes, les pattes d'épaules sont rouges (le bouton sans numéro) ; la *capote* a les pattes rouges dans la garde et bleu foncé dans la ligne ; le *casque* porte une boule ; *bonnet* bleu foncé à bande noire ; *buffleterie* blanche ; *pantalons*, *bottes* et *sabre-baïonnette* comme dans l'infanterie, pour les hommes non montés, comme dans les dragons, pour les hommes montés. Le sabre est plus lourd et plus large.

Les Bavarois ont le casque d'infanterie bavaroise avec la crinière rouge. — Les Saxons ont la tunique verte à collets et parements rouges. — Brunswick, tunique, collet et pattes noirs, shako d'infanterie.

Dans l'*artillerie à pied*, les pattes d'épaule sont blanches et le bouton porte le numéro de la compagnie.

GÉNIE.

Comme l'artillerie ; les boutons sont blancs, la buffleterie est noire. — En Bavière, le casque du génie n'a pas la crinière.

TRAIN.

Le collet de la tunique est bleu clair, ainsi que les parements, les pattes et les passepoils.

Schako avec aigle ; *bonnet* bleu foncé à bande bleu-clair, *culottes* et *bottes* des dragons, *buffleterie* blanche ; la petite giberne comme les uhlans.

LANDWEHR.

Infanterie. — La tenue est analogue à celle des régiments de ligne correspondants, avec les distinctions suivantes :

Au lieu de casque, le *schako* avec la grande cocarde sur le devant et la petite cocarde spéciale à chaque Etat (dite nationale) dans le haut. A la cocarde du bonnet se trouve la croix de la landwehr.

La CAVALERIE *de la landwehr* porte l'uniforme des uhlans ou des hussards avec la croix de la landwehr à la coiffure; également dans l'artillerie.

Les *officiers de l'*ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ont le collet, les parements (à la suédoise) et les passe-poils *rouge cramoisi;* au collet et aux parements, un galon d'argent dentelé; les boutons de la tunique et les tournantes des épaulettes en argent, avec le champ cramoisi; bandes cramoisies au pantalon; les garnitures du casque en métal blanc.

L'uniforme des *officiers du* MINISTÈRE DE LA GUERRE est le même; mais l'or remplace l'argent dans les ornements.

Les MÉDECINS MILITAIRES ont le collet de la tunique et les parements bleu foncé, avec les passe-poils rouges; deux galons d'or de chaque côté du collet et aux parements. Les champs des épaulettes sont de velours gros bleu et ornés du caducée d'Esculape; les pattes d'épaule consistent, suivant les grades, en une torsade d'argent, entremêlée de

soie bleue, ou en une tresse d'argent, brodée d'un passe-poil de velours bleu. Le bonnet est gros bleu ainsi que la bande.

Les *hauts employés de l'*INTENDANCE portent à la tunique des boutons blancs et des passe-poils cramoisis. Le col et les parements (à la suédoise) sont de velours bleu foncé ; de chaque côté du collet et sur chaque parement, deux galons d'argent ; dans le champ des épaulettes d'argent, les armoiries à l'aigle ; les *intendants* et *conseillers d'intendance* portent les franges d'argent ; les *assesseurs* n'en ont pas.

Sur les pattes d'épaule, les armoiries à l'aigle.

La dragonne est bleu et argent.

Insignes de grades militaires.

(Extrait de l'instruction pour le fantassin allemand.)

Parmi les simples soldats qui portent des insignes particuliers, sont : les *Gefreite*, classe supérieure des simples soldats : ils portent de chaque côté du collet un bouton à l'aigle.

Les gefreite de 1re classe de l'artillerie ont à leurs tuniques, de chaque côté du collet, comme insigne particulier, un bouton plus fort avec l'aigle héraldique et la dragonne de sabre des sous-officiers.

Les *engagés volontaires d'un an*, dont le temps de service ne s'élève qu'à un an, portent comme insigne une bordure de pattes d'épaule consistant en un cordonnet de laine noire et blanche. Les *rengagés*, soldats qui se sont volontairement obligés à un plus long temps de service, portent une bordure de laine noire et blanche autour de la

patte d'épaule, ainsi que la dragonne d'honneur, c'est-à-dire une dragonne de laine noire et blanche (1). Celui qui a été détaché au *bataillon d'instruction* (à Potsdam) porte aux pattes d'épaule un liséré rouge ou jaune si ces pattes sont rouges.

Ceux qui ont été détachés à l'*école de tir* portent, à leur retour au régiment, des boutons à l'aigle aux pattes des manches.

Les *meilleurs tireurs* de la compagnie portent des galons noirs et blancs aux pattes des manches.

Les *musiciens* ont pour signe distinctif général des *nids d'hirondelles* à leurs tuniques. Ces ornements sont de la même couleur que le col et garnis de galons blancs ou jaunes.

Les musiciens proprement dits, les tambours-majors et caporaux-tambours portent des nids d'hirondelles faits de galons d'or; ces deux derniers et les chefs de musique ont en outre des franges d'or aux nids d'hirondelles.

Les *sous-officiers* portent des galons d'or ou d'argent au collet et aux parements de la tunique. Au collet de la capote se trouve à chaque patte de col en arrière un galon de laine blanc avec une raie noire; en outre, ils portent sur le côté extérieur du col, et cela de chaque côté, un bouton métallique, et au sabre une dragonne brochée noir et blanc.

Les sous-officiers qui exercent la surveillance sur le magasin de la compagnie, s'appellent *sous-*

---

(1) Le noir et le blanc sont les couleurs nationales prussiennes.

officiers gardes-magasin ; ceux qui s'occupent des casernements et des vivres, *fourriers*.

Les sergents portent les insignes de sous-officiers et en outre au collet de la tunique et de la capote un bouton avec l'aigle héraldique qui est plus grand que celui des exempts.

Le *sergent-major*, le *maréchal des logis chef*, les *vice-sergents-majors* et *vice-maréchaux des logis chefs* et les *maîtres artificiers* ajoutent à l'uniforme des sergents l'épée ou le sabre d'officier avec la dragonne en argent.

Les *enseignes porte-épée* (1) portent les insignes de sous-officiers sans le bouton de sergent ; mais ils ont cependant une dragonne d'argent. S'ils ont subi l'examen d'officier, ils ont le droit de porter également l'épée d'officier.

Les officiers se distinguent des simples soldats et des sous-officiers en ce qu'ils portent une écharpe brodée d'argent et des épaulettes ou en remplacement de celles-ci la patte d'épaule de campagne.

Ces insignes indiquent les différents grades ; ainsi les *généraux* portent des épaulettes avec des chenilles d'argent entrecroisées (épaulettes à gros grains) ou des pattes d'épaules tressées de cordonnet d'or et d'argent ; les *officiers supérieurs*, des épaulettes à franges d'argent ou des pattes d'épaule tressées d'argent, les *capitaines* et les *officiers subalternes* des épaulettes tout unies ou des pattes formées de galons d'argent. — Si un colonel com-

---

(1) Ou plutôt les enseignes à porte-épée, c'est-à-dire qui ont le droit de porter la dragonne, qui se *porte à l'épée*.

mande une brigade, il porte à la coiffure l'aigle de la garde aux ailes déployées.

Des étoiles d'or et et d'argent dans les épaulettes et les torsades servent à établir une distinction plus complète des différents grades ; ainsi, les généraux de brigade, les commandants et les sous-lieutenants n'ont pas d'étoile ; les généraux de division, les lieutenants-colonels et lieutenants en ont une ; les généraux commandant les corps d'armée (généraux de l'infanterie et de la cavalerie), les colonels et les capitaines en ont deux (1) ; le colonel général (s'il en est nommé un) et le général *Fedzeugmeister* portent trois étoiles ; le feld-maréchal porte *deux bâtons de commandement* posés en croix l'un sur l'autre dans les champs des épaulettes.

Les généraux portent ordinairement une tunique dans laquelle les boutons descendent depuis le haut jusqu'au bas, à la vieille mode de Brandebourg. La doublure de la tunique est rouge.

Sur le casque se trouve un aigle aux ailes déployées (aigle de la garde) avec l'étoile d'argent de l'ordre de l'aigle noir. Aux revues, un panache noir et blanc est fixé sur le casque. Aux pantalons sont de larges bandes rouges.

---

(1) Par conséquent, dans chacune des trois séries de grades (généraux, officiers supérieurs, capitaines et lieutenants), le moins élevé en grade ne porte pas d'étoile, celui qui vient ensuite en porte une, enfin le plus élevé en grade en porte deux.

Chacune des trois séries de grade se distingue facilement par la nature des pattes d'épaules ou des épaulettes suivant la tenue. Les pattes d'épaules des capitaines et officiers subalternes ont un passepoil de drap de la même couleur que celle de la troupe.

Dans l'uniforme de grande tenue des généraux, les parements sont garnis de feuilles de chêne brodées en or, et dans cette tenue on ne porte pas d'épaulettes ; par contre, sur l'épaule gauche une grosse torsade d'argent, sur la droite une patte d'épaule dorée sur laquelle sont disposés les étoiles ou les bâtons de commandement.

Dans la *marine,* les amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux ont rang de généraux ; les capitaines de vaisseau et les capitaines de corvette, celui d'officiers supérieurs ; les lieutenants de vaisseau le rang de capitaines ; les enseignes et aspirants, celui de lieutenants en premier et en second.

L'uniforme des officiers de marine est bleu avec des galons d'or. Les pattes d'épaule des officiers de marine sont semblables à celles des officiers de l'armée de terre ; cependant, les officiers supérieurs de la marine portent des épaulettes d'or à gros grains; les lieutenants de vaisseau et les enseignes, des épaulettes à franges d'or.

Les sous-officiers de la marine portent leurs insignes de grade (ancres, canons croisés, roue) sur le haut du bras gauche.

Prix de tir.

Les meilleurs tireurs de chaque compagnie reçoivent des *prix de tir*. Le meilleur tireur de la 1re classe reçoit 6 marcs (7 fr. 50), les deux meilleurs tireurs des 2e et 3e, 4 m. 50 pfg. (5 fr. 62), les deux tireurs qui les suivent le plus près dans ces classes, 1 m. 50 pfg. (1 fr. 87). Au lieu des prix de 6 m. et 4. m. 50 pfg., le tireur peut recevoir sur sa demande une médaille d'argent.

Les douze meilleurs tireurs de la 1re classe de tir reçoivent les *insignes de tir émérite*. Si la 1re classe de tir ne se compose pas de 12 hommes, les

tireurs de la 2e classe, aptes à passer à la 1re classe, peuvent recevoir ces insignes.

Ces insignes consistent en un galon de laine noir et blanc que le tireur porte au parement de la manche.

Couleurs nationales (1).

Les couleurs de l'empire allemand sont aujourd'hui : *noir*, *blanc* et *rouge* : ce sont celles qui sont données à l'Alsace-Lorraine, qui est pays d'Empire. Mais les drapeaux et les cocardes ont les couleurs des pays respectifs.

Prusse : noir et blanc.
Bavière : bleu clair et blanc.
Wurtemberg : noir et rouge.
Saxe (royaume et petits duchés) : vert et blanc.
Saxe (grand duché) : noir, vert et jaune.
Bade : rouge et jaune.
Hesse : rouge et blanc.
Mecklembourg : rouge, jaune et bleu.
Oldenbourg : bleu et rouge.
Brunswick : bleu et jaune.
Villes hanséatiques : rouge et blanc.
Alsace-Lorraine : noir, blanc et rouge .

Le 29 mai 1882, l'empereur d'Allemagne a distribué, au château de Potsdam, les 28 nouveaux drapeaux aux délégations des régiments nouvellement formés.

Ordres de Prusse et distinctions honorifiques.

Les principaux ordres prussiens sont :

L'ordre de l'Aigle noir, institué par Frédéric 1er,

---

(1) Extrait de « l'instruction pour le fantassin allemand ».

le 18 janvier 1701. C'est l'ordre de Prusse le plus élevé.

L'ordre de l'Aigle rouge, créé par Georges-Guillaume (1705) rétabli en 1861.

L'ordre royal de la Couronne.

L'ordre de la maison de Hohenzollern, fondé en 1851.

L'ordre du Mérite militaire.

La Croix de fer, créée en 1813 et rétablie en 1870.

Les distinctions honorifiques sont :

La Médaille militaire commémorative des campagnes de 1813, 1814, 1815.

La Médaille commémorative de 1864.

La Croix de l'assaut de Düppel.

La Croix d'Alsen.

La Croix commémorative de 1866.

La Croix de distinction de service pour 25 ans de service comme officier.

La Distinction de service pour les sous-officiers.

La Distinction de service dans la landwehr.

Charge du soldat allemand.

La charge totale portée par le soldat allemand est, au minimum, de 29 kil. 09, dont :

5 kil. 520	pour l'habillement et l'équipement.
8 kil. 134	poids du sac.
15 kil. 436	répartis indifféremment.

Plaque d'identité.

Dans l'armée prussienne, pour avoir le moyen de constater l'identité des blessés et des tués, chaque homme porte sur lui et sous ses effets une sorte de scapulaire, ou petite plaque de métal, sur laquelle sont marqués son numéro matricule et le corps auquel il appartient.

De plus, chaque soldat, dans toutes les armes, a dans la poche un pansement qui sert, au médecin ou à l'infirmier, à lui donner de suite un premier secours, en cas de blessure.

Vivres de campagne.

Le soldat porte 3 jours de vivres de réserve (eiserne Portion).

La ration journalière de vivres de campagne est la suivante :

1°	750 gr.	de pain ou
	500	de biscuit
2°	375	de viande fraîche ou salée, ou
	250	de viande de conserve ou
	170	de lard.
3°	120	de riz, gruau ou orge mondé, ou
	250	de légumes secs, ou de farine, ou
	1,500	de pommes de terre
4°	25	de sel.
5°	25	de café torréfié.
6°	1 lit.	de bière ou de cidre, ou
	1/8	d'eau-de-vie, ou
	1/4	de vin

Il y a deux sortes de rations pour les chevaux :

La ration forte, qui comprend 5 kil. 650 d'avoine, 1.500 de foin, 1,750 gr. de paille ;

La ration légère, qui se compose de 5 kil. d'avoine, 1,500 gr. de foin, 1,750 de paille.

Effectif de l'armée allemande en 1885.

Officiers	18,140	Ouvriers	10,127
Sous-officiers.	51,496	Instrumentistes	13.443
Soldats	347,887	Divers	10,250

Total : 451,343. — Chevaux 81,598.

Association coopérative des officiers.

Elle comprend 16,180 membres dont 182 généraux ; elle permet aux officiers de se procurer à prix réduits tous les objets de consommation.

Sociétés d'anciens militaires.

Ces sociétés *Krieger-Vereine* jouent un grand rôle militaire et social et sont encouragées par le gouvernement ; elles comptent plus de 700,000 membres.

CHAPITRE VI.

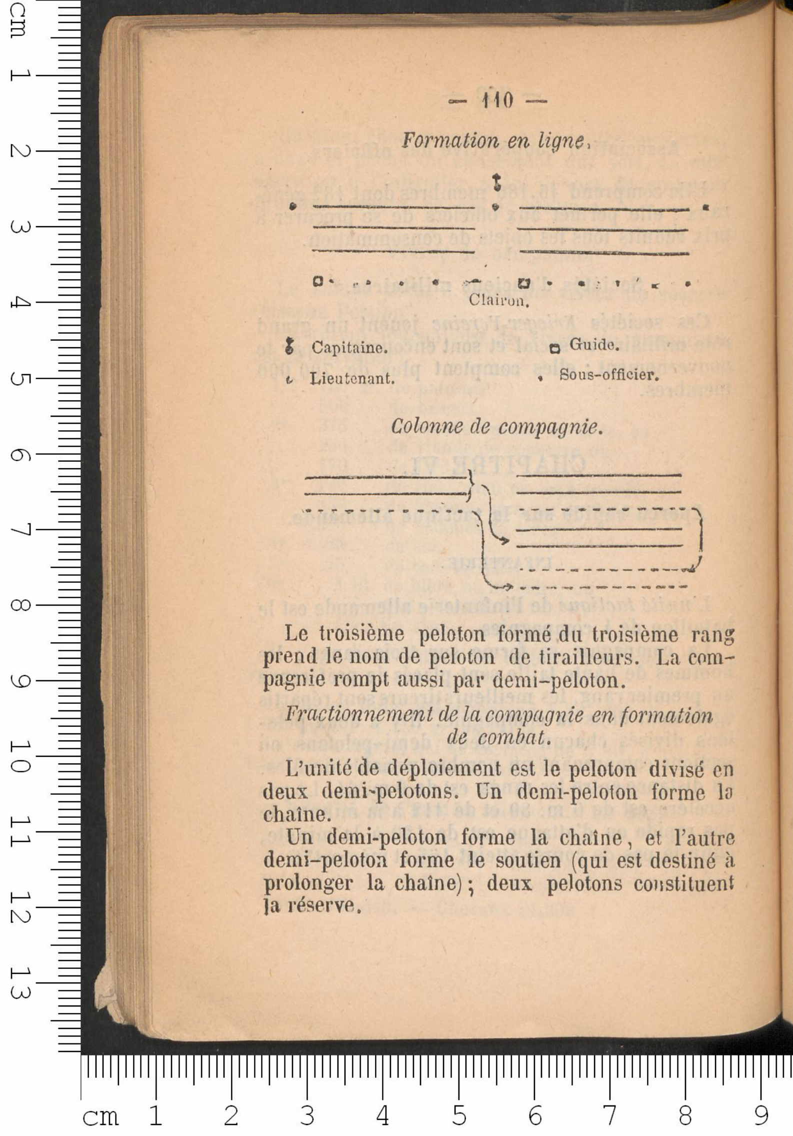
Aperçu rapide sur la tactique allemande.

INFANTERIE.

L'*unité tactique* de l'infanterie allemande est le bataillon de 4 compagnies.

La compagnie se forme sur trois rangs ; les hommes de haute taille sont placés de préférence au premier rang, les meilleurs tireurs sont répartis également dans la compagnie. Il y a deux pelotons divisés chacun en deux demi-pelotons ou sections comprenant un nombre variable de files. La distance entre les rangs est de 0 m. 64. Le pas accéléré est de 0 m. 80 et de 112 à la minute, le pas rapide ou d'attaque est de 120 à la minute, enfin le pas de course atteint 165 et même 175.

Formation en ligne.



Colonne de compagnie.

Le troisième peloton formé du troisième rang prend le nom de peloton de tirailleurs. La compagnie rompt aussi par demi-peloton.

Fractionnement de la compagnie en formation de combat.

L'unité de déploiement est le peloton divisé en deux demi-pelotons. Un demi-peloton forme la chaîne.

Un demi-peloton forme la chaîne, et l'autre demi-peloton forme le soutien (qui est destiné à prolonger la chaîne); deux pelotons constituent la réserve.

Il n'y a donc guère, en réalité, que deux échelons.

L'escouade n'est pas constituée normalement, le déploiement se fait plus généralement par 1/2 sections de six files au moins.

Le règlement prescrit de ménager les tirailleurs, d'économiser les réserves, d'assurer la cohésion et la marche des groupes, et de remplacer par un groupe d'égale force toute fraction qui serait envoyée en avant. On remarque une tendance générale à prolonger la chaîne, au lieu de la renforcer, et à chercher toujours à déborder l'ennemi.

FEUX.

Les feux consistent, *dans l'ordre serré*, en :

Feux de salve ou de ligne (*Linien salve*), que l'on emploie généralement contre la cavalerie, et lorsque l'on est abrité ;

Feux de 4 rangs qui ont été souvent employés en 1870 ;

Feux rapides, employés rarement en fractions serrées.

En ordre dispersé, l'infanterie emploie :

Les feux de tirailleurs ;

Les feux d'essaims, employés comme feux à commandement par petites fractions et qui remplacent avantageusement les feux de tirailleurs, souvent impossibles à exécuter à cause de la fumée. Ils peuvent servir à régler le tir.

FORMATIONS DES TROUPES DANS LE COMBAT

Dans la zone de feu, on rejette les formations en colonne.

La réserve est fractionnée et les renforts sont portés vers les ailes.

Au delà de 400^m, la compagnie reste en ligne, à genou ou couchée.

Les Allemands préconisent l'emploi simultané de plusieurs hausses pour un même groupe de tireurs ; ainsi, le 1er rang tire avec une hausse de 500^m, par exemple, et le 2e avec celle de 600^m. Le point à viser est indiqué pour chaque fraction.

Le capitaine est à pied et à hauteur du soutien ; les officiers de peloton ont des soldats-ordonnances pour porter leurs ordres sur la chaîne.

A 400^m, on recommande l'emploi des feux par échelons.

Le bataillon, au début de l'action, est généralement en ligne de colonnes de compagnie ; puis, deux compagnies se portent en avant (*Vortreffen*), les deux autres restent en arrière, accolées et formant la ligne principale (*Haupttreffen*).

EMPLOI DES DIFFÉRENTES FORMATIONS.

Colonne de marche. — Colonne de sections, deux ou trois rangs.

Formation de rendez-vous. — Colonne de compagnie et colonne de bataillon sur le milieu.

Formation de manœuvres. — Colonnes de compagnie.

Formation de combat. — Essaims de tirailleurs avec colonnes de compagnie ; carrés de compagnie ou de bataillon.

CAVALERIE.

L'unité tactique est l'*escadron* : 5 officiers, 150 chevaux.

L'escadron est sur deux rangs et partagé en quatre pelotons, d'après le rang de taille.

La vitesse d'allure est :

Au pas....	125 à la minute.
Au trot....	300 —
Au galop...	500 —
A la charge.	600 —

Les principales formations de combat sont :
La charge en échelons, à intervalle de 200 pas.
La charge en fourrageurs.
Le combat à pied.

ARTILLERIE.

L'artillerie fait preuve d'une audace excessive. Protégée seulement par quelques escadrons, elle devance l'infanterie de 2 à 3 kilomètres ; souvent même elle se porte pendant le combat sur la ligne de tirailleurs.

COMBINAISON DES ARMES.

Une brigade de cavalerie est accompagnée de une batterie.

Un bataillon peut avoir avec lui un escadron, mais rarement de l'artillerie.

Un régiment a une batterie et de 1 à 3 escadrons.

Une brigade d'infanterie a de 2 à 4 escadrons et 1 ou 2 batteries, 1/2 compagnie de pionniers, 1/2 détachement de santé.

PHASES DU COMBAT.

1° Préparation par l'artillerie.

2° Les bataillons en 1re ligne s'approchent jusqu'à 700 et 400 mètres.

3° Les compagnies d'avant-ligne renforcent la chaîne par un deuxième peloton, — feu énergique

et un temps d'arrêt, — bonds de 50^m par échelons, — les hommes se couchent et tirent.

4° Le dernier peloton se porte en chaîne et est remplacé par une compagnie.

5° Les compagnies avancent, serrent, — feu rapide, — attaque à la baïonnette et assaut.

AVANT-POSTES.

Les avant-postes sont portés très loin des troupes qu'ils doivent protéger.

L'échelonnement est le suivant :

1°	Petit poste	(sentinelles doubles) (1).
2°	Poste avancé	(petit poste).
3°	Piquet	(grand'garde).
4°	Réserve	(gros des avant-postes).

La force de la grand'garde varie entre 30 et 72 hommes dans l'infanterie et entre 25 à 32 chevaux dans la cavalerie.

En principe, on place peu de sentinelles, mais en revanche on organise un système très complet de patrouilles et de rondes.

Les patrouilles comprennent les patrouilles, rampantes et les patrouilles ordinaires.

DU MOT D'ORDRE.

Le mot d'ordre *(Losung)* se compose d'un double mot.

Le mot de ralliement *(Feldgeschrei)* est un nom propre.

Exemple : le mot d'ordre sera : *Immerglücklich.*

Le mot de ralliement : *Fritz.*

La sentinelle crie : « *Halt* » puis *Losung !*

---

(1) Echelonnement français.

L'homme donne la première partie du mot, la sentinelle la deuxième.

L'homme s'avance plus près et la sentinelle crie; « *Halt* » puis, « *Feldgeschrei* » ! et ensuite « *Pass* ».

MARCHES.

La vitesse de marche est de :

Pour l'infanterie	22k 1/2	en 5 ou 6 heures
la cavalerie	22 1/2	en 3 ou 4 »
l'artillerie	22 1/2	en 4 ou 5 »

Les étapes ordinaires sont de 20 à 30 kilomètres par jour avec un repos tous les quatre jours.

Généralement, une troupe se repose, 1/2 heure après son départ, pendant 20 à 25 minutes, puis elle continue à marcher pendant 2 ou 3 heures, s'arrête ensuite et reprend sa marche après le repos fixé par le commandant de la troupe. La grand'halte n'est pas obligatoire, sa nécessité et sa durée sont laissées à l'appréciation du chef.

CANTONNEMENTS ET BIVOUACS.

Il y a plusieurs sortes de cantonnements :

1° Le cantonnement large (*Quartiere*) ;

2° Le cantonnement ordinaire ;

3° Le cantonnement resserré (*Alarmquartier*) ;

4° Le cantonnement mixte (*Ortschaftslager*).

Un bataillon bivouaqué occupe 160m de front et 288m de profondeur.

APPENDICE.

EFFECTIF DES PRINCIPALES GARNISONS.

Berlin...........	18.179	Hanovre.........	5.990
Metz............	14.710	Posen...........	5.873
Strasbourg.......	9.478	Ulm............	5.424
Cologne.........	7.925	Breslau..........	5.233
Mayence.........	7.823	Spandau.........	4.665
Kœnigsberg......	7.051	Stettin..........	4.565
Coblence........	6.667	Neisse...........	4.408
Potsdam.........	6.462	Rastatt..........	4.218
Magdebourg......	6.446	Wesel...........	4.130
Dantzig.........	6.022	Trèves..........	4.044

(Les chiffres donnés ci-dessus ont été récemment augmentés pour Metz, Strasbourg, Posen, Thorn).

COLONIES DE L'ALLEMAGNE.

Les colonies allemandes sont de date toute récente et sont dues en grande partie aux explorations du docteur Nachtigall.

Afrique occidentale : territoires de Lagos, de Togo (côte des Esclaves) avec petit Popo et Porto-Seguro. — Kameroun (golfe de Guinée) avec Bimbia, Malimba, Batonga. — Angra-Pequena du cap Frio au fleuve d'Orange : établissements de la maison Luderitz.

Afrique orientale : en face de Zanzibar, les territoires de l'Useguha, de Nguru, d'Usagara et d'Ukami.

Océanie : dans les îles Samoa, station à Apia (île d'Upolu). — Stations et protectorat aux îles Marshall et îles Carolines. — Côte orientale de la Nouvelle-Guinée avec plusieurs îles voisines.

CHANT DE GUERRE ALLEMAND.

DIE WACHT AM RHEIN

(La sentinelle sur le Rhin).

Un cri retentit semblable au grondement du tonnerre,
Au cliquetis des épées et au mugissement des flots !
Au Rhin, au Rhin, au Rhin allemand,
Qui veut être le défenseur du fleuve ?
Chère patrie, tu peux être tranquille,
La sentinelle sur le Rhin est là, vigilante et fidèle !

Cent mille cœurs tressaillent à la fois,
Et tous les yeux lancent des éclairs ;
L'Allemand loyal, pieux et fort,
Garde la frontière de la sainte patrie.

Il porte ses regards vers le ciel,
D'où ces glorieux ancêtres le contemplent
Et animé par l'ardeur du combat, il fait ce serment :
« O Rhin, ainsi que mon cœur, tu resteras allemand ! »

Aussi longtemps qu'une goutte de sang coulera dans [nos veines,
Qu'une main brandira une épée,
Qu'un bras armera un fusil,
Pas un ennemi ne viendra fouler ton sol !

Le serment retentit dans les airs, les flots continuent [à rouler,
Les étendards déployés flottent au gré du vent ;
Au Rhin, au Rhin, au Rhin allemand,
Tous nous voulons être tes défenseurs.

(Poésie de SCHNECKENBURGER ;
Musique de WILHELM).

CHANT NATIONAL ALLEMAND

A FRIEDRICH WILHELM.

Chant patriotique prussien après 1810,

par Heinrich Harries.

Salut à toi, couronné de lauriers, souverain de la patrie,
Salut à toi, O Roi !
Ressens dans l'éclat de la puissance, le suprême bonheur d'être le bien aimé de ton peuple.
Salut à toi, O Roi !
Soldats et cavaliers sont impuissants à garder les hauteurs escarpées où se tiennent les princes ;
L'amour de la patrie, l'amour de l'homme libre
Rendent inébranlable le trône du souverain, comme le roc dans la mer.
Sainte flamme, brûle sans t'éteindre jamais, brûle pour la patrie,
Nous tous alors armés de courage, comme un seul homme,
Nous nous battrons et verserons avec bonheur notre sang
Pour le trône et la patrie.
Le commerce et les sciences relèveront la tête
Avec confiance et énergie.
Braves et guerriers trouveront leur couronne de lauriers
Les attendant fidèlement là-haut près de ton trône.
Sois, ô Friedrich Wilhelm, pour longtemps ici-bas,
La gloire de ton peuple, l'orgueil de l'humanité !
Ressens, dans l'éclat de ta puissance, le suprême bonheur
D'être le bien-aimé de ton peuple :
Salut à toi, ô Roi !

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

(1874-1882).

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI

APPENDICE

Paris et Limoges. — Imp. militaire H. CHARLES-LAVAUZELLE.

PETITE BIBLIOTHÈQUE
DE
L'ARMÉE FRANÇAISE

Honorée d'une souscription de 22,000 exemplaires
du ministère de la Guerre,

Et d'une Médaille d'or en 1885 de la Société d'Instruction et d'Éducation de Paris.

SÉRIE DE VOLUMES IN-32, D'ENVIRON 128 PAGES.
Broché, 0,30 et 0,35 franco.
Relié toile anglaise gaufrée et dorée, 0,60.

L'Armée allemande, son histoire, son organisation actuelle. — Vol. de 128 pages, 4ᵉ édition.

L'Armée suisse, son histoire, son organisation actuelle, par HEUMANN, capitaine au 72ᵉ de ligne, I. P. — Volume de 136 pages.

L'Armée russe. — Tome 1ᵉʳ : Organisation générale; — règlement d'infanterie; service en campagne; — travaux de campagne. — Vol. de 96 pages, orné de figures.

L'Armée belge, composition, recrutement, mobilisation, écoles militaires, institut cartographique, armement, manufacture d'armes de Liège, régime intérieur, alimentation, uniformes, système défensif (2ᵉ édition). — 1 vol. de 96 pages.

L'Armée anglaise, histoire et organisation actuelle, par A. Garçon (2e édition). — Volume de 146 pages.

La Marine anglaise, histoire, composition, organisation actuelle, par A. Garçon. — Vol. de 96 pages.

L'Armée italienne, son organisation actuelle, sa mobilisation. — Vol. de 128 pages.

L'Armée ottomane contemporaine, par Ch. Le Brun-Renaud. — Volume de 96 pages.

Journal du siège de Tuyen-Quan (23 novembre 1884-3 mars 1885). — Volume de 102 pages.

Étude militaire sur l'Égypte, campagne des Anglais en 1882 (2e édition). — Volume de 32 pages sur fort papier vélin.

Le Soudan, Gordon et le Mahdi, par le capitaine Heumann, officier de l'instruction publique, avec 2 cartes et 4 plans. (Extrait du *Bulletin de la Réunion des officiers*). — Volume de 96 pages.

Précis de la Guerre du Pacifique (entre le Chili d'une part, le Pérou et la Bolivie de l'autre). — Vol. de 72 pages, suivi d'une carte planimétrique de la côte du Pacifique et d'un plan des principales batailles.

L'Education et la discipline militaires chez les anciens, par Marcel Poullin. — 1 vol. de 114 pages.

Étude sur le tir des armes portatives (en France et à l'étranger.) — Méthode d'instruction. — Pratique du tir. — Tir de guerre. — 1 vol. de 88 pages, orné de 43 gravures, 3e édition.

Rôle, organisation, attaque et défense des places fortes. — Vol. de 112 pages avec figures.

Guide du sous-officier et du caporal d'infanterie sur la place d'exercice, en terrain varié et sur le champ de bataille. Manuel rédigé en vue de répondre aux questions ci après des programmes annexés à la circulaire du 3 septembre 1882, savoir : 1° Principes de

discipline et d'éducation morale; 2° Ecole de guides à l'Ecole de compagnie et à l'Ecole de bataillon; — 3° Fonctions des caporaux dans la colonne de route; — 4° Place et fonctions des caporaux et sous-officiers dans les revues et défilés; — Rôle et devoirs des caporaux et des sous-officiers dans le combat en ordre dispersé (2e partie de l'Ecole de compagnie). — Vol. de 128 pages (2e édition).

Voies et moyens de communication en France, Algérie et Tunisie. — 2 volumes de 128 pages.

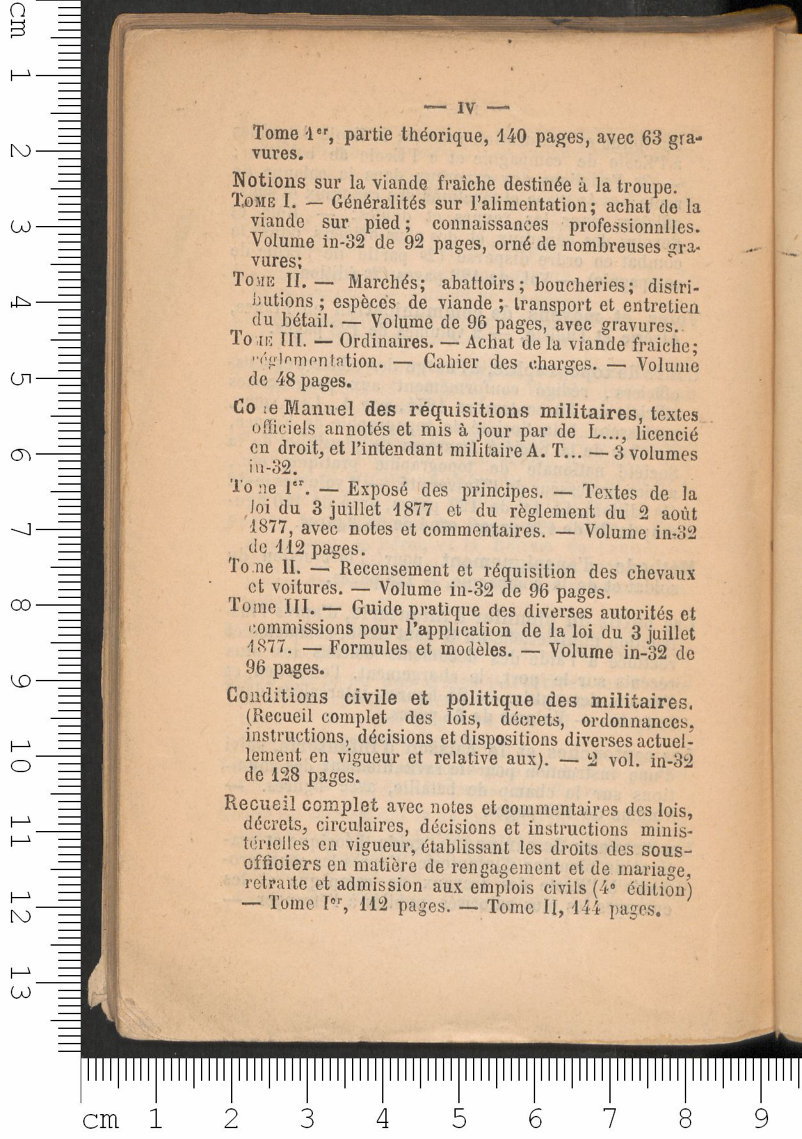
Cours de topographie, à l'usage des officiers et sous-officiers, rédigé conformément aux programmes officiels du 30 septembre 1874, par A. Laplaiche, professeur à la Société de topographie de France, membre de la Société française de physique, de la Société nationale de topographie pratique, etc., ancien professeur de l'Université. — 2 volumes in-32 (4e édition). Le 1er de 120 pages, orné de 140 figures; le 2e de 128 pages, orné de 66 figures.

Méthode d'enseignement pour l'instruction du soldat et de la compagnie. — 128 pages.

Les outils du pionnier d'infanterie, d'après l'instruction ministérielle du 8 août 1880, complétée et rectifiée à l'aide des documents officiels les plus récents sur le port, le chargement, l'entretien et l'emploi des outils. — 25 figures intercalées dans le texte. — Volume de 84 pages.

Les cartouches et le caisson d'infanterie, suivi d'une instruction pour le ravitaillement des munitions sur le champ de bataille, avec figures. — Volume de 100 pages.

Les travaux de campagne, guide théorique et pratique du pionnier d'infanterie, d'après les cours professés à l'Ecole des travaux de campagne et les ouvrages les plus autorisés publiés à l'étranger. —



Tome 1er, partie théorique, 140 pages, avec 63 gravures.

Notions sur la viande fraîche destinée à la troupe.
Tome I. — Généralités sur l'alimentation; achat de la viande sur pied; connaissances professionnlles. Volume in-32 de 92 pages, orné de nombreuses gravures;
Tome II. — Marchés; abattoirs; boucheries; distributions; espèces de viande; transport et entretien du bétail. — Volume de 96 pages, avec gravures.
Tome III. — Ordinaires. — Achat de la viande fraiche; réglementation. — Cahier des charges. — Volume de 48 pages.

Code Manuel des réquisitions militaires, textes officiels annotés et mis à jour par de L..., licencié en droit, et l'intendant militaire A. T... — 3 volumes in-32.
Tome Ier. — Exposé des principes. — Textes de la loi du 3 juillet 1877 et du règlement du 2 août 1877, avec notes et commentaires. — Volume in-32 de 112 pages.
Tome II. — Recensement et réquisition des chevaux et voitures. — Volume in-32 de 96 pages.
Tome III. — Guide pratique des diverses autorités et commissions pour l'application de la loi du 3 juillet 1877. — Formules et modèles. — Volume in-32 de 96 pages.

Conditions civile et politique des militaires. (Recueil complet des lois, décrets, ordonnances, instructions, décisions et dispositions diverses actuellement en vigueur et relative aux). — 2 vol. in-32 de 128 pages.

Recueil complet avec notes et commentaires des lois, décrets, circulaires, décisions et instructions ministérielles en vigueur, établissant les droits des sous-officiers en matière de rengagement et de mariage, retraite et admission aux emplois civils (4e édition) — Tome Ier, 112 pages. — Tome II, 144 pages.

Résumé des dispositions législatives et administratives concernant les sous-officiers rengagés et commissionnés. — Vol. in-32 de 112 pages.

Droits et devoirs du soldat de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, d'après les lois, décrets et règlements les plus récents (1863), par A. DE LA VILLATTE, lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie, officier d'académie. Ouvrage adopté par le ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires. 2e édition entièrement refondue et mise au courant jusqu'en avril 1885. — Volume de 96 pages.

Décret du 18 juin 1884 portant règlement sur la concession des **Congés et Permissions**. — Volume in-32 de 64 pages, avec modèles.

Décret du 24 avril 1884 sur la comptabilité des corps de troupe en campagne. — Volume in-32 de 88 pages avec modèles.

Manuel pratique de comptabilité, 80 pages.

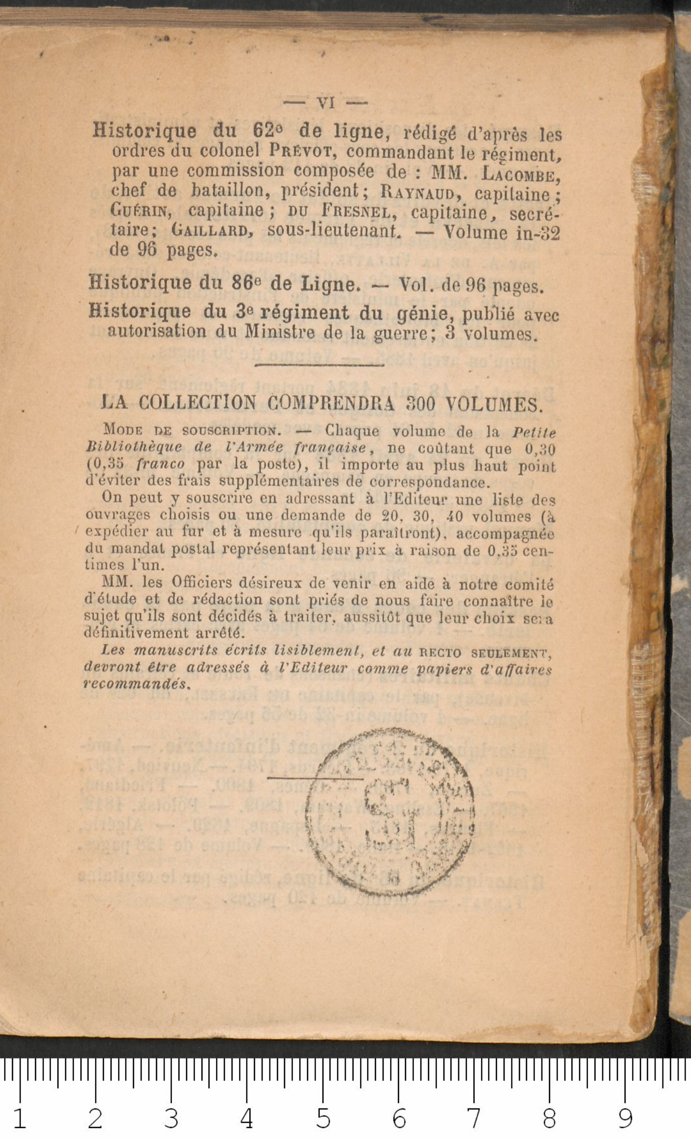
La cavalerie de seconde ligne en France et à l'étranger. — 96 pages.

Passage des cours d'eau à la nage par la cavalerie. — 1 volume de 64 pages avec cartes et gravures.

Chants militaires (chansons de route et refrains du bivouac), par le capitaine DU FRESNEL, du 62e de ligne. — 1 volume in-32 de 56 pages.

Historique du 2e régiment d'infanterie. — Amérique, 1779-1783. — Fleurus, 1794. — Neuvied, 1797. — Zurich, 1799. — Gênes, 1800. — Friedland, 1807. — Essling, Wagram, 1809. — Polotsk, 1812. — Fleurus, 1815. — Espagne, 1829. — Algérie, 1842-1848. — Italie, 1859. — Volume de 128 pages.

Historique du 56e de ligne, rédigé par le capitaine TELMAT. — Volume de 120 pages.



Historique du 62e de ligne, rédigé d'après les ordres du colonel PRÉVOT, commandant le régiment, par une commission composée de : MM. LACOMBE, chef de bataillon, président ; RAYNAUD, capitaine ; GUÉRIN, capitaine ; DU FRESNEL, capitaine, secrétaire ; GAILLARD, sous-lieutenant. — Volume in-32 de 96 pages.

Historique du 86e de Ligne. — Vol. de 96 pages.

Historique du 3e régiment du génie, publié avec autorisation du Ministre de la guerre ; 3 volumes.

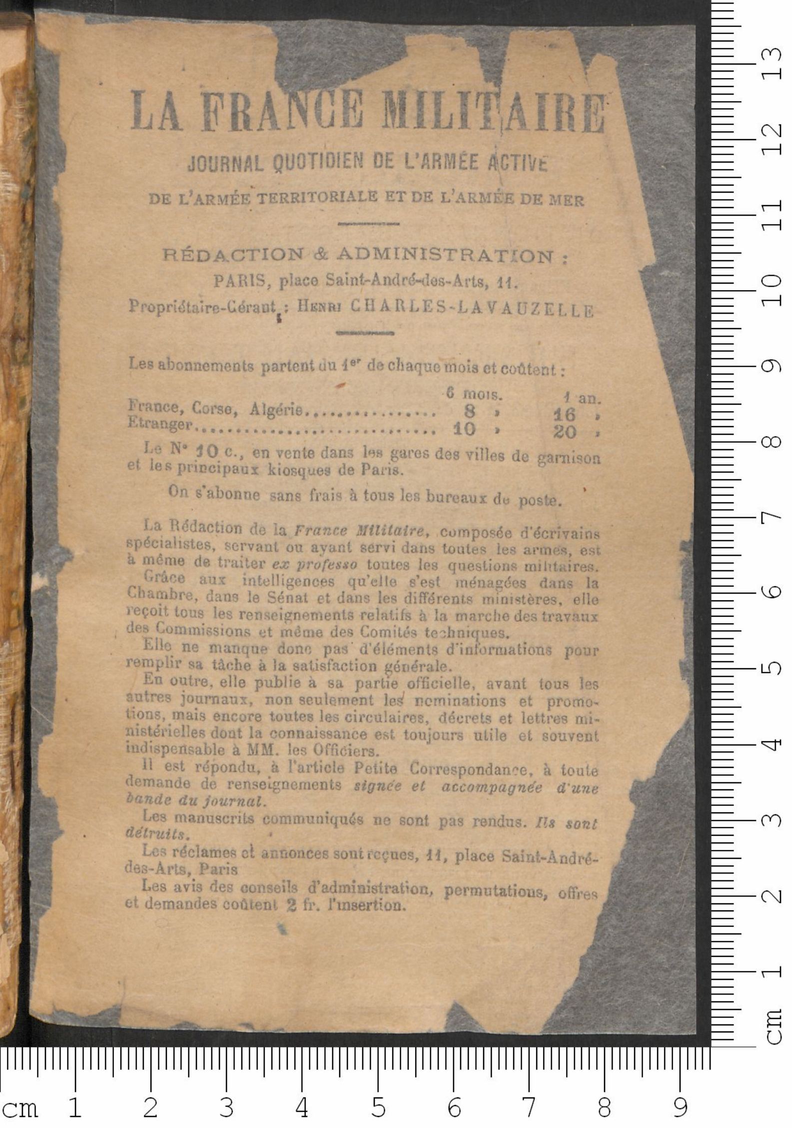
LA COLLECTION COMPRENDRA 300 VOLUMES.

MODE DE SOUSCRIPTION. — Chaque volume de la *Petite Bibliothèque de l'Armée française*, ne coûtant que 0,30 (0,35 *franco* par la poste), il importe au plus haut point d'éviter des frais supplémentaires de correspondance.

On peut y souscrire en adressant à l'Editeur une liste des ouvrages choisis ou une demande de 20, 30, 40 volumes (à expédier au fur et à mesure qu'ils paraîtront), accompagnée du mandat postal représentant leur prix à raison de 0,35 centimes l'un.

MM. les Officiers désireux de venir en aide à notre comité d'étude et de rédaction sont priés de nous faire connaître le sujet qu'ils sont décidés à traiter, aussitôt que leur choix sera définitivement arrêté.

Les manuscrits écrits lisiblement, et au RECTO SEULEMENT, *devront être adressés à l'Editeur comme papiers d'affaires recommandés.*



LA FRANCE MILITAIRE

JOURNAL QUOTIDIEN DE L'ARMÉE ACTIVE

DE L'ARMÉE TERRITORIALE ET DE L'ARMÉE DE MER

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

PARIS, place Saint-André-des-Arts, 11.

Propriétaire-Gérant : HENRI CHARLES-LAVAUZELLE

Les abonnements partent du 1er de chaque mois et coûtent :

	6 mois.	1 an.
France, Corse, Algérie................	8 »	16 »
Etranger..............................	10 »	20 »

Le N° 10 c., en vente dans les gares des villes de garnison et les principaux kiosques de Paris.

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste.

La Rédaction de la *France Militaire*, composée d'écrivains spécialistes, servant ou ayant servi dans toutes les armes, est à même de traiter *ex professo* toutes les questions militaires.

Grâce aux intelligences qu'elle s'est ménagées dans la Chambre, dans le Sénat et dans les différents ministères, elle reçoit tous les renseignements relatifs à la marche des travaux des Commissions et même des Comités techniques.

Elle ne manque donc pas d'éléments d'informations pour remplir sa tâche à la satisfaction générale.

En outre, elle publie à sa partie officielle, avant tous les autres journaux, non seulement les nominations et promotions, mais encore toutes les circulaires, décrets et lettres ministérielles dont la connaissance est toujours utile et souvent indispensable à MM. les Officiers.

Il est répondu, à l'article Petite Correspondance, à toute demande de renseignements *signée et accompagnée d'une bande du journal*.

Les manuscrits communiqués ne sont pas rendus. *Ils sont détruits.*

Les réclames et annonces sont reçues, 11, place Saint-André-des-Arts, Paris

Les avis des conseils d'administration, permutations, offres et demandes coûtent 2 fr. l'insertion.

